

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**



**Université Abderrahmane Mira de Bejaia Faculté des Sciences Economiques
Commerciales et des Sciences de Gestion**

Département des Sciences de Gestion

Filière : Finance et comptabilité

Mémoire de fin Cycle

**En vue d'obtention du diplôme de master en Sciences Financières et
Comptabilité**

Option : Comptabilité et Audit

**Relation Banque entreprise dans le cadre de financement des
investissements**

**CAS : Financement d'un investissement au niveau de la
BADR Agence n°359 AMIZOUR.**

Réalise par :

M^{elle} BRAHAMI Imane

M^{elle} IDRI Meriem

Encadre par :

Mr. IFOURAH Hocine

2020 / 2021

Remerciement

Un grand merci à Dieu le tout puissant, de nous avoir guidé dans la bonne voie et d'arriver jusqu' au bout et la volonté suffisante pour accomplir ce travail dieu est grand.

Nous tenons tout d'abord à remercier notre promoteur Mr Ifourah Hocine Pour sa disponibilité, son aide précieuse et pour tous ses conseils judicieux formulés au cours de notre travail.

Nous exprimons également nos vifs remerciements à l'ensemble du personnel de la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural de Bejaia agence (359), surtout Mr Ziri Djamel qui est le directeur de la Banque pour l'accueil, nous remercions également tous membre de la banque.

Nous nous acquittons, volontiers d'un devoir de gratitude et de remerciement à tous nos enseignants de la faculté des sciences Economique, gestion et science commerciales pour les enseignement qu'ils ont bien voulu nous donner durant notre cursus universitaires.

Ils sont fait de leurs mieux afin de nous fournir un enseignement efficient Nous ne manquerons pas de remercier tous les collègues, amis et famille notamment la promotion de 2021 Comptabilité audit et nos plus sincères remerciements sont adressés à tous ce qui a contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail, nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Dédicace

Je dédié ce mémoire a

Ma mère et mon père qui m'ont indique la bonne voie en me rappelant que le secret de la réussite est la présence et que la volonté

Fait les grands hommes et femmes.

Aucune dédicace ne pourrait exprimer mon respect, ma considération, et mes profonds sentiments en vers eux pour leur patience illimitée, leur encouragement continu, leur aide, tous les sacrifices consentis et leurs précieux conseils et pour toute leur assistance et leur présence dans ma vie.

Mes chers sœurs sissa , khadidja et foufa

Sans oublier mon frère Adam.

A mes oncles et tantes ;

A mes cousine et cousins ;

A mes chère amies chacune a son nom en particulier

Yassmine , lila , mika , leila , manel , mouma , meriem ,
mouna ,sabah , chahinez.

Son oublie sofiane et mon neveu issnac

A l'homme de ma vie « salim » mon exemple éternel, mon soutien moral et source de joie et de bonheur.

Ma collègue meriem et sa famille.

Toute ma famille et a toute personne que j'estime.

Imane.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail a mes très chers parents à qui je dois tant et à qui je ne rendrais jamais assez, qui m'ont beaucoup soutenu et encouragé durant mon parcours.

A mes chers frères Brahim, Ali, adel qui est toujours a mes cotes

A mes chères sœurs Karima, Samia, Malika, Thaurya, Sara qui m'ont soutenu.

Et son oublier Mustapha, Farid, Koussaila

A mes nièces Chaima, kawther, Bouchra, Imane

A mes neveux Yousef, Abd Rahim

A ma meilleur amie Mouna.M

A Ma binôme Imane.B et sa famille

A tout la promotion de comptabilité audit 2021

Meriem. I

Liste des abréviations

BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BNA	Banque national d'Algérie
EBE	Excédent brut d'exploitation
RNE	Résultat net d'exercice
BFR	Besoin en fonds de roulement
CF	Cash-flows
CA	Chiffre d'affaires
Ch. Déc.	Charges décaissables imputables au projet
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TAP	Taxe sur l'activité professionnelle
CAF	Capacité d'Autofinancement
CMT	Crédit Moyen Terme
CLT	Crédit long Terme
PME	Petits et Moyens Entreprises
CNAS	Caisse Nationale d' Assurances Sociale
L'ANDI	Agence National du Développement de L'investissement
BTPH	Société de Bâtiments, travaux Publics et Hydrauliques
SPA	Société Par Action
SARL	Société à Responsabilité Limite
PCN	Plan Comptable National
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance-Chômage
ANSEJ	L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
ANGEM	Agence Nationale de gestion du Microcrédit
VAN	Valeur Actuelle Net
TRI	Taux de Rentabilité Interne
DAT	Dépôt à Terme

DEDICACES	I
REMERCIEMENTS	II
LISTE DES ABREVIATION.....	III

Sommaire

Introduction Générale	1
CHAPITRE I : Généralités sur les investissements et les crédits d'investissement.....	4
Introduction	4
Section 1 : Généralités sur les investissements	5
Section 2 : les crédits d'investissements.....	15
Section 3 : les risques et les garanties des crédits d'investissements	18
Conclusion	26
CHAPITRE II : Généralités sur les banques et les entreprises	27
Introduction	27
Section 1 : Notions de base sur les banques et les entreprises	28
Section 2 : Le financement bancaire des investissements	35
Section 3: La relation banque-entreprise.....	40
Conclusion	42
CHAPITRE III : Etude et gestion des risques d'un dossier de crédit d'investissement.....	43
Introduction	43
Section 1 : Règles directives de crédit et procédure de réception des dossiers de crédit d'investissement.....	44
Section 2 : Procédures de mise en place des crédits accordés.....	50
Section 3 : Cotation du risque emprunteur.....	59

Conclusion	67
Chapitre IV: Montage et étude d'un dossier d'octroi de crédit d'investissement au sein de la banque	68
Introduction	68
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	69
Section 2 : Présentation du dossier d'étude de projet.....	71
Section 3 : Etude de la rentabilité de projet.....	91
Conclusion	100
Conclusion Générale	102

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

TABLE DES MATIERS

Introduction

Générale

Introduction générale

Les banques occupent une place centrale dans le système économique dans chaque pays, elles présentent l'un des principaux acteurs de financement. Institutionnellement, sont considérées comme banques toute institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : la gestion de moyens de paiement, l'octroi de crédit et la réception du dépôt du public. Economiquement ; les banques sont des intermédiaires financiers dotés du pouvoir de création qui se traduit par la création de fonds. Les banques, pour apporter leur soutien aux entreprises, elles proposent une panoplie de concours bancaires destinée à financer les besoins liés au cycle quotidien de fonctionnement et d'exploitation de l'entreprise (crédit à court terme) et les dépenses d'investissement (crédits à moyen terme et long terme). Le financement a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises. Dans les pays développés, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises.

En effet la banque dans sa fonction d'intermédiaire financier, joue un rôle capital dans le développement de toute activité en exerçant son double rôle de ressource et de distributeur de crédit que le banquier accomplit sa véritable tâche d'acteur économique car les différents agents économiques non financiers disposent des ressources de financement dont il éprouvent des besoin ,la raison pour laquelle la banque s'impose sur l'échiquier économique comme partenaire indispensable au développement par sa fonction d'établissement de crédit. C'est ainsi que les banques sont en quête de nouveaux clients, essentiellement les petites et moyennes entreprise, en effet aux différentes étapes de leur cycle de vie, ces entreprises sont souvent confrontées a des besoins de financement. Ces besoins de financement destiné soit à leur créations, ou besoin de financement liés aux cycles d'exploitations ou d'investissement. Elles sont donc obligées de recourir au marché bancaire pour couvrir leur besoin de financement a court, moyen, et long terme. Le crédit bancaire est donc incontournable pour les entreprises de nos jours qui sont souvent fragiles lors de démarrage, et le développement de leur activité.

Par ailleurs, en matière de financement, le banquier procède a toute une étude de la demande de crédit dans le but d'identifier les besoins de financement du demandeur. La problématique du financement bancaire des entreprises met une relation entre l'entreprise et le banquier dans le cadre d'octroyé un crédit. Dans ce présent ce travail nous cherchons a savoir les différents a savoir les différents types du financement accordés par la banque destinée aux entreprises. Cependant, octroyer un crédit c'est croire en un projet, personne et une réussite future mais aussi un risquer de se tromper sur même points.

Introduction générale

L'octroi de crédit constitue le métier de base d'un établissement de crédit et un risque qui en découle, notamment le risque de crédit qui est l'un des principales préoccupations bancaires. Mais aussi, la qualité des crédits octroyés a un aspect décisif dans la viabilité et la performance des banques commerciales. En Algérie l'accès au crédit bancaire est conforme à une multitude problème administratives pour obtenir un crédit.

L'objectif de ce présent travail est de connaître le rôle des banques dans le financement des entreprises, mais tout en étudier les différents modes de financement et risques de crédit.

L'objectif de choix de cette thématique est de répondre à la question centrale suivante :

Quelle est la démarche à entreprendre pour l'octroi de crédit d'investissement et quels sont les critères considérés par le banquier algérien pour une prise de décision rationnelle?

De cette question principale soulève des interrogations suivantes :

- Quelles sont les sources de financement des entreprises ?
- Quels sont les différents types de crédits proposés par la banque aux entreprises et les différents risques inhérents à leur octroi ?
- Quelle est la nature de la relation entre l'entreprise et la banque ?

Le choix de ce sujet n'est pas arbitraire, en plus de sa nécessité dans ces nouvelles mutations économiques, les banques font partie de notre quotidien, donc un sujet d'actualité. L'objet de ce thème est de montrer que le financement par les banques algériennes a un effet essentiel lié aux besoins des entreprises.

L'objet de ce travail est d'étudier le financement des projets d'investissement fondé sur l'analyse des divers critères, afin de procéder à la décision d'octroi ou le refus de crédit. Il consiste aussi à présenter les risques rencontrés lors de l'étude des dossiers de crédits.

De cela, nous appuyons sur les hypothèses de travail suivantes :

Hypothèse 01 : La banque finance un projet d'investissement une fois sa rentabilité est vérifiée.

Hypothèse 02 : L'étude d'un projet d'octroi de crédit pour les entreprises se fait en prenant en considération son aspect économique et financier .

Introduction générale

Hypothèse 03 : L'analyse ne vise pas seulement à aider le banquier dans sa prise de décision d'octroi de crédit, mais aussi, à assurer la bonne gestion du risque liée à cette décision.

Afin de réaliser ce travail et de vérifier ces hypothèses nous avons adapté la démarche méthodologique axée sur deux étapes : une approche théorique qui portée sur la recherche théorique des différents modes de financement lié aux besoins d'investissement et méthode d'évaluation des projets des demandeurs de crédit. Ensuite, l'approche empirique sera consacrée à l'étude d'un cas pratique au sien de la banque BADR Agence n°359 Amizour ; une étude qui sera consacre sur un dossier de demande d'un crédit d'investissement destiné à l'entreprise.

Pour essayer de répondre à notre problématique, notre travail sera scindé en quatre chapitres ; les trois premiers sont théoriques, enfin le dernier est consacré au cas pratique. De ce fait nous essayerons dans le premier chapitre de présenter les généralités sur l'investissement et les crédits d'investissement .Ensuite, le second est consacré à la présentation des généralités sur les banques et les entreprises, quant au troisième chapitre, il est réservé à l'étude et à la gestion des risques d'un dossier de crédit d'investissement.

Enfin, le dernier chapitre sera orienter à l'étude de cas qui vise à analysé les risques et les moyens de prévention de plus, dans ce dernier chapitre nous avons concentré notre travail sur cas de traitement d'un dossier de la demande d'un crédit d'investissement. Enfin dans la conclusion générale nous avons essayé de répondre à notre problématique de départ ainsi que de vérifier les hypothèses de notre recherche.

Chapitre I

Introduction

L'investissement est un engagement comportant des risques dans le cycle de vie de l'entreprise, elle consiste en des engagements qui représentent des dépenses initiales pour générer un flux de fonds dont la valeur attendue est supérieure aux dépenses initiales de l'investissement. La banque n'est pas une entreprise comme les autres entreprises, car elle obtient des fonds du public et gère les moyens de paiement. Sa fonction principale est d'octroyer des crédits qui jouent un rôle dans le processus de développement économique. Afin de commencer cette recherche, il est nécessaire d'introduire un chapitre introductif.

Ce chapitre sera divisé en trois sections, la première sur les Généralités sur les investissements et dans la deuxième section nous présenterons les crédits d'investissements en dernier nous présenterons Les risques et les garanties des crédits d'investissements.

Section 01 : généralités sur les investissements

L'objectif de cette section est de présenter un aperçu de l'investissement. Nous allons révéler différentes définitions et types d'investissement en fonction de certains critères de classification. Nous mettrons en évidence les caractéristiques de l'investissement.

1. Définitions de l'investissement

Investir, c'est acquérir un bien dont on attend des avantages durables (services, argent, etc.) Un investissement est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise. L'investissement dépend de celui qui décide à renoncer à une consommation immédiate pour accroître ses recettes futures.

Plus précisément, l'investissement est défini selon cinq approches :

1.1.L'Approche comptable

L'investissement comprend tout bien meuble ou immeuble, actif corporel ou incorporel acquis par l'entreprise, et vise à conserver la même forme au sein de l'entreprise pendant une longue période.

1.2. L'Approche économique

Tous les sacrifices de ressources consentis aujourd'hui pour espérer obtenir des résultats à l'avenir sont dispersés dans le temps, mais le montant total est supérieur à la dépense initiale.

1.3. L'Approche financière

Désigne toute dépense destinée à bénéficier des bénéfices supplémentaires des fonds engagés dans des transactions ou opérations sur titres financiers ou sur marchandises de l'économie réelle ou sur titres (tels que l'immobilier).

1.4.L'Approche de gestionnaire

Les investissements génèrent de nouveaux cash-flows, et il est nécessaire de stratifier différents projets possibles à partir du bilan global qui définit la rentabilité de chaque projet.

1.5. L'Approche stratégique

L'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise dans son environnement. En comme synthèse, On peut dire :

- L'investissement est le capital utilisé pour augmenter la production de l'entreprise ou améliorer ses performances.
- Évaluer les investissements en comparant certains frais avec des frais aléatoires.
- L'investissement est aussi l'échange d'un montant courant spécifique avec des anticipations de distribution de revenus futurs sur plusieurs périodes, car la connaissance du risque semble être l'une de ses caractéristiques fondamentales.

2. Typologie des investissements

Selon la définition de l'investissement, il existe trois classifications différentes :

2.1.Typologies de l'investissement selon leurs objectifs

La catégorisation des investissements selon les objectifs permet de distinguer plusieurs types :

2.1.1. Les investissements de remplacement

Appelés, également, investissement de renouvellement, ils sont « destinés à maintenir inchangé le potentiel de production de l'entreprise. Ces équipements neufs ont les même caractéristiques techniques que les anciens sur le plan de la capacité et donc des coûts de Production »¹.

¹D.Faiza « Evaluation financier d'un projet crédit d'investissement » ; mémoire fin cycle ; 2018.

2.1.2. Les investissements de capacité

Ils sont également appelés investissements d'expansion, liés à la croissance de l'entreprise, visant à développer la production et la vente de produits existants, ou à diversifier l'activité de l'entreprise.

2.1.3. Les investissements de productivité

Les Investissements de productivité ou de modernisation, est définit comme des investissements réalisés pour réduire les coûts de production et augmenter la production. Ces projets peuvent prendre des formes très différentes : nouveaux équipements, nouveaux procédés de fabrication ou nouvelles organisations de production.

2.1.4. Les investissements collectifs au social

Certains investissements collectifs ou sociaux visent à améliorer le bien-être général ou la satisfaction des salariés, qui visent à améliorer l'image de marque de l'entreprise ou à accroître la sécurité au travail. Ce type d'investissement a un impact positif sur la rentabilité de l'entreprise.

2.1.5. Les investissements de développement

Les projets d'investissement « peuvent concerner toutes les catégories, mais avec une composante particulière dans finalité, qui est celle du développement. Souvent dans ces types de projets, ils est prévu d'atteindre en quelques années un niveau de production maximal , en plus des coûts classiques de production, comme c'est par exemple fait pour la formation .ceci permettrait peut-être de mieux effectuer le suivi et l'évaluation expos de ces projets » ²

2.2. Typologies de l'investissement selon leurs natures comptables**2.2.1. Les investissements corporels**

Les investissements corporels « ce sont les biens physiques, c'est-à-dire les actifs fixes de l'entreprise, par exemple : terrains, les équipements, les installations techniques et machinesetc. »³ . Ils permettent à l'entreprise d'augmenter sa capacité de production et le bénéfice du travail du capital et de réduire les coûts de son fonctionnement.

²B. CHANEZ, T. ZHIRA ; « financement bancaire d'un crédit d'investissement » ; Mémoire de fin de cycle ;2018.

³[www.choix et évaluation d'investissement et financement.pdf](http://www.choix-et-évaluation-d'investissement-et-financement.pdf).Com

2.2.2. Les investissements incorporels

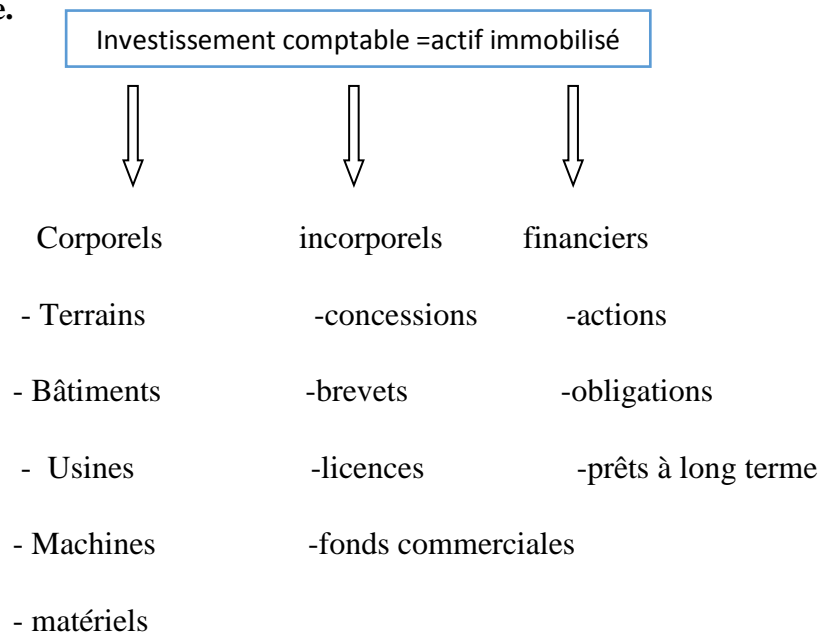
La particularité de l'investissement incorporel n'apparaît pas toujours au bilan, car d'un point de vue comptable, l'investissement incorporel est considéré comme la dépense de l'année en cours. En fait, ils ne correspondent pas au processus par lequel les marchandises entrent dans l'entreprise.

Cela découle de sa nature et de ses objectifs, c'est un investissement d'intelligence ; son objectif principal est l'innovation et l'adaptation des équipements, des méthodes, des produits et du personnel par rapport au niveau et type de qualification, ce qui est la situation de la recherche, des dépenses de formation, de commercialisation ce que concerne tout recherche et activités commerciale et les logiciels, qui constituent les quatre grandes catégories d'investissements incorporel.

2.2.3. Les investissements financiers

Ils consistent soit en l'acquisition de droits de créances, soit en l'achat de titres financiers, devant être conservés dans une stratégie de long terme et qui visent à avoir un pouvoir de décision dans l'entreprise concernée. Les principaux investissements financiers sont : les titres de participation, les prêts ...etc.

Figure n°1 : La figure présentée ci-dessous synthétise les investissements selon leur nature comptable.



Source : <https://www.google.com/search?q=La+figure>

2.3. Typologies de l'investissement selon la nature des relations entre investissement

2.3.1. Les investissements indépendants

Deux investissements sont indépendants, si l'existence de l'un n'entraîne aucun effet sur l'autre. Exemple, l'achat d'un équipement de transport et le remplacement de machines usées dans la même usine.

2.3.2. Les investissements dépendants entre eux

Deux investissements sont dépendants, si l'existence de l'un exige celle de l'autre. Par exemple, un projet de raffinerie de pétrole exige un autre projet, celui d'acheminer le pétrole.

2.3.3. Les investissements mutuellement exclusifs

Deux investissements sont incompatibles, s'ils remplissent la même fonction et sont tels que l'acceptation de l'un d'entre eux entraîne le rejet de l'autre. Par exemple, l'entreprise achète deux camions de transport de marchandise avec des marques différentes, donc un seul camion est considéré acheté parce qu'ils remplissent la même fonction.

2.4. Les déterminants de l'investissement

La décision d'investir dépend de cinq principaux facteurs :

2.4.1. Demande anticipée

Appelée aussi demande effective, c'est un déterminant principal de l'investissement lorsqu'une entreprise anticipe une augmentation durable de la consommation de ses produits, et ses propres capacités de production sont saturées, elle sera conduite à investir. Donc la hausse de la demande anticipée par les entreprises favorise une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement.

2.4.2. La rentabilité

Cette rentabilité dépendra du rendement économique de l'investissement que l'on mesure par le rapport excédent brut d'exploitation (EBE) sur capital fixe, mais aussi par le mode de financement de l'investissement. Elle constitue un élément privilégié pour évaluer la performance des entreprises.

2.4.3. La situation financière de l'entreprise

Si l'entreprise est déjà fortement endettée, elle ne cherchera pas à augmenter son passif pour financer de nouveaux investissements. Au contraire, elle utilisera l'augmentation de ses profits pour alléger ses dettes. A l'inverse, une entreprise disposant de fonds propres ou cash-flow important, sera obligatoirement de réaliser de nouveaux investissements.

2.4.4. Les coûts des facteurs de production

Sont les ressources mises en œuvre dans la production de biens et des services. Si le coût de travail augmente, l'entreprise sera incitée à recourir à l'investissement pour augmenter sa production. Inversement, si le coût du capital emprunté est élevé, l'entreprise préférera embaucher du personnel pour faire face à l'augmentation de la demande.

2.4.5. Le taux d'utilisation des capacités productives

C'est le ratio entre les moyens de production effectivement mobilisés pour la production et l'ensemble des capacités de potentiellement disponibles. La sous-utilisation des machines ne favorisera pas l'investissement de l'entreprise mais si les machines fonctionnent à plein régime, l'entreprise sera incitée à investir pour répondre à toute une augmentation de la demande.

3. Le rôle de l'investissement

« L'investissement est considéré comme une clé de la croissance économique, car il rend plus efficace le travail de l'homme il permet d'accroître le stock de capital et générer une hausse de la productivité. D'autre part, l'investissement est une composante de la demande il joue un grand rôle dans les mouvements conjoncturels. D'une part, il assure l'équilibre macroéconomique, car c'est la part épargnée du revenu qui n'est pas compensée par une dépense d'investissement équivalente et d'autre part, c'est un facteur de croissance qui procure la modernisation de l'appareil productif, l'apparition des produits nouveaux, des gains de productivité et qui permet la baisse des prix, la hausse des prix, la hausse de revenus, la création de nouveaux emplois et donc l'expansion de l'économie. » ⁴

L'investissement est une décision importante pour quatre raisons essentielles :

- Il constitue un moteur de croissance et de survie des entreprises à long terme ;
- Il absorbe des ressources importantes ;
- Il s'agit d'un engagement à moyen terme ou à long terme irréversible ;
- Il conditionne l'image de marque de l'entreprise en raison de l'influence de l'environnement économique et financier.

4. Définitions d'un projet d'investissement

Un projet d'investissement est une opération entraînant l'affectation des ressources à un projet industriel ou financier dans l'espoir d'en tirer de flux de liquidités sur certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise.

On encore, « un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisations permettant de réaliser ou de développer un objectif donné.

Dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on attend des avantages futurs » ⁵

Selon la définition ci-dessus, on peut dire qu'un projet d'investissement est une sorte de proposition d'action qui, à partir de l'utilisation des ressources et des moyens disponibles, considère possible d'obtenir des profits. Ces bénéfices incertains peuvent être réalisés à court, moyen ou long terme.

⁴<https://www.letudiant.fr/document/l-investissement.com>

⁵D.halim « Evaluation un projet d'investissement » ; mémoire fin de cycle ; université Bejaia ; 2019.

5. Les objectifs d'un projet d'investissement

Les objectifs d'un projet d'investissement peuvent être d'ordre stratégique ou opérationnel

5.1. Les objectifs d'ordre stratégique

C'est un ensemble d'objectifs qui relève généralement de la sphère stratégique, il peut faire l'objet d'expansion, de modernisation, d'indépendance, etc.

La hiérarchisation et la coordination de ces objectifs permettront la définition de la stratégie afférente à l'investissement.

5.2. Les objectifs d'ordre opérationnel

Ils se situent au niveau technique, nous présenterons ci-dessous une liste trois objectifs :

➤ Objectif de temps

Tout projet afin de satisfaire une demande, faut acquérir dans les meilleurs délais afin d'avoir un avantage concurrentiel. En effet, un marché à vive concurrence, les parts reviennent à ceux qui jouent mieux, et surtout plus vite. Cela explique le fait que certains produits lancés tardivement échouent même s'ils sont de meilleure qualité.

➤ Objectif de coût

La politique des coûts est l'objectif de bon nombre de projets, car c'est un élément capital qui permet une marge de manœuvre en matière de la politique de prix qui est à son tour un instrument de la stratégie commerciale. Cet objectif consiste à réduire au maximum les coûts de revient d'un produit.

➤ Objectif de qualité

L'entreprise doit garantir un certain niveau de qualité qu'est indispensable pour se positionner dans un environnement concurrentiel exigeant. La rentabilité de cet objectif oblige l'entreprise à consacrer plus de temps et par conséquent plus de coût, ce qui contredit les deux objectifs cités précédemment coût et délai.

6. Les caractéristiques d'un projet d'investissement

Tout projet d'investissement que soit son objectif sa nature, a des caractéristique financières sur lesquelles on sa base pour prendre la décision d'investir.

6.1. Les dépenses d'investissement

Ces dépenses représentent le capital investi ou plusieurs fois suivant la nature et la durée de vie de l'investissement. Le capital investi est mesuré pas les dépenses d'acquisition et de construction y compris les dépenses annexes d'études préalables et d'essais ainsi que de tous les frais accessoires.

6.1.1. Coût de l'investissement

C'est le prix d'achat des immobilisations constituant l'investissement exemple : matériel, machine, équipement, agencement et installation,....etc.

6.1.2. Frais accessoires

C'est dépenses constatées à la phase de démarrage de l'investissement, telles que les frais d'études, frais d'installation, frais de transport, la formation du personnel, l'acquisition de brevets et licences dans la mesure où elles ne constituent pas des charges régulières et sont directement liées à l'investissement.

6.1.3. Augmentation du besoin de financement de l'exploitation

Tout projet d'investissement accroît généralement l'activité de l'entreprise, ce qui a pour conséquence d'augmenter le BFR d'exploitation. Or, ce besoin nouveau fait appel à un nouveau financement. Donc le capital investi identifie l'ensemble des flux liés d'une part à l'acte d'investissement exemple : études prêtables et recherches, achat des terrains et équipements, et d'autres part ceux résultant de la mise en route du projet exemple : formation du personnel, besoin en trésorerie.

6.2. La durée de vie d'un investissement

La détermination des flux générés par un projet d'investissement s'effectue sur la base d'un horizon de prévisions. Plusieurs possibilités existent :

- La durée de vie physique du bien qui peut être longue.
- La durée de vie technologique qui suppose connaitre la vitesse de renouvellement du progrès technique.

- La durée de vie économique représentant la durée sur laquelle l'entreprise construit son projet stratégique.
- La durée de vie fiscale représentant la durée sur laquelle l'administration fiscale autorise la pratique de l'amortissement.

6.3. Les recettes nettes (cash-flows net)

C'est la différence entre les produits annuels encaissables et les charges annuels décaissables générés par l'exploitation de l'investissement .les flux nets de trésorière sont appelés cash-flow(CF).il sont supposés être encaissés à la fin de chaque période.

Ils sont calculés avec la formule suivante :

- $CF = RN + D.A$ avec $RN = CA - (CH \text{ déc.} + D.A)$.
- CF : cash-flows générés par le projet
- CA : chiffre d'affaires générés par l'utilisation de l'investissement
- Ch. Déc. : charges décaissables imputables au projet
- D.A : dotation aux amortissements

6.4. La valeur résiduelle

Elle correspond à la valeur anticipée en fin de vie du projet d'investissement ; il s'agit donc de sa valeur revente.

La valeur résiduelle peut être nulle ou même négative (frais de démontage) ; elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement. L'évolution de la valeur résiduelle peut permettre de déterminer la durée de vie économique optimale.

6.5. Le besoin en fond de roulement(BFR)

C'est le montant des capitaux nécessaires au financement du cycle d'exploitation, principalement pour financer les stocks et le décalage entre le décaissement et les encaissements liés aux ventes de l'entreprise. Il est donné par la différence entre les actifs d'exploitation exemple : stocks, les encours, créances et les passifs d'exploitation qui sont les dettes circulantes envers les fournisseurs.

7. Les Modes de financement d'un projet d'investissement

Pour une présentation complète et détaillée des modes de financement, on pourra se reporter au cours de finances d'entreprise :

7.1. L'autofinancement

L'autofinancement est le financement d'un investissement par des moyens internes à l'entreprise. La capacité d'autofinancement est égale au montant que l'entreprise peut dégager pour financer des investissements. Une entreprise qui dispose d'une forte capacité d'autofinancement peut rapidement dégager des moyens lorsqu'une opportunité d'investissement se présente comme rachat d'une entreprise concurrente.

L'entreprise peut augmenter sa capacité d'autofinancement en faisant appel à de nouveaux actionnaires qui entreraient dans le capital de l'entreprise. Cette opération conduira à une dilution du pouvoir des actionnaires actuels et, si elle se renouvelle, à la prise de contrôle de l'entreprise par ces nouveaux acteurs. De plus, une augmentation de capital n'est envisageable que pour une entreprise en bonne santé. L'entreprise peut aussi demander à ses actionnaires de contribuer au financement de ses investissements en apportant de nouveaux capitaux. Ces apports peuvent être réalisés en compte courant ou en augmentation de capitaux. Cette solution, qui a des conséquences sur la rentabilité des fonds propres, se heurte fréquemment à l'incapacité ou au refus de certains actionnaires.

7.2. Le recours à l'emprunt

Il consiste à trouver des capitaux auprès de tiers, pour une durée déterminée l'emprunt peut être souscrit auprès d'un organisme financier banque ou organisme de crédit et peut être soumis à des conditions (les garanties). L'emprunt peut également être souscrit auprès des autres agents économiques qui consisteront à proposer au public, des obligations à rendement déterminé, pour une durée déterminée les obligations sont généralement émises par des grandes entreprises qui présentent des garanties suffisantes pour obtenir la confiance du public. D'autre part la capacité d'endettement d'une entreprise est cependant limitée, le taux d'endettement étant un critère important de la santé et de la stabilité d'une entreprise trop endettée deviendrait fragile si le marché se rétrécit.

7.3. Le crédit-bail (aussi appelé leasing en anglais)

C'est un crédit permettant l'acquisition d'un bien en échange de redevances et avec option d'un droit de propriété à l'échéance. Le système est particulièrement utilisé pour l'achat de véhicules, le matériel informatique et industriel, notamment parce que ce type de contrat permet d'inclure des garanties de maintenance et le financement de la TVA. Le crédit-bail

permet aux entreprises et aux particuliers de disposer de biens, sans s'endetter, en présentant un bilan équilibré.

7.4. Les aides publics

Les entreprises peuvent obtenir dans certains cas et dans certaines conditions des subventions de l'état ou des collectivités locales pour financer leurs équipements.

L'intervention et le soutien publics sont le plus souvent réservés aux entreprises qui présentent un intérêt certain pour l'économie au contraire, à celles qui connaissent de graves difficultés en raison de la concurrence internationale par exemple ou auxquelles il convient d'apporter un soutien pour maintenir l'emploi. Dans certains cas, cette aide peut prendre la forme de prêts à taux bonifiés, la collectivité prenant à sa charge une partie des intérêts. Les aides directes à l'investissement ont d'ailleurs tendance à disparaître et être remplacées par des incitations à la création d'emplois.

7.5. Les aides locales

Les aides locales sont souvent accessibles pour des projets de création ou de développement d'activité, telle que la création d'une usine, l'extension d'une entreprise..., mais peuvent également concerner la reprise d'une entreprise en difficulté ou le maintien de l'activité. Elles peuvent prendre des formes variées, subvention, exonérations.

Section 2 : les crédits d'investissements

« Le crédit d'investissement est un crédit qui permet à l'entreprise de réaliser des investissements professionnels à moyen ou à long terme qui est généralement au financement du haut de bilan de l'entreprise, pour principal ⁶objectif qui est le développement ou le renouvellement des immobilisations » .⁶

La présente de la section a pour objet de présenter le crédit d'investissement à savoir, la définition, les types des crédits.

⁶ LASARY, K. « Evaluation et financement des projets ». Alger. Essalam, 2000. P. 6.

2.1. Définition de crédits d'investissement

Selon FAROUK BOUYAKOUB dans son ouvrage intitulé « évaluation et financement du projet » : « un Investissement est une dépense actuelle devant engendrer des bénéfices futures »⁷, un investissement est défini comme étant l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs qui s'étaler dans le temps.

En d'autre terme un crédit d'investissement est essentiellement pour financer des fonds de Roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers. Il s'agit d'un crédit à moyen ou long terme qui a une durée fixe, déterminée. Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu. Dans certains cas, une entreprise entre en ligne de compte pour une intervention des pouvoirs publics sous la forme d'un cautionnement, d'un prêt subordonné ou d'un subside.

2.2. Les types de crédits d'investissement

On distingue deux types de crédit d'investissement qui sont : les crédits d'investissement à moyen Terme et les crédits d'investissement à long terme.

2.2.1. Les crédits d'investissement à moyen terme

«Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux ans /sept ans

Et accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissables entre huit et dix ans »⁸

Ils sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

La réalisation de cette nature de crédit se fait sous forme d'avances sur compte, elle est ainsi financée par la propre trésorerie de la banque. En se fondant sur la possibilité de refinancement, les crédits à moyen terme peuvent être divisés en trois catégories :

2.2.1.1. Le crédit à moyen terme réescomptable

Cette forme de crédit à moyen terme reste la plus utilisée par les banques algériennes

En raison de la souplesse qu'elle offre à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie

⁷ BOUYAKOUB, Farouk.Op, cite.P. 252

⁸ Bolusset .Carole, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007,P50.

Engagée lors de la réalisation du crédit, cette opération de réescompte des effets relatifs aux crédits à moyen terme est régie par l'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative a la monnaie et au crédit, qui stipule : « La banque Centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six(06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédit à Moyen terme »⁹

2.2.1.2. Le crédit à moyen terme mobilisable

Dans ce type de crédit, la banque ne s'adressera pas à la banque pour se refinancer, mais cherchera plutôt à mobiliser son crédit sur le marché financier cette mobilisation est une opération par laquelle un créancier retrouve auprès d'un organisme mobilisateur de la disponibilité des sommes qu'il a prêté à son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur ce dernier. L'obtention d'un accord préalable de la part de l'organisme mobilisateur est assez souvent nécessaire pour avoir accès à cette mobilisation.

2.2.1.3. Le crédit à moyen terme non mobilisable

Appelé aussi un crédit à moyen terme direct, c'est ta dire lorsqu'il est financier par la Banque avec sa propre trésorerie, le financement de la banque octroyant ce crédit n'est pas Envisageable, les billets a ordres créés en représentations d'un crédit deviennent des Reconnaissances de dettes et non des instruments de réescompte ou de mobilisation, par contre le taux d'intérêts débiteurs appliqués sera plus élevé par rapport à celui appliqué dans les crédits à moyen terme réescomptable ou mobilisable.

2.2.1.4. Le crédit à moyen terme non finançable

Le crédit à moyen terme non finançable appelé aussi le crédit à moyen terme direct (CMT), c'est un crédit qui n'offre pas de possibilité de refinancement à la banque ; il est alimenté par La propre trésorerie de cette dernière. Il en résulte que le taux d'intérêt débiteur appliqué à ce Type de crédit est plus élevé que celui appliqué au CMT finançable.

2.2.2. Le crédit d'investissement à long terme

Le crédit à long terme « Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette de huit ans /vingt ans .il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions à savoir un diffère de remboursement allant de deux a quatre ans »¹⁰ . La banque cours un grand risque lorsque

⁹ <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist1.htm.com> consulté le 13/09/2015

¹⁰ BOUYAKOUB, F, op.cit. p. 253.

octroi un crédit a long terme, car elle dispose de ressources qui sont à court terme, alors que les crédits à long terme mobilisent les fonds pour des périodes qui sont supérieur à sept ans qui sont généralement les Constructions. Sa durée est généralement comprise entre huit (08) et vingt (20) ans avec un Différé de remboursement allant de deux (02) à quatre (04) ans. Ce crédit est distribué par des Institutions financières spécialisées : banques d'affaires et banques des crédits à moyen et Long terme. Les crédits à long terme sont très risqués à cause de leurs durées et leurs montants Importants.

2.2.3. Les crédits spéciaux

Ces crédits sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement tracé par les Autorités gouvernementales. Il s'agit de financer par des concours publics des activités Soutenues.

2.2.3.1. Le crédit à l'emploi de jeune

« On définit le crédit a l'emploi de jeune étant dans le but de contrôler le fléau du chômage qui frappe une grande partie de la Population algérienne, les pouvoirs publics en collaboration avec le secteur bancaire ont institué un système de financement nommé « crédit à l'emploi des jeunes » qui sont des Crédits d'investissement à moyen terme et qui entrent dans le cadre du dispositif du soutien à l'emploi des jeunes adopté et réglementé par ». ¹¹ :

- Le décret présidentiel N° 96-234 du 02 juillet 1996.
- Les décrets exécutifs N° 96-295, 96-296 et 96-297 du 08 septembre 1996.
- Le décret exécutif N°98-200 du 09 juin 1998 modifié et complété par le décret exécutif N°03-289 du 06 septembre 2003.

2.2.3.2. Le crédit-bail : le leasing

« C'est une opération commerciale et financière réalisée par les banques et établissements financiers, ou par une société de crédit-bail légalement habilitée, avec des opérateurs économiques nationaux ou personnes physiques, morales de droit public ou privé, ayant pour support un contrat de location pouvant comporter ou non une option d'achat au profit du

¹¹[Http : //www.anseij.dz](http://www.anseij.dz) (consulté le 28-07-2017)

locataire, qui portant exclusivement sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur fonds de commerce ou sur établissements artisanaux ». ¹²

Autre m'en dit Le crédit-bail couramment appelé « Leasing » c'est un contrat par lequel une personne, le crédit bailleur (société de financement) achète un bien (mobilier ou immobilier) et le met à la disposition d'une autre personne, le preneur moyennant le paiement d'un loyer. Le locataire n'est donc pas juridiquement propriétaire du bien mis à sa disposition mais un contrat d'une promesse unilatérale de vente, a la fin de contrat le preneur a choix de soit racheter ce bien à un prix convenu d'avance et fixé par le contrat de crédit-bail, soit il continuer à louer, soit mettre fin au contrat.

Section 03 : Les Risques Et Les Garanties Lies Aux Crédits

Dans cette section on présentera des généralités sur les risques et les garanties lieu au crédit dont sont inséparable du métier de banquier.

3.1. Définition du risque

Le risque est défini comme étant une éventualité d'une perte Ou d'un dommage et qui représenté aussi comme étant l'incertitude qui pèse sur Les résultats et les pertes susceptibles de survenir lorsque les évolutions de l'environnement Sont adverses on dit que le risque est la probabilité de subir une perte lorsque la banque est Confrontée à un environnement dont les fluctuations sont défavorables. Egalement associé à un caractère aléatoire, vu qu'on sait que c'est un événement qui est susceptible de se produire, mais dont on ignore son certitude.

3.2. Typologies des risques

Avant de pouvoir gérer les risques il est nécessaire de les identifier qui représente une menace de risque crédit. Le banquier évalue son intervention de financement en appréciant : le risque de contrepartie, le risque de liquidité et les autres Risques. Il faut savoir les définir pour les différencies, afin de pouvoir les mesurer et les gérer.

¹² Ordonnance n° 96-09 du 10 janvier 1996 relative

3.2.1. Le risque de contrepartie

Appelé aussi risque de « non remboursement ou un risque de Signature se résume en l'impossibilité probable, de l'emprunteur de faire face à ses remboursements. Ce risque de signature se définit comme le risque que le débiteur n'honore pas tous ses engagements ». ¹³

C'est un risque à la fois le plus dangereux et le plus courant pour une banque car il s'agit du non-respect par un client de son engagement financier à savoir, dans la majorité des cas, un remboursement de prêt. Les événements qui peuvent amener l'emprunteur à ne pas respecter ses engagements sont multitudes à savoir :

- Une malhonnêteté évidente exemple : escroquerie, abus de confiance.
- Défaillance économique ou financière involontaire des débiteurs : chômage pour un Particulier ou dépôt de bilan pour une entreprise.

Les origines de ce risque proviennent directement des risques liés à l'entreprise elle même

Parmi lesquels on peut distinguer :

3.2.1.1. Le risque individuel ou particulier

« Le risque individuel c'est un risque lie à la seule affaire que se propose de dévaluer dans le permit en temps l'étude de crédit. Ce risque est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources, qui se sont trop immobilisées qui n'ont pas un fonds de roulement suffisant ou endettées, qui possèdent des installations industrielles vétustes, affichent des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité, doivent inspirer au banquier une grande méfiance ». ¹⁴

3.2.1.2. Le risque professionnel

Appelé également risque sectoriel, il est lié à la conjoncture d'un secteur d'activité économique. Ce risque menace plus les banques qui sont engagées financièrement dans un secteur d'activité donné, il suffit que ce secteur soit durement frappé par une forte crise pour

Que la banque connaisse de graves difficultés même de la clientèle, le risque professionnel peut apparaître et s'aggraver lors de modifications profonds affectant les habitudes d'une profession telle principalement :

¹³LOBEZ, Frédéric. « Banque et marchés du crédit ». Finance, Paris, 1997. P. 157

¹⁴ BOUYAKOUB, F , op , cit.p.20.

- Les changements de mode.
- Les découvertes et les révolutions des techniques et des technologies.
- La fermeture de marche extérieure.

3.2.1.3. Le risque général

« Le risque général est un risque qui dépasse le cadre de l'affaire au profit de laquelle le crédit est sollicité pour frapper l'économie d'une nation entière, d'une région voir la situation

Internationale. Le risque général est difficile à prévoir, et il est encore plus difficile d'y

Parer »

15

3.2.1.4. Le risque pays

Le risque pays, appelé aussi risquer souverain, s'est considérablement développé depuis le début des années quatre vingt et il concerne les pays en voie de développement a dette extérieur élevée. Tout d'abord, il recouvre les composantes habituelles d'un risque exemple : catastrophe naturelle, crise politique ou économique, insolvabilité propre de l'emprunteur. L'emprunteur est solvable, mais son pays étant en état de faillite monétaire, la banque centrale n'est pas en mesure de transférer à l'étranger les sommes correspondant au service de la dette.

¹⁵ BESSIS J , « La gestion du risque et gestion actif passif des banques » Ed Dalloz , 1995,p. 15 .

3.2.1.5. Le risque de liquidité

« Le risque de liquidité est un risque qui représente pour un établissement de crédit l'impossibilité de pouvoir faire face à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances, par la mobilisation de ses actifs. »¹⁶

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité d'un établissement de crédit à faire face à des demandes de paiement de la part de sa clientèle, il peut engendrer par une mauvaise politique d'utilisation des ressources, ce risque touche en premier lieu les établissements de crédits spécialisés, surtout ceux qui sont spécialisés dans le financement de l'immobilier sur des ressources d'épargne.

3.2.2. Les autres risques

Pour les autres risques on entend tous les risques qui se greffent autour du risque de Crédit. Il existe plusieurs types de risque additionnels que nous citer :

3.2.2.1. Le risque de taux

Le risque de taux est une variation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans Conséquence sur le secteur bancaire. Le paramètre de fluctuation peut constituer un risque considérable pour la banque.

« Le risque de taux peut être défini comme étant le risque de perte ou de gain encouru par Une banque détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent À un taux fixe, il résulte l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des Ressources. Le banquier, représente l'éventualité de savoir sa rentabilité affectée par l'évolution des taux ». ¹⁷

Le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits octroyés d'une part, et minimiser le risque d'autre part, afin d'apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel.

¹⁶AUGROS. J.C.QUERUEL. M, « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Economica, France, 2000, p15

¹⁷MATHIEU, Michel, op, cit. p 154.

3.2.2.2. Le risque de change

« Le risque de change peut être défini comme étant une perte entraînée par la variation du cours des créances ou dettes libellées en devises, par rapport à la monnaie de référence de la banque ». ¹⁸

Il résulte la variation du taux de change de la monnaie nationale Par rapport à la monnaie étrangère dans laquelle le prêt est libellé. Par conséquent, la hausse du cours de change se traduit par un gain de change, et la Baisse du cours se traduit par une perte de change. Ces risques provoquent la liquidité de la banque puis son insolvabilité, c'est a dire l'incapacité d'honorer ses engagements envers ses épargnants et de payer les charges d'exploitation.

3.2.2.3. Le risque opérationnel

Ce risque concerne les erreurs de traitement qui surviennent au cours de la vie d'un dossier de crédit, sont les erreurs qui sont d'origine diverse : ignorance, négligence, omission, Malentendu exemple : déblocage des fonds avant le recueil des garanties, Négligence ou oubli de consulter la centrale des risques et des impayés.

3.2.2.4. Le risque de fraude

Il s'agit non seulement de fraudes initiées par les clients, mais aussi par le personnel peu scrupuleux de la banque. Ce risque peut être sur plusieurs formes : faux documents, malversations, diverses, ou toutes autres de la manœuvre malhonnête. La banque de cela doit être performante en utilisant les systèmes de contrôle afin de minimiser les risques ou l'écarte.

3.2.2.5. Le risque de concentration

C'est risque est définit comme un crédit issu de la concentration des engagements sur un seul client, un groupe réduit de clients, un secteur d'activité ou une zone géographique.

Le banquier afin d'éliminer les risques liée a son engagement qui ne pourra jamais ces faire quelle soit l'étude mène. A cet effet, le recours aux garanties bancaires S'impose directement. La prise de garanties ne constitue pas une finalité de la banque, elle reste une garantie d'accessoire à celle des principales garanties qui réside dans la valeur des dirigeants de l'entreprise qui se manifeste à travers, leurs compétences, leurs honnêtetés, leurs moralités, leurs respects des engagements, et la valeur de l'entreprise elle-même qui se détermine à travers sa solvabilité et sa rentabilité.

¹⁸Rouach, Michel, Nolleau, Gérard : « Le contrôle de gestion bancaire et financière ». Revue bancaire, Paris

3.3. Définition de garantie

Une garantie c'est une assurance que le débiteur doit donner à son créancier, afin de Certifier que le crédit souscrit sera bien être remboursé. Il existe différentes formes de garanties dans le cadre d'un crédit les garanties réelles et garanties personnelles.

Mais ce type de garantie dépend surtout du risque encouru par la nature du prêt et de créancier.

3.4. Typologies des garanties

On distinguer deux grands types de garanties : les garanties personnelles et les Garanties réelles.

3.4.1. Les garanties personnelles

Sont définie comme un engagement pris par une personne physique ou morale (la caution) afin de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval. Les garanties personnelles se réalisent sous la forme juridique du cautionnement et de l'aval, ce dernier n'étant qu'une forme particulière du cautionnement instituée par la législation des effets de commerce.

3.4.1.1. Le cautionnement

L'article 644 du code civil algérien stipule que :

«Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une Obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y Satisfait pas lui-même »¹⁹

Les obligations de la caution sont limitées à celle du débiteur principal. La caution peut-être actionnée en paiement dès que le débiteur principal ne satisfait pas son engagement qui peut être sous forme simple ou solidaire.

¹⁹Code civil algérien, op cit, art n°644

On distingue deux formes de cautionnement :

- **Le cautionnement simple**

Dans le cautionnement simple, la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

- **Le cautionnement solidaire**

Dans le cautionnement solidaire, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéfice de discussion. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.

3.4.1.2. L'aval

L'aval est défini étant un engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal et peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.

Aux termes de l'article 407 du code de commerce, « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ».²⁰

Il est exprimé par la mention « bon pour aval » ou toute autre mention équivalente sur le recto de l'effet suivi de la signature de l'avaliseur (avaliseur ou encore donneur d'aval).

Il peut être donné par un acte séparé. L'aval est un cautionnement solidaire, le donneur d'aval ne peut invoquer ni le bénéfice de discussion ni le bénéfice de décision.

3.5.2. Les garanties réelles

« La garantie réelle est un bien mobilier ou immobilier donné en gage par un débiteur à son créancier qui peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers. Les biens les plus divers peuvent être donnés en garanties, notamment les immeubles, les fonds de commerce, le matériel, les marchandises, les valeurs mobilières et les créances »²¹

²⁰ Code civil algérien, op cit, art n°407

²¹ BERNET-ROLLANDE, op cit, p129.

Les sûretés réelles permettent de réserver un ou plusieurs actifs mobiliers ou Immobiliers appartenant au bénéficiaire du crédit. Les garanties réelles peuvent être classées en 3 catégories à savoir : L'hypothèque, le nantissement et le droit de rétention.

3.5.2.1. L'hypothèque

L'hypothèque est défini par l'article 882 du code civil comme étant : « Le contrat Par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit Réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe»²².

L'hypothèque est ainsi l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un Immeuble, un acte notarié est exigé par la loi, c'est-à-dire une inscription à la conservation des Hypothèques établie au siège du tribunal d'instance où se trouve l'immeuble concerné.

3.5.2.2. Le nantissement

Le nantissement C'est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie De sa créance. Selon l'article 984 du code civil : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne S'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier o à une Autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier Un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et Peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux Créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang »²³

3.5.2.3. Le droit de rétention

Le droit de rétention c'est la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du Débiteur tant qu'il n'a pas été payé. Le droit de rétention est assorti de certaines conditions, à savoir, que la créance doit être certaine c'est à dire non contestable et exigible et que le bien doit être corporel, détenu par le créancier et avoir une relation avec la créance.

²² Code civil algérien, op, cit, art n°882 .

²³ Code civil algérien, op, cit, art n°984

3.5.2.4. Autres garanties

La banque peut collecter d'autres types de garanties, à savoir les garanties collectées ; Une délégation d'une assurance multirisque, des engagements de la part de client, etc. La Meilleure garantie de remboursement d'un crédit réside dans la qualité de l'emprunteur, Entreprise ou particulier et dans la bonne appréciation de la viabilité des projets à financer.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons défini l'investissement qui est le fait d'acquérir de Nouveaux moyen de production, qui améliorer leur rendement ou de placer des capitaux dans Une activité économique dans une entreprise, identifier ses types, à savoir, les investissements Par natures et nous avons aussi défini le crédit d'investissement qui est généralement un prêt d'équipement accordé par un établissement de crédit. Il constitue deux types à savoir, le crédit d'investissement à moyen terme et le crédit d'investissement à long terme. Le financement des projets par un crédit d'investissement en cours des risques tels que le risque bancaire, le risque de taux et le risque de change, c'est la raison pour laquelle la banque exige des garanties soit réelles dont on distingue, l'hypothèque, le nantissement et le droit de Réention, soit des garanties personnelles telles que le cautionnement et l'aval. La première source de financement de la PME est bien le crédit d'investissement.

Chapitre II

Introduction

La banque joue un rôle important dans l'économie d'un pays, sa matière première est les capitaux qui sont tout simplement l'argent. Sa fonction principale est de collecter les fonds des agents économiques qui disposent d'un excédent, pour financer les besoins de l'économie. Ce besoin de financement est exprimé généralement par les entreprises qui représentent le noyau de l'activité économique. Toute entreprise dans son cycle de vie a besoin des capitaux afin d'acquies de nouveaux moyens de production.

Section 1 : Notions de base sur la banque – entreprise

1. Généralité sur les banques

1.1. Définition de la banque

Le terme de banque renvoie soit à un secteur d'activité économique qui traite les opérations de banque, le secteur bancaire, soit à l'un des types d'établissement actif dans ce secteur. La banque est une entreprise ou bien un établissement qui a pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elle emploie sur son propre compte en opération de crédits ou en opération financière.

1.2. Définition juridique

« Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations décrites 110 à 113 de la loi n° 90-10 du 4 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ».¹

2. Le Rôle de la banque

La banque joue un rôle primordial dans la vie économique d'un pays

2.1. Le rôle économique de la banque

Le rôle des banques dans l'économie est fondamental du fait qu'elles mettent en relation entre l'offreur et demandeurs de capitaux. Les modes d'intervention des banques dans ce domaine qui a connu de nombreuses évolutions, il n'en demeure pas moins que leur activité reste, encore aujourd'hui, à la base de tous les mécanismes monétaires et financiers.

¹ La loi décret banque monnaie

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux en distincts deux processus :

- l'intermédiation bancaire qui en intercalant son bilan entre l'offeurs et demandeurs.
- La désintermédiation est le phénomène qui en mettant en relation directe entre l'offeurs et demandeurs de capitaux sur un marché financier ou monétaire. Donc le rôle économique de la banque est de mettre en rapport offreurs et demandeurs de capitaux.

2.2. Missions de la banque

La banque détient par son rôle une place primordiale dans le financement de l'économie nationale et internationale des pays .Elle joue deux rôles essentielle : la collecte des dépôts et la distribution des crédits.

2.2.1. La collecte des dépôts

L'ordonnance n°01 03-11 relative à la monnaie et au crédit définit les dépôts comme « les fonds reçus du public, les fonds recueillis de tiers,..., avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer »². La même ordonnance précise que ne sont pas considérés comme fonds reçus du public :

- Les fonds remis ou laissés en compte par les actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5%) du capital, les administrateurs et les gérants ;
- Les fonds provenant de prêts participatifs.

Les dépôts bancaires sont utilisés par la banque afin d'octroyer des crédits aux clients à besoin de financement, ces crédits sont remboursable selon les modalités du contrat.

2.2.2. La distribution des crédits

La banque recueilli les fonds, auprès de ses clients déposant, sous forme de dépôts à vue ou à terme en constituent des ressources importantes qui ne doivent pas rester immobilières dans ses caisses. La loi lui permet de les utiliser, en partie, sous son entière responsabilité pour accorder des crédits aux agents économiques qui sont : les entreprises, les ménages, l'administration, autres banques qui ont besoin des capitaux pour investir, produire et consommer.

² Ordonnance de la loi monnaie et crédit.

Le schéma suivant résume le rôle qui joué la banque dans la vie économique d'un pays.

Celle-ci, joue le rôle d'intermédiaire financier, puisque, d'une part elle collecte des fonds auprès des agents économiques qui ont des excédents de ressource, et d'autre part, elle les distribue ces dépôts sous forme de crédits aux agents économiques à besoin de financement.

Figure n°2 : le rôle de la banque



Source : Darmon O., « stratégie bancaires et gestion de bilan », Edition Economique, paris, 1998, P.45.

3. Les différentes catégories de banque

Il existe une multitude de catégorie de banque qui sont : banque centrale-banque commerciale, banque généralistes-banques spécialistes et banques dépôts- banques d'affaires.

3.1 Banques centrale-banque commerciale

3.1.1. La banque centrale

La banque centrale est défini comme un établissement national doté d'une personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et aussi delà personnalité civile, la banque d'Algérie est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers, elle régie par la législation commerciale dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les dispositions de la présente ordonnance en suivant les règles de la comptabilité commerciale .La banque centrale n'est soumise ni aux prescriptions de la comptabilité publique ni ou contrôle de la cour des comptes.

3.1.2. La banque commerciale

La banque commerciale est défini étant une institution financière qui assurer la création monétaire d'une grande partie de financement de l'économie, grâce à ces prêts variés qui s'adapté aux besoins des emprunteurs.

3.2. Banque généralistes – banque spécialistes

3.2.1. Banques généralistes

Appelée aussi la banque universelle , la banque généraliste est défini comme une banque qui présente sur tous les segments du marché activité domestique, particuliers et entreprise et tous

types de financement et prestation de service , elle dispose d'un réseau de guichets qui lui permette de collecter une fraction significative de ses ressources.

3.2.2. Banque spécialistes

La banque spécialiste est défini étant un établissement de crédit qui présente sur un segment du marché, ce segment peut être une clientèle comme PME PMI ou produit exemple crédit logement, zone géographique comme banque locale et dispose ou non d'un réseau de guichet selon les cas.

3.3. Banques de dépôts-banques d'affaires

3.3.1. Banques de dépôts

La banque de dépôt est une banque à réseau mais cela ne pas dire obligatoirement une banque généraliste, car certains de ces établissements n'ont pas d'activité internationale comme les caisses d'épargne, d'autres sont installées sur un segment de clientèle limité des crédits agricoles.

3.3.2. Banque d'affaires

Les banques d'affaires sont celle dont l'activité principale consiste a l'octroi de crédit, la prise et la gestion de participation dans des affaires existantes ou en fonction, les opérations de financement engagées par les banques d'affaires immobilisent les capitaux propres et la loi leur permet également les fonds de dépôts dont la durée est égale au moins à deux ans .

Cette banque est une institution multifonctionnelle, car elle participe au développement économique national et international.

4. Différentes formes d'activité des banques

Les activités exercées par la banque peuvent être classé en trois types :

4.1. Opérations de banque

Il existe trois catégories d'opérations de banque :

4.1.1. Réception des dépôts du public

Cette opération correspond aux dépôts d'argent par un tiers qui peut être une personne physique ou moral auprès d'une personne habilité. Cette activité de collecte de ressources est essentiellement réservée aux établissements de crédit qui peut les rémunérer et aussi les placer

pour leurs propres comptes. Ils ont l'obligation de restituer les sommes déposées dès que la demande est faite.

4.1.2. Distribution des crédits

On peut les regrouper en :

- Des crédits à court terme qui sont accordés à la clientèle d'entreprise et de professionnels en vue de couvrir un besoin de trésorerie.
- Des crédits à moyen terme qui sont destinés à financer les équipements, les outillages et les installations légères.
- Des crédits bail qui constituent un moyen moderne de financement des biens immobiliers ou mobiliers, notamment les équipements.

4.1.3. Services bancaires de paiement

Il s'agit de la mise à dispositions de la clientèle des moyens de paiement, la gestion, et de tout instrument permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

4.2. Les activités annexes

Les activités annexes sont toutes les activités qui prolongent les opérations de banque et qui comprennent les opérations de change, les opérations sur ors, métaux précieux et pièces, les opérations sur valeurs mobilières et les produits financiers, le conseil en matière de gestion de patrimoine, le conseil en matière de gestion financières, l'ingénierie financière et les opérations des locations simples.

4.3. Les prises de participation

Les prises de participation sont soumises à une réglementation, correspondent à la détention durable pour des motifs stratégiques d'actions émises par d'autres sociétés, établissements de crédit ou entreprises qui ne relèvent pas de ce statut.

2. Généralités sur les entreprises

2.1. Notion de l'entreprise

L'entreprise est une entité économique autonome de décision qui disposant de ressources humaines, matérielles et financières qu'elle gère afin de produire des biens et services

destinés à la vente ; ce groupement de différents éléments oblige l'entreprise à essayer plusieurs relations avec son environnement qui peut être :

- un environnement commercial lorsqu'il s'agit des relations avec les clients et les fournisseurs ;
- un environnement socioculturel dans le cadre de ses relations avec son personnel ;
- un environnement administratif : c'est l'Etat ;
- un environnement financier : lorsqu'il s'agit de ses relation avec les banques ;
- un environnement sociétal et politique : relation avec les actionnaires.

Le développement économique et social et la prospérité d'un pays dépendent essentiellement du niveau de croissance de l'entreprise et l'accomplissement de ses relations avec les tiers.

2.2. Classification des entreprises

On classifie les entreprises selon divers critères, mais on les regroupera selon trois critères qui sont : le critère économique, le critère juridique et la propriété du capital.

2.2.1. Classification selon le critère économique

Le critère économique il s'agit de la nature de l'activité et de la dimension :

2.2.1.1. La nature de l'activité

La classification des activités est celle des secteurs suivants :

- secteur primaire : comprend toutes les entreprises dont l'activité principale est en rapport avec La nature exemple : pêche, agriculture
- secteur secondaire : regroupe toutes les entreprises de transformation exemple : bâtiment, industrie.
- secteur tertiaire : concerne le secteur des services exemple : transport, enseignement, banque.
- secteur quaternaire : regroupe des entreprises de communication exemple : informatique, télématique.

2.2.1.2. Classifications selon la dimension

La taille de l'entreprise peut se mesurer de différentes façons : par le chiffre d'affaire annuel, par la valeur ajoutée créée qui se sont les indicateurs les plus utilisés qui sont comme suivante :

- l'effectif employé : un critère qui permet de distinguer les très petites entreprises qui ont moins de 10 salariés, les petites et moyennes entreprises qui ont entre 10 et 500 salariés et les grandes entreprises qui ont plus de 500 salariés ;
- le chiffre d'affaires : un critère donne une idée de l'importance des transactions de l'entreprise avec ses clients ;
- la valeur ajoutée : elle constitue la véritable mesure de la richesse créée par l'entreprise. Ce critère en théorie, plus significatif que celui du chiffre d'affaires par rapport en pratique il est moins utilisé.

2.2.2. Classification selon le critère juridique

La forme juridique d'une entreprise permet de distinguer les principaux types suivants :

2.2.2.1. Les entreprises individuelles

C'est la forme des entreprises très simple sans formalisme, mais avec une responsabilité indéfinie sur les biens propres, car en cas d'échec, il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur.

2.2.2.2. Les sociétés commerciales

Elles sont marquées par la personnalité de leurs associés et les sociétés de capitaux dans lesquelles l'important est l'apport de capitaux : les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux et les sociétés mixtes.

- La société de personnes : sont dont les associés se sont réunis la confiance mutuelle en considération de leurs personnalités et qui sont responsables personnellement et solidairement des dettes contractées car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de la société et celle des associés ;
- Les sociétés de capitaux : sont les sociétés dans lesquelles la personnalité des associés n'est pas prise en compte. Leurs responsabilités sont limitées à leurs apports ;
- Les sociétés mixtes : sont des sociétés où les associés sont réunis en considération de leurs personnalités, ils reçoivent des parts sociales et leurs responsabilités sont limitées à leurs apports.

Tableau n°01 : résumé des caractéristiques des principales sociétés

Forme juridique	Société en nom collectif (SNC)	Société à responsabilité limitée (SARL)	Société par actions (SPA)
Apporteurs	Personnes physiques ayant la qualité de commerçant	Personnes physiques, n'ayant pas la qualité de commerçant, sauf celui ou ceux désignés comme gérant et personnes morales.	Personnes physiques et morales, ayant la qualité de commerçant.
Nombres d'associés	Ils doivent être deux ou plus.	Deux à plusieurs personnes, le nombre d'associés ne peut dépasser vingt	Ne peut être inférieur à sept.
La gestion des sociétés	Détention des pouvoirs par tous les associés, sauf stipulation contraire des statuts.	Détention des pouvoirs par un ou plusieurs gérants.	Détention des pouvoirs par un ou plusieurs gérants.
Nature des titres	Parts sociales : en nature, en numéraire et en industrie.	Parts sociales : en nature ou en numéraire.	Actions, les obligations et autres titres : en nature, en numéraire.
Capital minimum	Il n'est pas fixé par la loi	Il est de 100.000 DA	Cinq millions de dinars algérien si elle fait appel à l'épargne dans le cas contraire son capital doit être de un million de dinars algérien

Source : code de commerce algérien

2.2.3. Classification des entreprises selon la propriété du capital

Ce critère permet de classer les entreprises en : entreprises privées, entreprises publiques et entreprises mixtes.

2.2.3.1. Entreprises privées

Ce sont toutes les entreprises individuelles ou sociétés dont les capitaux appartiennent à des personnes privées.

2.2.3.2. Entreprises publiques et sociétés d'économie mixte

Ces entreprises ont un statut juridique divers dont le capital et le pouvoir de décision appartiennent en totalité ou en partie à l'état ou à des collectivités locales.

Section 2 : financement bancaire des investissements

En partant de la définition que l'entreprise est une entité économique combinant des facteurs de Production : capital, travail, et matières premières, le financement aussi peut être défini comme le moyen lui permettant de disposer des ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire. La politique financière de l'entreprise n'est pas indépendante des univers industriels et financiers. En dehors d'une étude des relations existant entre la structure de financement, et les marchés externes où se nouent les contrats avec les apporteurs de fonds.

1. Définition de financements bancaire

Dans le domaine bancaire, le financement désigne le fait, pour un établissement bancaire ou un établissement de crédit de prêter une somme d'argent à quelqu'un exemple : un particulier, une entreprise, une collectivité afin de lui permettre de réaliser un projet.

2. Les différents modes de financements

Pour satisfaire les besoins de financement que l'entreprise exprime à chaque étape de sa vie, il existe une collection de ressources financières que le dirigeant de l'entreprise doit choisir tant en fonction du besoin exprimé ainsi que de l'impact de chaque type de financement sur la rentabilité de la firme et d'autres incidents, tels que la structure de l'endettement de l'entreprise et la répartition des coûts entre charges variables et fixes.

Les sources de financement de l'entreprise peuvent être classées selon leur origine en deux principales catégories : internes qui sont toutes propriétés de l'entreprise ou externe à l'entreprise.

2.1. Le financement interne

Le financement interne est la première forme de financement, elle consiste pour l'entreprise de financer ses investissements et sa croissance avec ses propres ressources sans faire appel à d'autres capitaux étrangers l'une de préférence par les propriétaires-dirigeants des entreprises puisqu'il leur permet de garder le contrôle de leurs entreprises et leur indépendance financière. Il existe plusieurs types de financement interne : l'autofinancement qui est considérée comme la première source de financement des PME, le renforcement des capitaux propres et la cession des éléments d'actif.

2.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement constitue la première source de financement dont dispose l'entreprise et qu'elle dégage grâce à ses activités. C'est le moyen de financement le moins risqué mais le moins avantageux, en terme de croissance, pour une entreprise.

2.1.1.1. Notion d'autofinancement

« L'autofinancement est «la richesse nouvelle générée par l'entreprise en une année, une fois que l'on a déduit la rémunération des actionnaires (dividende). En d'autre termes, l'autofinancement est la part qui reste de la CAF (capacité d'autofinancement) après la distribution des dividendes ». ³

La CAF se calcule comme

Suit : CAF = Résultat net de l'exercice

- + Dotations nettes aux amortissements et provisions
- reprise sur provisions et amortissements
- neutralisation des amortissements
- + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
- produits des cessions d'éléments d'actifs
- Quote-part des subventions d'investissement viré au résultat de l'exercice.

Dans le cas des entreprises qui ne distribuent pas leurs dividendes, comme c'est

Le cas de la plupart des PME, l'autofinancement est égale la CAF

³ Bolusset.Carole, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007, P.50.

2.1.1.2. Déterminants de l'autofinancement

A partir de la définition de l'autofinancement et des éléments qui rentrent dans son calcul, nous pouvons déduire les facteurs qui déterminent la CAF et qui sont les suivants :

- La rentabilité : c'est le bénéfice annuel qui est la base de calcul de l'autofinancement,

Les entreprises rentables ont une CAF plus importante ;

- La politique de distribution des dividendes : distribuer les dividendes minimisera l'autofinancement. Les entreprises individuelles et Familiales ont un autofinancement qui est égal à leur CAF, puisqu'elles ne distribuent pas de dividendes.
- Les amortissements : sont les dotations aux amortissements qui permettent de libérer une partie des ressources de l'impôt et donc sont considérés comme des liquidités pour l'entreprise ;
- Ajouter à ces déterminants, d'autres facteurs qui rentrent dans la formation du résultat, tels que les produits de cession, la politique des ventes ... etc. L'autofinancement est déterminé par tous les éléments qui influencent le résultat de l'entreprise et la capacité financière de celle-ci.

2.1.1.3. Avantages et inconvénients de l'autofinancement

L'autofinancement est une forme de financement qui procure plusieurs avantages pour l'entreprise, mais elle présente de nombreux inconvénients.

a) Les avantages de l'autofinancement

Le principal avantage de l'autofinancement pour les PME est la facilité de son utilisation. Pour R. Wtterwulghe, l'avantage de l'autofinancement réside dans « la souplesse de cet instrument de financement : la décision relève généralement de la seule volonté du dirigeant »⁴ . Nous pouvons citer d'autres avantages de l'autofinancement et qui sont les suivants :

- Absence d'asymétrie d'information ;
- Les actionnaires auront l'avantage de garder le contrôle ;

⁴ Wtterwulghe.R, Op.cit., p.127

- Il assure l'indépendance financière de l'entreprise et donc, il permet sa Capacité d'endettement ;
- Il confère aux dirigeants le choix de l'investissement ;

b) Les inconvénients de l'autofinancement

L'une des principales limites de l'autofinancement est qu'il est insuffisant pour couvrir tous les besoins de financement de l'entreprise. De plus, réinvestir toutes les liquidités risque de vider la trésorerie de l'entreprise et l'empêchera de faire face à des besoins imprévus. Mais le problème majeur de l'autofinancement réside dans la politique de distribution des dividendes. En effet, en réinvestissant ses bénéfices, l'entreprise est obligée de ne pas distribuer de dividendes ce qui risque de mécontenter ses associés et ses actionnaires. Or, pour accroître ses activités, elle doit investir. L'entreprise est confrontée à doit faire l'arbitrage entre croissance et satisfactions des actionnaires et associés.

2.2. L'augmentation des fonds propres

L'augmentation des capitaux est une autre source de financement interne après L'autofinancement, elle est très utilisée par les PME et la majorité des entreprises Familiales. L'entreprise peut se financer, sans recourir aux fonds externes, soit avec de Nouveaux apports des actionnaires existants ou du propriétaire, soit par l'incorporation Des réserves ou bien à travers les compte courant des associés.

2.2.1. Emission d'actions aux profits des actionnaires existants

Ce mode de financement est identique au financement de départ c'est à dire lors de la Création de l'entreprise, il s'agit d'émettre des actions uniquement au profit des actionnaires existants. Ces apports peuvent être en numéraire : des liquidités pour renforcer les fonds propres de l'entreprise, comme ils peuvent être en nature : actifs Corporels ou incorporels.

Ce type de financement a les mêmes avantages que l'autofinancement en termes de souplesse notamment dans le cas des entreprises individuelles. Dans le cas des sociétés, la décision d'émettre de nouvelles actions doit être approuvée par le Conseil d'administration en réunion extraordinaire.

2.2.2. L'incorporation des réserves

« Les bénéfices de l'entreprise ne sont pas réinvestis ou distribués en leur totalité. Une partie de celles-ci est mise en réserves pour faire face à des situations inattendues. Ces réserves peuvent être incorporées dans le capital social de l'entreprise pour renforcer ces fonds propres quand elles ne sont pas justifiées et quand la capacité d'autofinancement de l'entreprise est insuffisante. La décision d'incorporation des réserves est prise par la seule volonté du propriétaire-dirigeant dans le cas des entreprises individuelles ou cas des sociétés, cette décision doit être approuvée par le conseil d'administration au cours d'une assemblée extraordinaire. A cette occasion d'incorporation, « l'entreprise Procède à une distribution d'actions gratuites aux associés, au prorata de leur Participation au capital »⁵.

L'augmentation de capital par incorporation de réserves est dite (blanche) car elle n'entraîne pas l'accroissement des moyens à la disposition d'une entreprise mais d'un transfert comptable des postes de réserves au poste de capital, ce qui Permet de libérer les réserves pour financer les besoins de l'entreprise.

2.2.3. Les comptes courants d'associés

Les entreprises possèdent dans leurs bilans un compte appelé « les comptes Courants d'associés ». Ce compte contient parfois des sommes très importantes et disponibles pendant de nombreuses années. Même s'ils figurent dans le bilan des entreprises dans la partie capitale propre, les comptes courants d'associés sont Considérés comme des dettes financières que l'entreprise peut intégrer dans ses fonds Propres pour financer ses activités. Une fois intégrés dans les fonds propres, ces comptes courants seront considérés comme un prêt que les associés accordent à leurs Propres entreprises.

2.2.4. Cession des éléments d'actifs

Le financement par cession d'éléments d'actif consiste à la liquidation de certaines immobilisations de l'entreprise pour financer une activité ou un investissement. Cette opération peut être le résultat d'un renouvellement normal des immobilisations, pour faire l'objet de mise en œuvre d'une stratégie de recentrage qui Consiste à l'abandon de quelques activités pour se concentrer sur une activité dominante.

⁵ Cohen.Elle, « gestion financière de l'entreprise et développement financier », éd EDICEF, France, 1998, p.203.

3.2. Le financement par endettement

L'insuffisance des ressources internes des PME et leurs besoins croissants de financement obligent celles-ci à chercher des fonds externes. L'endettement est la première solution de financement externe auxquelles recourent les PME. Il existe plusieurs formes d'endettement, les plus utilisés sont : les prêts bancaires, l'emprunt obligataire et le crédit-bail.

3.2.1. Le financement bancaire des PME

Le financement bancaire est la première forme de financement externe à laquelle les PME font appel. En effet, la difficulté d'accéder aux autres moyens de financement et la volonté de garder le contrôle poussent les propriétaires-dirigeants des PME à privilégier le financement bancaire. Pour R. Wtterwulghe, les PME « sont de par leur taille, rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers et à leurs produits. Le banquier constitue donc leur Première source de financement externe »⁶.

Les formes des crédits bancaires sont multiples, leurs durées et leurs objectifs sont différents. On distingue les crédits à court terme et les crédits à moyens et à long Terme. Les premiers sont destinés à financer le cycle d'exploitation et la trésorerie de l'entreprise alors que les seconds sont destinés pour le financement des équipements et des investissements de celle-ci.

3.2.1.1. Les crédits à court terme

Les crédits à courts terme sont destinés à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise et assurer l'équilibre de sa trésorerie. Leur durée va de quelques jours Jusqu'à une année. Les crédits à court terme permettent de faire face aux dépenses courantes de l'activité, de couvrir un temps de stockage ou un délai de paiement consenti aux clients.etc. Selon leurs objectifs, les crédits à court terme peuvent être devisés en deux catégories :

- Les crédits de trésorerie : facilité de caisse, découvert et crédit de compagne
- Les crédits de mobilisation de créances : escompte et affacturage.

⁶ Wtterwulghe.R, Op.cit. p.129

a) La facilité de caisse

« La facilité de caisse est un crédit à court terme à objectif général d'accordé aux entreprises pour faire face à des décalages ponctuels de trésorerie à certaines périodes de l'année, notamment lors des échéances commerciales ou fiscales ». ⁷

La facilité de caisse permet donc aux entreprises le règlement de leurs fournisseurs, le paiement de leurs impôts et la rémunération du personnel qui a une durée de quelques jours, elle peut être périodiquement reconduite avec l'accord préalable du banquier. Celui-ci peut mettre fin à cette facilité sans formalité.

b) Le découvert bancaire

Le découvert bancaire est un crédit consisté que le banquier autorisant le client à avoir un compte débiteur. Le découvert est un outil d'ajustement de la trésorerie des entreprises, il sert à compléter l'insuffisance en fond de roulement. La durée du découvert est un peu plus longue que celle de la facilité de caisse, elle va de quelques semaines à quelques mois et contrairement à la facilité de caisse, la banque doit respecter la durée et ne peut y mettre fin au contrat avant son terme. Le découvert est appelé « crédit blanc », certaines entreprises peuvent l'utiliser pour couvrir leurs pertes et il est très risqué pour les banques.

En effet, le découvert « est fortement risqué pour le banquier qui l'octroi dans la mesure où il s'agit d'un concours bancaire à court terme subjectif qui n'est adossé à aucune opération commerciale ». ⁸ Il est fondé sur la confiance qu'a le banquier à l'égard de son client.

c) Crédit de campagne

Le crédit de campagne est un crédit par caisse spécialisé, il est destiné à financer les besoins de trésoreries du cycle d'exploitation des entreprises à activité saisonnière comme les entreprises agricoles. Ce crédit porte généralement sur des gros montants et il a une durée plus de neuf (09) mois.

Les crédits de campagne peuvent être distribués sous la forme de ⁹:

- ❖ crédit par caisse : la banque autorise l'entreprise à devenir débitrice en compte

Pendant la durée de la campagne ;

⁷ <http://www.banqueCredits-de-tresorerie.com>.

⁸ Rousselot.P, Verdié. J-F, « la gestion de la trésorerie », éd DUNOD, Paris, 1999, P.138

⁹ <http://www.banqueCredits-de-tresorerie.com>

❖ crédit par billet : l'entreprise escompte des billets financiers dans la limite de L'autorisation qui lui est accordée ;

❖ warrantage : le warrantage ou escompte de warrant est une forme de crédit de Campagne qui permet d'affecter des marchandises en garantie des avances Accordées par la banque. Ce crédit fait courir à la banque le risque de l'échec de la compagnie qu'elle a financé ou la difficulté de l'écoulement de la marchandise sur les marchés. C'est Pourquoi la banque, pour limiter ces risques, prend des garanties exemple gages, cautionnement, nantissement.

d) L'escompte

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance».¹⁰ L'escompte est un moyen de financement qui comporte peu de risque pour les deux parties banque et entreprise, il est de plus en plus demandé par les PME car les banques l'accordent rapidement et avec peu de formalités.

e) L'affacturage

L'affacturage ou factoring vient du mot « factor », la banque de France définit l'affacturage comme étant « une opération qui consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à un factor qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par Anticipation tout ou partie du montant des créances transférées »¹¹

3.2.1.2. Les crédits à moyen et à long terme

Les crédits à moyen et à long terme sont des crédits destinés à financer les équipements et les investissements des entreprises. Ces crédits sont octroyés par les banques pour compléter un financement d'un projet et non pour financer le projet en sa totalité. En d'autres termes, une entreprise demandant un crédit pour financer un équipement ou un investissement, doit

¹⁰ Rouyer.G, Choinel.G « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement » 3eme édition, éd Revue Banque, Paris, 1996, p.29.

¹¹ <https://www.banquefrance.Creances-commerciales-affacturage.com>.

financer un pourcentage du coût de ce projet Par ses fonds propres ; la banque accorde un crédit pour financer le reste.

a) Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme ou crédits d'équipement ont une durée allant de deux (02) à sept (07) ans, ils sont destinés à financer l'outil de production d'une PME ou l'outil de travail de certains professionnels tels que les médecins, les avocats ou les pharmaciens. Le montant du crédit à moyen terme accordé par une banque ne dépasse pas 70% du coût de l'équipement. Le reste, appelé apport initial, est financé soit par les fonds propres de l'entreprise, soit par un autre établissement.

b) Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont d'une durée allant de sept (07) à vingt (20) ans et sont destinés à financer les investissements des entreprises. Ces crédits sont généralement accordés par une banque en concours avec un établissement spécialisé et leurs montants couvrent jusqu'à 80 % du montant de l'investissement.

3.2.2. L'emprunt obligataire

Contrairement à la dette bancaire qui est un financement indirect, le financement par emprunt obligataire est un moyen de financement direct. L'entreprise Peut faire un appel direct à l'épargne. L'emprunt obligataire permet à l'entreprise de financer ces activités à long terme ; qui peut considérer les liquidités que génère de Cet emprunt comme ses fonds propres, c'est pourquoi l'emprunt obligataire est appelé Aussi « quasi-fonds propres ».

4.1. Le taux de financements

4.1.1. Définition

Le taux de financement est défini comme le taux d'intérêt annuel d'un prêt d'argent accordé à une personne par un établissement de crédit dans le but de financer un projet. C'est le loyer de l'argent ou le prix de l'argent à payer pour obtenir un crédit auprès d'un prêteur. Le taux d'intérêt peut être fixe ou variable.

4.1.2. Les principes de base de l'analyse du crédit

Le banquier pourvoyeur de crédits étant essentiellement préoccupé par le remboursement du principal et le paiement des intérêts, c'est-à-dire par le respect intégral de l'échéancier

prévu dès le début du prêt, sa méthodologie d'analyse privilégie l'étude de la « sortie » du crédit. Deux situations distinctes sont alors possibles :

- La sortie normale, l'objet du crédit en garantissant en totalité ou partie le dénouement ; la dynamique du crédit, le remboursement de ce dernier étant alors essentiellement fonction de la situation et de la politique de l'entreprise ;
- Quant au risque ultime, dont l'importance est essentiellement liée à l'évolution économique et financière de l'entreprise, il est analysé au moyen de différentes techniques et limité par la prise de sûretés diverses.

4.2.1.1. La sortie normale : liquidité de l'entreprise et crédits classiques

Dans le cadre de son processus normal de remboursement, le crédit se présente comme le financement de dépenses ayant pour contrepartie des recettes quasi certaines. Il se ramène alors à un échéancier de flux, prenant différentes formes en fonction de sa durée et de ses modalités d'amortissement.

4.2.1.2. Durée limitée à quelques jours

Quand la banque ne finance pas la totalité du décalage dépenses-recettes, le crédit est affecté d'un risque plus ou moins important dans la prévision des recettes, lié, par exemple, au non-paiement de certains clients ou à des retards de paiement. Aussi la banque exigera, de la part de l'entreprise, le maintien d'une sorte de « matelas de sécurité », représenté par le financement d'une partie des dépenses d'exploitation au moyen de fonds propres ou permanents.

4.2.1.3. Durée liée au crédit-clients

En cas l'entreprise accorde un délai de règlement à ses clients, la banque pourra lui permettre d'anticiper ses recettes par le biais de l'escompte ; elle financera ainsi une partie de ses dépenses de production, et sera remboursé par l'encaissement des effets de commerce escomptés. L'escompte apparaît donc comme une avance sur recettes destinée à financer des dépenses d'exploitation.

4.2.1.4. Durée liée à la campagne de production

Les sociétés dont les ventes présentent un caractère saisonnier enregistrent des besoins de fonds irréguliers, croissant avec l'accumulation des stocks et décroissant avec les recettes

provenant des ventes. Ces besoins de trésorerie sont généralement financés par des crédits relativement spécialisés par des crédits de campagne, préfinancement, etc.

4.2.1.5. Durée liée à la réalisation d'un investissement

La réalisation d'un investissement est caractérisée par le fait qu'une partie des recettes prévues est affectée au financement des charges d'exploitation. C'est donc le solde produit charge qui permettra de rembourser les crédits ayant financé les dépenses d'investissement. De là se dégage la notion de cash-flow d'exploitation, l'investissement se présente comme un débours de fonds devant sécréter tôt ou tard des recettes nettes.

De ce mécanisme résultent deux éléments fondamentaux :

- Le crédit bancaire ne peut être remboursé que par l'autofinancement de l'entreprise ;
- Les décalages intervenants, au niveau de l'exploitation, entre les charges et les dépenses d'une part, les recettes et les produits de l'autre, donne naissance aux concepts de besoin en fonds de roulement.

Compte tenu des risques liés à l'investissement comme l'erreur dans les prévisions, dans le choix du matériel, le banquier adoptera généralement la démarche suivante :

- Il ne financera pas en totalité le projet d'investissement, exigeant de l'entreprise une participation directe, sous forme d'autofinancement ou d'apport en capital ;
- Il analysera la capacité de remboursement de l'entreprise, non en fonction de l'autofinancement marginal dégagé par le projet, mais sur la base de l'autofinancement global de l'entreprise.

4.3. Les problèmes de remboursement

4.3.1. Principe

Afin de ne pas éluder ce problème essentiel, il convient de distinguer ; pour chaque type de financement :

- Le caractère permanent du crédit ;
- Les caractéristiques propres au crédit et, notamment, sa souplesse d'utilisation.

En effet, au niveau du court terme, « le risque d'une utilisation permanente des crédits est étroitement lié à une croissance des besoins en fonds de roulement disproportionnée par rapport à l'évolution du fonds de roulement. Un tel déséquilibre peut ainsi provenir ». ¹²

- D'une croissance peu rentable de l'activité (n'assurant pas l'accroissement du fonds de roulement par la mise en œuvre de bénéfices, au demeurant trop faible) ;
- D'une mévente temporaire, réduisant la rentabilité de l'entreprise et accroissant ses besoins en fonds de roulement notamment par l'accumulation de stocks de produits invendus

4.3.2. La limitation du risque du crédit

La perception et la régulation du risque de crédit constitue le fondement du métier de banquier ; en effet, après avoir analysé le risque de l'entreprise et limiter le risque de crédit par un montage tel que la « sortie » c'est à dire remboursement du crédit soit indépendant du risque de l'entreprise. Ils sont définis comme suit :

- Le risque de l'entreprise constitue le risque pur du créancier, et peut être estimé à partir d'une étude de la solvabilité de l'entreprise.
- Le risque du crédit est fonction des garanties propres au crédit accordé, le banquier s'efforce de rendre la sortie du crédit indépendante de l'évolution de l'entreprise.

En d'autres, le risque du crédit sera d'autant plus faible que, quelle que soit l'évolution de l'entreprise, la banque percevra intérêts et remboursements. Le banquier doit donc savoir « monter » les crédits susceptibles d'assister l'entreprise tout en limitant le risque de non-remboursement.

Enfin, trois grands types de garanties peuvent être distingués en matière d'octroi de crédit :

- Les garanties spécifiques liées à certains systèmes de financement : l'escompte de traites acceptées ou billets à ordre commerciaux, le crédit-bail mobilier et immobilier, certaines cautions telles que les cautions fiscales (TVA, ...) et des cautions douanières, et enfin le financement de stock par la procédure de warrant ;
- Les sûretés personnelles : cautionnement simple et cautionnement solidaire ;
- Les sûretés réelles sont les garanties prises sur les actifs inclus dans le patrimoine de l'entreprise : le nantissement et l'hypothèque.

¹² Pierre VERNIMMEN, Op.cit., p.87

Section 03 : relation banque-entreprises

La vie économique de tout le jour est dominée par deux acteurs principaux qui sont incontournables : il s'agit d'un cote de la banque et de l'autre cote de l'entreprise. Ces deux acteurs majeurs de la vie économique, la relation est basée une dépendance réciproque la banque constitue une source de financement non négligeable pour les entreprises.

1. Besoins de l'entreprise

La contrainte financière de toutes les étapes du fonctionnement des entreprise et leur développement .il est nécessaire de repérer les besoins et les ressources de financement, ainsi, nous pouvons trouver des besoins liés au cycle d'investissement et ceux liés au cycle d'exploitation : besoins du cycle d'investissement et besoins nés du cycle d'exploitation.

1.1. Besoins du cycle d'investissement

Le cycle d'investissement concerne toutes les dépenses de l'entreprise à long terme, cela après plusieurs années d'activités et nécessite un financement stable et une acquisition durable des biens des machines, matériel de production, matériel de transport... . L'entreprise doit disposer de ressources stables pour assurer le financement de ses investissements et de ses besoins en fonds de roulement à savoir :

- ✓ les fonds propres : appartiennent aux associés, ils comprennent les augmentations de capital et l'autofinancement constitué par les ressources nées de l'activité de l'entreprise ;
- ✓ les fonds prêtés par les créanciers : emprunts obligataires, emprunts auprès des banques et des établissements de crédit ;
- ✓ le crédit-bail : est à la fois un procédé d'investissement et une modalité de financement.

L'entreprise choisit en effet l'immobilisation qu'elle désire puis le fait acheter par une société spécialisée dans le crédit-bail qui la lui loue avec une option d'achat en fin de contrat.

1.2. Besoins du cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation durant son fonctionnement, exige que l'on dispose d'actif physique et financier. Ce cycle peut être devisé en trois phases :

- ✓ phase d'approvisionnement : dans cette phase, l'entreprise achète les différents biens et services nécessaire à son activité ;
- ✓ phase de production : dans cette période, l'entreprise transforme les différents bien pour en faire un produit finis ;

- ✓ phase de commercialisation : on l'appelle également, phase de vente, dans laquelle l'entreprise vend ses différents biens et services.

2. Avantages et inconvénients de la relation

2.1. Les avantages de la relation

Les entreprises permettent à une banque d'accumuler les informations privées sur la gestion de l'entreprise, les caractéristiques de sa trésorerie, sur ses relations avec les fournisseurs et les clients, sur d'éventuels incidents de paiement ou de ses métiers. Ainsi, la relation de long terme procure à la banque qui la pratique, à un moindre coût, autant d'information sur une même entreprise qui ne pourrait le faire une autre banque qui n'est pas impliquée dans la relation. Par conséquent, cette relation permet à la banque de connaître avec précision l'historique des remboursements passés de l'entreprise qui sollicite un nouveau crédit, elle lui permet de distinguer les entreprises sincères qui dissimulent une partie de leur résultat afin de minorer le montant de leur remboursement.

2.2. Les inconvénients de la relation

La mise en place d'une relation entre la banque et l'entreprise peut se traduire par un certain nombre d'inefficience dans le fonctionnement du marché du crédit et dans l'équilibre du secteur bancaire. La banque entretient une relation de clientèle avec une entreprise qui dispose en effet des informations inaccessibles aux autres banques. Cette rente informationnelle rend plus délicat pour l'entreprise un éventuel changement de banque en cas désaccord. Cette rupture d'une relation entre entreprise et une banque pourra en effet être interprétée par d'autre banque comme un signal de difficulté que la banque partenaire ne veut plus assumer.

Conclusion

Dans ce chapitre on conclut que la banque est une entreprise spécialisée dans les fonds de l'argent et joue un rôle de l'intermédiaire financier entre les déposants de l'argent et les demandeurs de prêts. Traditionnellement l'activité de la banque consiste à servir d'intermédiaire entre les agents économiques ayant une capacité de financement.

Chapitre III

Introduction

Avant de prendre une décision, il faut que l'évaluation d'un projet d'investissement prenne en considération les points les plus sensibles plus douteux. De cela la banque prenne en considération une méthode afin d'avoir une viabilité d'octroi ce crédit.

Section 1 : règles directives de crédit et procédure de réception des dossiers de crédit

Les règles de crédit sont les normes de crédit que toutes les structures d'octroi ou de gestion des risques doivent respecter. Ainsi, toute décision ou note de service afférente a la politique de risque non contenue dans le présent document nécessite avant sa mise en œuvre un accord express de la direction générale. Les différents intervenants dans le domaine du crédit notamment les agences et les groupes d'exploitation, peuvent proposer à la direction générale des normes a même d'améliorer les processus de traitement des dossiers et de gestion du risque qui tiennent compte de leurs particularités géographique et économiques.

Pour assurer l'uniformité de la communication sur les produit et processus tout changement de norme doit être élaboré par la DGA/E

1. Les règles de crédit

Les règles de crédit sont de deux types : règles de gestion du portefeuille et règles de gestion et règles de gestion de relations.

1.1. Règles de gestion du portefeuille

Les règles de gestion du portefeuille trouvent leurs sources dans les règles prudentielles édictées par les autorités monétaires et celles émanant de la réglementation interne. Elles visent a améliorer la qualité du portefeuille et peuvent concerner un segment d'activité, une région géographique, un secteur, ... etc. .

Les limites fixées à l'intérieur du portefeuille segment sont arrêtés par la direction générale.

Les règles de gestion de portefeuille se présentent comme suit :

1. limites de risque pour le les nouveaux produits
2. Limites de risque sectoriel
3. Limites de risque extérieur.

1.1.1. Limites de risque pour les nouveaux produits

Tout nouveau produit mis sur le marché par la banque ne saurait excéder une limite globale de 10% du total des engagements. Le produit est considéré comme nouveau si sa durée de vie depuis son intégration dans nomenclature des produits commercialisés par la banque est inférieure à trois ans.

1.1.2. Limites de risque sectoriel

Dans le souci de diversifier ses risques la banque veille à contenir ses engagements sur les différents secteurs d'activité dans les proportions suivantes :

Tableau n°02 : les engagements de la banque sur les différents secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Limites
Agriculture et développement rural (production végétale-animale)	25%
Pêche et aquaculture	10%
Autre activités (cadre nominal en clôturé)	35%
Dispositifs particuliers de création d'emplois	15%
Activités hors nomenclature	15%

Source : document manuel de la banque

1.1.3. Limites de risque extérieur

On entend par les risques extérieurs tous les engagements pris par la banque soit par lettres de crédit ou par lettre de garantie. Conformément à la réglementation des changes la banque veille à ce que ses engagements ne dépassent pas deux fois ses fonds propres réglementaires.

1.2. Règles de gestion des relations :

Les règles exposées ci-après constituent les volets du processus de gestion du risque .

- La limite première représente un plafond en valeur absolue qui fluctue selon l'évolution des fonds propres de la banque.
- Les limites deuxièmes s'appliquent aux limites de risques fondées sur la cotation de risque de l'emprunteur.

2. Risque maximum en fonction des fonds propres de la banque

A l'exception des relations de portefeuille avant l'introduction des nouvelles limites ou celles bénéficiant de disposition gouvernementales particulières. La banque veille à n'octroyer de crédit à un même emprunteur que dans une limite de 15% de ses fonds propres réglementaires et dans une acception d'emprunteur unique. Elle s'applique aussi à vérifier en permanence que les crédits supérieurs à 10% de ses fonds propres réglementaire octroyés aux emprunteurs uniques n'excèdent pas huit fois ses fonds propres.

3. Risque total envers un emprunteur unique en relation à la cotation du risque

Le canevas d'analyse financière auquel est indexé la grille d'évaluation de la cote de risque emprunteur reste le cadre idéal devant servir à l'évaluation du risque de crédit et la définition du profil de risque.

4. Les directives de crédit

Les directives de crédit sont des orientations quant aux mesures à prendre en considération lors de l'évaluation du risque.

4.1. Surface financière du client et de son garant

La surface financière d'un client (certifiée ou audité selon l'exigence) doit être obtenue pour chaque emprunteur (ou garant important éventuellement) au moins une fois par an et systématiquement à l'examen de toute nouvelle demande.

Conformément aux règles prudentielles, la banque doit exiger des entreprises ayant atteint ou dépassé les 10% de ses fonds propres réglementaire, l'audit de leurs comptes. La solvabilité de l'emprunteur est établie à l'aide du canevas d'analyse et du système de cotation des risques pour l'ensemble des demandeurs astreint à la présentation de documents normalisés.

4.2. Évaluation des antécédents financiers

En situation de traitement normal le crédit ne peut être accordé à des emprunteurs ou à des garants qui ont des antécédents financiers en contentieux ou conflictuels auprès de la BADR ou chez les confrères. Toutefois, les dossiers présentant des motivations particulières peuvent être soumis à l'appréciation de la direction générale.

4.3. Evaluation des garanties et la priorité de rang

Avant la mise en place de tout crédit les biens donnés en couverture, doivent être réévalués par un expert conventionné avec la banque si l'évaluation présente est effectuée par un expert désigné par le client. Ces biens doivent être réévalués toutes les cinq années à l'occasion de nouvelles demandes de crédit ou de renouvellement.

Aussi ces sûretés doivent avoir priorité de rang. En cas d'impossibilité d'inscription du privilège de la banque en premier rang. L'accord de la structure centrale concernée doit être recueilli. Les biens immobiliers recueillis en garantie de financement doivent par ailleurs être couverts par une assurance.

Les décisions du comité de crédit compétent doivent être scrupuleusement respectées en matière notamment de :

- Levée préalable des réserves bloquantes.
- Suivi de la levée des réserves non-bloquantes.
- Respecte des autres instructions accompagnant les décisions de crédits.
- Observations des procédures de traitement détaillées sur les procédures séparées.

5. Situation particulier de financement

5.1. Prise de décision

La prise de décision au sein de la banque s'effectue à l'intérieur des comités de crédit institués réglementairement. Toutefois des accords exceptionnels peuvent être consentis, par le président de la banque ou de la DGA chargé des engagements en dehors du cadre formel du comité de crédit en cas d'impossibilité de réunion du quorum ou de situation d'urgence extrême.

5.2. Financement des équipements d'occasion

Le comité de la Direction Générale est le seul organe habilité à examiner les demandes de financements d'unités de production renouvelées dans le cadre d'un achat à effectuer sur le marché local ou d'une opération d'importation. Ses décisions pour type de projet tiendront compte notamment des conditions légales et réglementaires en vigueur.

6. Accueil de la clientèle et dépôt des dossiers de crédit

6.1. Structure d'accueil

Les demandes de crédit doivent être impérativement déposées auprès de l'agence la plus proche du siège social de l'entreprise et ce quel que soit le niveau de décision en matière de pouvoirs d'engagement. Néanmoins, pour les dossiers relevant des pouvoirs des comités de crédit centraux les clients ont la possibilité de déposer une copie du dossier complet au niveau des directions centrales concernées. L'accueil de la clientèle et la réception des dossiers ont lieu de tous les jours ouvrables. Le charge de clientèle est interlocuteur privilégié de la clientèle. Il assure l'entretien préliminaire assiste et conseille les clientèles, l'informe des conditions de banque et des pièces à fournir pour la formalisation d'un dossier de crédit.

6.2. Réception de la demande de crédit

La demande de crédit doit comporter obligatoirement les éléments d'informations ci-après :

- La date d'introduction ;
- L'identification de la relation (raison sociale et siège social)
- L'activité principale
- L'objet de la demande de crédit, le montant et durée des concours sollicités
- L'estimation des garanties proposées (estimation du client)

La demande de crédit doit être signée par le gérant et/ou toute personne mandatée expressément à cet effet.

6.2.1. Introduction du dossier

Le dossier de crédit doit être déposé en trois exemplaires ; lors de l'introduction des dossiers de crédits par la clientèle, le charge de clientèle procède à la vérification préliminaire des pièces constitutives avant d'accuser réception. Pour éviter aux clients des déplacements le charge de clientèle est tenu :

- s'assurer que l'objet du crédit sollicité s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit de la banque et des activités finançables ;
- s'assurer que le dossier de crédit présenté par client, comporte l'ensemble des documents et informations exigés ;

- Procéder a une lecture sommaire du dossier si nécessaire en présence du Directeur d'agence et d'inviter le client a reformuler sa demande de crédit dans le cas où celle-ci présente des incohérences ou des incompréhensions.
- Remplir la fiche de réception du dossier de crédit reprise en annexe puis de la remettre au demandeur (accuse de réception) contre paiement des frais d'étude.
- Enregistrer puis d'adresser après accuse de réception le dossier formalise au GRE.

6.2.2. Vérification des documents et délivrance de l'accusé de réception

La liste des documents constitutifs d'un dossier de crédit doit être mise à la disposition de la charge de la cliente. Le contrôle préliminaire des documents fournis consiste à s'assurer que le dossier contient tous les documents exigés, et ce en présence du déposant du dossier. Dans le cas où un document manque la charge de clientèle doit s'en référer a son superviseur ou le cas échéant son Directeur lequel appréciera l'acceptation ou le rejet du dossier. La signification de rejet d'un dossier incomplet doit intervenir par sa restitution séance tenante. Pour les dossiers complète un accusé de réception doit être délivré immédiatement.

L'accuse de réception est établi en quatre exemplaires : un original et trois copies.

- L'original est remettre au client,
- Une copie est conservée par L'ALE
- Une copie est conservée par le GRE
- Une copie est transmise à la direction de crédit concernée.

Le GRE est chargé de la transmission des copies de l'accuse de réception aux structures centrales. Un numéro d'ordre chronologique de délivrance est attribué a chaque accuse de réception.

6.2.3. Enregistrement des dossiers

Un registre des accuses de réception doit être ouvert au niveau de l'agence. Le registre en question doit comporter les rubriques ci-après :

- Date de délivrance
- Numéro de l'accuse de réception
- Dénomination / identité de la relation
- Objet de la demande
- Date de réponse prévue

- Nature de la réponse donnée (Acceptation/rejet)

Le délai de réponse commence à courir dès la délivrance de l'accuse de réception.

La délivrance de l'accuse de réception vaut engagement de la banque à réserver une suite dans les délais fixés à la demande de crédit introduite auprès de l'agence. Le délai de réponse qui sera porté sur l'accuse de réception est fonction du niveau de décision en matière d'octroi de crédit (niveau régionale ou central).

Les demandes de crédits n'étant de toute manière sanctionnées que par la seule comite habilitée les délais de réponse pour les dossiers relevant des pouvoirs d'engagements centraux ne doivent en aucun cas être supérieurs à ceux concédés aux structures régionales en matière d'exploitation ou d'investissement.

6.2.4. Réclamation de documents complémentaires

Si un dossier est transmis à l'étude, la réclamation de documents complémentaires ne doit pas altérer grandement les délais de réponse. La demande de complément d'information doit se faire dans les délais les plus rapides une confirmation par courrier et/ou par fax peut être effectuée ultérieurement.

En somme les délais prescrits doivent être étroitement suivis par les différentes structures, l'organe de décision a toujours la faculté de subordonner la mise en place du crédit à la production du document exigé s'il ne constitue pas un élément déterminant dans la prise de décision.

6.2.5. Visite sur site

Le GRE organise en concertation avec le demandeur une visite sur site à l'intérieur des délais de traitement concédés aux représentations régionales.

La visite est effectuée par le chargé de clientèle et le chargé de crédit de l'A.L.E pour les dossiers dépendants de ses pouvoirs et accompagnés des représentants du G.R.E pour les dossiers de pouvoirs supérieurs. Si le dossier le requiert la représentation de la banque peut être rehaussée. Par ailleurs, il y a lieu de respecter les dispositions particulières relatives à la visite sur site consignées sur les conventions spécifiques signées avec partenaires en charge des dispositifs d'aide à la création d'emplois.

6.2.6. Délais de traitement

Par délais de traitement nous entendons le nombre de jours, allant de la date portée sur l'accuse de réception à celle portée sur la notification de la décision du comité adressée au client.

- Pouvoirs d'engagements Agence 30 jours calendaires.
- Pouvoirs d'engagements Groupe 35 jours calendaires.
- Pouvoirs d'engagements Centraux 45 jours calendaires.

Pour les crédits entrant dans le cadre des dispositifs de création d'emplois, il y'a lieu de respecter les dispositions particulières convenues avec les partenaires en charge de la gestion de ces dossiers.

Section 02 : procédure de mise en place des crédits accordés

Dans cette section on présentera les étapes des crédits accordée de la notification d'engagement jusqu'à la notification de décision d'octroi de crédit.

1. Mise en place des crédits accordent

La présente partie consiste à traduire dans la pratique la décision prise par la banque d'accorder son concours à sa clientèle par la mise en force du crédit consenti.

Elle définit les tâches à réaliser par la structure concernée, matérialisant l'octroi du prêt et le cheminement des différentes étapes par les quelles la gestion d'un dossier de crédit doit être assuré.

2. Concrétisation de la décision de financement

2.1. Notification de l'autorisation d'engagement

La procédure portant « attributions composition et fonctionnement des comités de crédit et de trésorerie » définie le processus de prise de décision par les comités de crédit de la banque et le support matérialisant la décision.

2.2. Saisie de l'autorisation d'engagement

L'autorisation d'engagement doit être instruite dès la saisie des limites d'engagements en termes de montant, de validité et de prêt approprié.

L'échéance de la limite à saisir pour les crédits relais d'exploitation dit tenir compte des opérations d'approvisionnement en cours. Elle peut, au besoin être repoussée de trois mois supplémentaires à compter de l'échéance de la ligne portant l'instrument de paiement. Les crédits autorisés doivent obligatoirement être gérés par le module des prêts.

La saisie des dossiers de prêt s'effectue sur la base des informations contenues dans l'autorisation d'engagement quelle que soit la structure qui l'a établi.

Lorsque le crédit à court terme donne lieu à une utilisation en plusieurs tranches, comme c'est le cas du découvert mobilisable, chaque utilisation constitue en elle-même un prêt qui doit être saisi en tant que tel.

2.3. Structures habilitées à saisir l'autorisation d'engagement

Lorsqu'un dossier de crédit est sanctionné par les structures centrales du crédit, la saisie des limites sur le système d'information s'effectue par la direction centrale du suivi des engagements et lorsqu'un dossier de crédit est sanctionné par les structures régionales du crédit, la saisie des limites sur le système d'information s'effectue par le directeur ou le responsable auquel il confie cette tâche.

3. Instruction du dossier

Les dossiers de crédit étant gérés par le système informatique, les uns des autres, tous les prêts doivent faire l'objet de la création d'un dossier même lorsqu'ils concernent un même bénéficiaire.

3.1. Création de dossier

La création du dossier se traduit par la saisie des données relatives au prêt à mettre en place. Ces données sont à saisir obligatoirement. Lorsqu'une donnée obligatoire n'est pas saisie, le système ne permet pas saisir la donnée suivante. D'autre part le paramétrage préalable en fonction de chaque type de prêt, génère automatiquement certaines données qui peuvent selon le cas être modifiables ou pas.

Les données à saisir relatives à l'instruction du dossier s'articulent autour des quatre grands axes suivants :

3.1.1. Données générales : données communes à tout type de prêt quelle que soit sa nature, et se rapportent aux point suivants :

- le type de prêt : la saisie du type de prêt doit correspondre à celui figurant sur l'autorisation d'engagement.
- code objet du prêt : la saisie de cette information fera apparaître l'objet du prêt dans la convention liant le client à la banque.

L'affichage de la codification des objets à financer, est obtenu en actionnant la touche aide(*). Lorsque l'objet à financer ne figure pas dans cette codification, la main est donnée à l'utilisateur pour saisir l'objet à financer, parallèlement à cette saisie, il ya lieu d'informer la DGA/Engagements dans les meilleurs délais à l'effet de mettre la codification des prêts en vigueur.

- capital prêté : il s'agit du montant de prêt accordé par l'organe de décision figurant dans l'autorisation d'engagement. Toutefois le montant à saisir peut représenter une partie d'un crédit d'exploitation faisant l'objet d'une autorisation globale et dont chaque utilisation donne lieu à la création d'un dossier à part.
- durée d'amortissement : indique le nombre d'années et/ou de mois lorsque la durée comprend une fraction d'année ou une durée inférieure à une année.
- type d'amortissement : constant, indique que le paiement effectué diminué a chaque échéance d'un montant équivalent à celui des intérêts remboursée lors du paiement précédent.
- type de taux : le taux à appliquer est de type variable. Dans ce cas le taux peut pendant la durée du prêt, évoluer dans les deux sens. Il se compose dans tout les cas d'un taux de basse (l'élément variable) et d'une marge (l'élément invariable durant la période du crédit) qui peut être modifiée d'un prêt à l'autre, en fonction des indications portées sur l'autorisation d'engagement.
- modalités de remboursement : il y a lieu de déterminer la périodicité de remboursement du prêt, qui peut être selon la nature de l'activité soit annuelle, soit semestrielle, soit trimestrielle, soit mensuelle, et qui indiquera par voie de conséquence le nombre d'échéances prévues pour l'extinction totale du prêt.
- mode de recouvrement des intérêts intercalaires : la période séparant la date de début d'utilisation de la date de début du prêt peut connaître un ou plusieurs débloques de fonds (consommations), durant laquelle des intérêts seront calculés successivement jusqu'à la date limite d'utilisation, le paiement de ces intérêts peut avoir lieu soit :

- en totalité à la première échéance
- intégrés au capital prêté (et remboursés en même temps que le principal)
- Intérêts et pénalités de retard : des intérêts de retard sont calculés

Au prorata au jour le jour dès enregistrement d'un Impayé, au même taux pratiqué au prêt dont il résulte sans Compte de la bonification du taux d'intérêt dans le cas où elle serait prévu pour le type de prêt considéré, le retard dans le Paiement des sommes dues par l'emprunteur entraînera une Majoration du taux d'intérêt.

- Date de début d'utilisation : le système génère pour cette donnée La date de saisie du dossier
- date limite d'utilisation : donnée à saisir conformément au délai Accordé sur l'autorisation d'engagement.

La date limite d'utilisation peut toujours faire l'objet d'une prorogation. Le système en signale l'imminence pour d'éventuelles mesures à prendre.

- commission d'engagement : une commission d'engagement dont le taux doit être conforme aux conditions de banque est calculée sur le montant non encore utilisé du prêt, pendant toute la durée d'utilisation (voir grille tarifaire).
- taxe : une taxe sur la valeur ajoutée est prélevée sur le compte du client à l'occasion de la perception de tout produit, quel que soit sa nature, (intérêts, intérêts de retard, frais commission et accessoires) est collectée par la banque au profit de l'administration fiscale.

3.1.2. Données particulières (spécifiques)

Ces données concernent les crédits accordés dans le cadre des différents dispositifs d'aides mis en place par les pouvoirs publics, dans le but de promouvoir certaines zones et certains secteurs d'activités, ainsi qu'au profit de certains secteurs d'activités, ainsi qu'au profit de certaines catégories de promoteurs.

3.1.3. Données relatives à la période de différé et la perception des frais

Le différé ne peut être accordé que pour le financement des investissements, il peut être soit total partiel en fonction de la capacité de remboursement du projet, de l'exploitation ou de l'entreprise, que déterminera la nature de l'activité exercée.

- Durée de la période de différé : données à saisir conformément aux indications figurant sur l'autorisation d'engagement, elle détermine en nombre de mois la durée du différé accordée au client, le différé peut être total ou partiel.
- Taux intérêt de différé : sauf disposition particulière, le taux applicable à la période de différé est égal à celui du prêt.
- Capital majoré (différé/total) : cette donnée générée automatiquement par système indique que le montant est majoré de celui des intérêts et taxes théoriques se rapportant à la période de différé total.

3.1.4. Données relatives à l'emprunteur et au paiement des échéances

Une zone est consacrée aux données concernant le client emprunteur d'un côté, et les modalités de paiements des échéances de l'autre. Ces données portent sur les points suivants :

- numéro du client : le numéro du client se compose du code agence, du radical client et de la clé de contrôle. La saisie du radical client, entraîne automatiquement l'affichage du nom ou de la raison sociale de celui-ci, de son adresse ainsi que de son numéro de compte de prêt.

- prélèvement de l'échéance : donnée indiquant qu'il s'agit du dernier jour du mois considéré.

- compte de prélèvement : donnée générée automatiquement, le système désigne selon le cas le compte courant ou le compte chèques du client, devant d'une part recevoir les fonds débloqués, et permettre d'autre part le prélèvement des frais et commissions ainsi que le remboursement des échéances.

- activité : le code activité de l'emprunteur tel que figurant dans le fichier client saisi à l'ouverture s'affiche automatiquement.

- organe de décision : donnée à saisir indiquant la structure de la banque ayant autorisé le prêt à savoir l'agence, le Groupe ou la structure centrale.

3.1.5. Validation de la saisie des dossiers

Les différentes étapes ci-dessus décrites doivent systématiquement faire l'objet d'une validation par le directeur d'agence ou l'intérimaire dûment désigné dans le but de s'assurer de l'exactitude des données saisies.

Cette opération ne doit en aucun cas être effectuée par la même personne ayant procédé à l'instruction du dossier. La validation consiste pour l'utilisation à confirmer une aux données correctement saisies et à corriger celles jugées incorrectes ou erronées.

Une fois validées, les information ainsi saisies deviennent définitives et ne pourront plus faire l'objet d'une quelconque modification.

3.2. Les garanties

Les garanties bordant les crédits consentis par la banque peuvent être soit liées au déblocage de fonds (objet du financement), soit en être indépendantes. Notons que les originaux des actes de garanti sont conservés au niveau de la cellule juridique du GRE dans le respect des règles de sécurité d'usage .On distingue ainsi deux catégories de garanties, celles dont le recueil doit avoir lieu antérieurement au déblocage de fonds (garanties et réserves bloquantes), et celles qui ne peuvent être recueillies que postérieurement à celui-ci (garantie et réserves non bloquantes)

3.2.1. Gestion des réserves

Les garanties à recueillir préalablement au déblocage ainsi que les chausse suspensives constituent des réserves bloquantes et doivent être saisies comme telle .ces réserves doit obligatoirement être levées avant tout déblocage de fonds.

A l'opposé, la saisie des réserves non bloquantes permet de diffère le recueil des garanties, L'ALE et le GRE doivent cependant veiller à ce que la concrétisation de ce volet intervienne dans des délais raisonnables.

3.2.1.1. Saisie des réserves

La saisie du numéro de dossier de prêt permet d'afficher le nom et l'adresse du client ainsi que le montant et la durée du prêt. Cette saisie offre également d'autres possibilités a savoir : l'affichage, la création ainsi que le levée des réserves. L'option aucune réserve y est également offerte dans le cas ou l'autorisation de crédit n'est pas assortie de garanties ni de clauses suspensives.

3.2.1.2. Levée des réserves

Cette mesure concerne les réserves a caractère bloquant et effectuée par le groupe Régional ou par la Direction centrale selon les seuils d'intervention qui leurs sont attribués respectivement. Cette Saisie autorisant la mobilisation du crédit n'est effectuée qu'après le

recueil effectif et la validation des garanties retenus en couverture et/ou la levée des clauses suspensives figurant dans l'autorisation d'engagement.

3.2.2. Notification de la décision d'octroi

La procédure portant " attribution, composition et fonctionnement des comités de crédit et de trésorerie " précise la démarche à suivre en cas d'avis favorable de financement.

Aussi, l'acceptation totale ou partielle de la demande de crédit doit être notifiée à l'emprunteur par son agence de rattachement. Une copie de la lettre de notification est adressée au GRE.

3.2.3. Editions et signature de la convention de prêt

La satisfaction par le client aux conditions d'octroi donne lieu à l'établissement d'une convention de prêt qui doit être éditée au moins en trois exemplaires, et après la levée des réserves bloquantes. Les exemplaires de la convention, signés par le client et la banque représentée par le directeur d'agence sont destinés : au client, à l'agence et au GRE.

3.2.4. Gestion comptable des garanties

À réception de la déclaration de validation des garanties reçues en couverture des crédits mis en place pour le compte de la clientèle, l'agence est tenue de procéder à la comptabilisation des sûretés réelles devant l'être.

3.2.4.1. Délivrance de main levée et substitution des garanties détenues

L'examen des demandes de mainlevées ou de la substitution des garanties affectées à la couverture d'engagements en cours relevé de la seule compétence du comité à l'origine de la décision de financement.

Relativement à la délivrance des mainlevées pour les crédits totalement remboursés l'agence devra recevoir un accord express du groupe Régional lequel devrait solliciter préalablement l'aval de la structure signataire du ticket d'autorisation.

4. Gestion des crédits

Cette phase se rapporte à la gestion financières et comptable du crédit, donnant lieu à la génération automatique par le module des prêts des écritures comptable, en fonction des évènements liés à la vie du crédit. On distingue deux types d'évènements qui sont communs à

l'ensemble des prêts, et qui peuvent résulter soit d'une saisie directe ou d'une validation, soit exécutés automatiquement a une date fixée au préalable lors de création du dossier.

Evènements saisis	Evènements exécutés automatiquement
<ul style="list-style-type: none">- Déblocage de fonds- Remboursement anticipé- Prorogation d'échéance- Prorogation date fin d'utilisation- Restructuration de prêt	<ul style="list-style-type: none">- Entrée en portefeuille- Tombée d'échéance- Prélèvement de frais de dossier- Prélèvement de frais de cautionnement- Fin de mois- Tombée de franchise totale- Règlement normal d'échéance- Règlement commission d'engagement- Passage en CEAR- Règlement d'impayé- Modification de classe d'impayé- Provisionnement- Reprise des écritures d'engagement- Déchéance du terme ou tombée de portefeuille

a. Issue du crédit

Remboursement du prêt

Le remboursement du prêt devra s'effectuer conformément au tableau d'amortissement, le client a toutefois la possibilité de rembourser par anticipation de manière partielle ou intégrale son prêt.

4.1.2. Remboursement anticipé du prêt

Dans le cas d'un remboursement anticipé total, le règlement que devra effectuer le client doit couvrir le capitale restant du a rembourser ainsi que les intérêts proportionnels se rapportant a la période allant de la dernier tombée d'échéance jusqu'à la date du remboursement ainsi

envisagée. Dans le cas d'un remboursement anticipé partiel deux hypothèses peuvent se présenter

- Règlement totale d'une ou de plusieurs échéances :

Le remboursement à imputer sur les échéances les plus éloignées doit correspondre dans ce cas au montant de la dernière échéance et celles qui la précèdent immédiatement figurant dans le tableau d'amortissement. Dans cette hypothèse le montant des échéances restant à courir est maintenu, mais la durée de remboursement rétrécit.

- Règlement partiel du prêt :

Le montant à rembourser dans ce cas est reparti équitablement sur l'ensemble des échéances non encore échues de manière à réduire uniquement le capital restant du alors que la durée de période de remboursement est maintenue telle qu'elle.

Dans les deux hypothèses un nouveau tableau d'amortissement est édité. Une nouvelle chaîne de billets est remise au client en remplacement des effets restitués.

4.1.3. Remboursement normal du prêt

La tombée d'échéance est provoquée automatiquement le dernier jour de chaque mois. Cette procédure a pour but de déterminer le montant global (principal, intérêts, taxes, frais accessoires) de l'échéance à régler ou du prêt à rembourser par le client et de s'assurer que le compte de remboursement de ce dernier est suffisamment provisionné. Un avis de débit est édité automatiquement par le système et remis au client à l'appui de l'effet payé qui doit être annoté au verso de la mention : « payé le »

4.1.4. Reconduction des crédits à court terme

Hormis les crédits de campagne appelés à être remboursés à la fin du cycle d'exploitation les crédits à court terme destinés au fonctionnement ou à l'exploitation de l'entreprise peuvent être renouvelés par reconduction.

Le comité de crédit habilité décidera de l'exigence préalable ou différée de paiement des intérêts de la période courue.

5. Gestion des impayés

Tout crédit non payé (et tout échéance non réglée) depuis plus de trois mois à partir de la date de son échéance et les crédits ayant subi une déchéance totale du terme sont considérés comme des impayés classés conformément à la réglementation prudentielle. Le séjour d'une ou plusieurs échéances en impayé entraîne après le délai stipulé conventionnellement une déchéance du terme. La totalité de crédit devient ainsi exigible.

En conséquence dès qu'une défaillance est enregistrée l'agence doit entreprendre toutes les actions en vue de son règlement et suivre scrupuleusement les démarches prévues dans la procédure de suivi du précontentieux. S'il y a nécessité d'introduire un réaménagement des conditions initialement convenues le comité de crédit compétent doit être sollicité.

Section 3 : Cotation du risque emprunteur

Parmi les techniques recommandées pour évaluer et surveiller les risques des prêts autres personnels et hypothécaires, il y a celle de la cotation du risque. Cette technique exige que l'on répartisse les prêts en une série de catégories par ordre de risque croissant tout en évaluons selon les critères.

1. Définition cotation du risque emprunteur

La cotation du risque emprunteur peut être définie comme étant l'aboutissement quantitatif de l'appréciation découlant de l'analyse la plus exhaustive possible de l'entreprise et de son environnement. Elle repose sur l'attribution d'une note chiffrée traduisant de manière synthétique la qualité de l'entreprise et du risque pris ou à prendre sur elle.

2. Echelle de cotation

L'échelle de cotation du risque emprunteur comprend plusieurs niveaux de notes représentant des classes de risques. Dans le système de cotation retenue, les notes intermédiaires et la note finale sont symbolisées par un chiffre positionnant l'entreprise sur une échelle graduée de 1 à 6.

3. Cotes du risque emprunteur

Les cotes de risques emprunteur correspondent à la classification du niveau de risque résultant de l'évaluation de l'entreprise, elles ont pour caractéristiques :

- ❖ Cote 1 : Excellent risque → Crédits bancaires totalement protégés

- ❖ Cote 2 : Très bon risque → Très peu d'incertitudes sur la bonne issue des crédits ;
- ❖ Cote 3 : Bon risque → Crédits bancaire moyennement protégés
- ❖ Cote 4 : Bien risqué → Des incertitudes sur la récupération des crédits
- ❖ Cote 5 : Fortement risqué → Très forts doutes sur la récupération des crédits
- ❖ Cote 6 : Extrêmement risqué → Défaillance certaine, recouvrement fort aléatoire

4. Eléments d'évaluation

Trois éléments sont retenus dans l'évaluation du risque emprunteur.

- L'entreprise et son activité.
- L'entreprise et son management.
- L'enregistrement et ses finances.

Chaque élément d'évaluation est ramené par un taux de pondération au degré d'importance qui lui est conféré.

- Taux de pondération de l'élément activité : 25%
- Taux de pondération de l'élément management : 25%
- Taux de pondération de l'élément Finances : 50%

4. Critères d'évaluation

Chaque élément d'évaluation repose sur un ensemble de critères respectivement pondérés dans les grilles d'évaluation.

5.1. Critères d'évaluation de l'activité

L'évaluation de l'activité de l'entreprise pondérée pour rappel a 25% dans la CRE repose sur quatre critères :

- Le critère conjoncture pondère à 20%
- Le critère sous-secteur pondère à 30%
- Le critère Secteur uniquement pour l'examen des dossiers *création entreprise *

4.1. Critères d'évaluation des finances

L'évaluation des finances de l'entreprise, élément pondère a 50% dans la CRE est fondée quasiment sur le calcul d'un certain nombre de ratios regroupés par nature.

- ✓ Les ratios d'équilibre, pondérés a :
 - 25% dans l'examen des dossiers de court terme.
 - 15% dans l'examen des dossiers de moyen et long terme.

- ✓ Les ratios de structure, pondérés a :
 - 25% dans l'examen des dossiers de court terme.
 - 15% dans l'examen des dossiers de moyen et long terme.
- ✓ Les ratios d'activité pondérés a :
 - 20% dans l'examen des dossiers de court terme.
 - 10% dans l'examen des dossiers de moyen et long terme.
- ✓ Les ratios de rentabilité pondérés a :
 - 20% dans l'examen des dossiers de court terme.
 - 10% dans l'examen des dossiers de moyen et long terme.
- ✓ Le prévisionnel pondéré a :
 - 10% dans l'examen des dossiers de court terme.
 - 20% dans l'examen des dossiers en développement.
 - 50% dans l'évaluation des projets d'investissement.

4.1.1. Les ratios d'équilibre

Trois ratios sont retenus dans l'appréciation de la trésorerie de l'entreprise :

- Le fonds de roulement, pondéré à 35 % :
Fonds permanents / Immobilisation nettes X 100
- Les besoins en fonds de roulement, pondéré à 40 % :
(Actif circulant – Disponibilités) / (D.C.T – Dette Financières) X 100,
- La trésorerie, pondérée à 25% :
Fonds de roulement / Besoin en Fonds de roulement X 100

Commentaires :

- le ratio de fond de roulement est un ratio très faible expose l'entreprise a des difficultés financière cela signifie qu'elle immobilise des capitaux au détriment de sa rentabilité.
- Le ratio de besoin en fonds roulement est le décalage qui peuvent naitre de deux flux qui justifier l'existence de créance et dette.
- Le ratio de trésorerie est un indicateur synthétique qui permet de restituer le niveau disponible dans les coptes bancaire principalement.

5.2.2. Les ratios de structure

Cinq ratios sont retenus dans l'appréciation de la structure de l'entreprise :

- Le degré d'amortissement, pondéré à 20% :
 $\text{Amortissements} / \text{Immobilisation brutes} \times 100$
- La structure de financement, pondéré à 20%
 $\text{D.L.M.T} / \text{Capitaux permanents} \times 100$
- La liquidité générale, pondéré à 20%
 $\text{Actif circulant} / \text{D.C.T} \times 100 ;$
- Le risque liquidatif, pondéré à 30 % :
 $\text{Actif net} / \text{Total bilan} \times 100 ;$
- Le risque d'exploitation, pondéré 10 % :
 $\text{Fonds de roulement} / (\text{stocks} + \text{Réalizable}) \times 100 ;$

Commentaires :

Les ratios de structure est apparait au niveau de la comparaison, ils comparent des éléments du bilan de l'entreprise pour étudie les types de financement ...

5. 2.3. Les ratios d'activité

Cinq ratios sont retenus dans l'appréciation de l'activité de l'entreprise :

- Les délais clients, pondéré a 25% :
 $(\text{Clients} + \text{EAR} + \text{EENE}) / \text{Chiffres d'affaire (TTC)} \times 360 ;$
- Les délais fournisseur, pondéré 25 %
 $(\text{Fournisseur} + \text{EAP}) / \text{Achat (TTC)} \times 360$
- Le risque d'activité, pondère 20% :
 $\text{Fonds de roulement} / \text{Chiffre d'affaires} \times 360 ;$
- Le degré d'intégration frais de personne, pondéré a 15 % :
 $\text{Frais du personnel} / \text{Valeur ajoutée} \times 100$
- Le degré d'intégration des frais financières, pondère a 15 % :
 $\text{Frais financiers} / \text{valeur ajoutée} \times 100 ;$

Commentaire :

Les ratios d'activité est la variation de chiffre d'affaires d'une année sur l'autre en pourcentage. Négatif, il exprime une baisse du chiffre d'affaire qui devra être justifiée. positif, il indique une progression de l'activité.

5.2.3. Les ratios de rentabilité

Trois ratios sont retenus dans l'appréciation de la rentabilité de l'entreprise :

- La rentabilité financière, pondéré à 35%
Résultat net / Fonds propres nets X 100 %
- La rentabilité commerciale, pondéré à 40%
Résultat net / Chiffre d'affaire X 100 % ;
- La rentabilité économique, pondéré à 25 % :
E.B.E / (Total bilan + encours escompte) X 100 ;
- La rentabilité financière, pondère à 35% :
Résultat net / Fonds propres nets X 100% ;
- La rentabilité commerciale, pondère à 40%
Résultat net / Chiffre d'affaires X 100%
- La rentabilité économique, pondère à 25% :
E.B.E / (Total bilan + encours escompte) X 100 ;

Commentaire : les ratios de rentabilité analyser la rentabilité des éléments figurant dans le compte de résultat

5.3. Le prévisionnel

5.3.1. Financement à court terme

Il sera question de mesurer la probabilité de réalisation des prévisions a court terme de l'entreprise en regard de :

- Ses capacités techniques installées.
- Ses plans de charge et carnet de commandes.

5.3.2. Financement à moyen et long terme

L'évaluation du projet d'investissement est liée au type de projet : Création, extension ou développement.

A- Création et extension (augmentation des capacités de production)

- ✓ Calcul de taux de rendement interne.
- ✓ Calcul de la valeur actuelle nette.
- ✓ Détermination des délais de récupération / remboursements
- ✓ Introductions des études de sensibilité.
- ✓ Ratio autonomie financière.
- ✓ Capacité de remboursement.
- ✓ Ratio d'endettement (uniquement pour l'extension)

B- Développement (amélioration des moyens)

- ✓ Activité/Résultat antérieurs
- ✓ Capacités de production
- ✓ Plans de charges
- ✓ Carnet de commandes

5.3.3. Hiérarchisation de l'information financière

L'utilisation de la méthode des ratios constitue l'essentiel de la partie réservée à l'analyse financière de l'entreprise. Aussi, un ratio n'ayant de signification que si son évolution et celle des ratios du même critère est appréciée dans le temps, une hiérarchisation de l'information financière tenant compte de la pertinence et de l'actualité des données fournies est retenue :

- Entreprise disposant de trois bilans :
 - Situation financière n-1 taux de pondération 50%
 - Situation financière n-2 taux de pondération 30%
 - Situation financière n-3 taux de pondération 40%
- Entreprise disposant de deux bilans :
 - Situation financière n-1 taux de pondération 60%
 - Situation Financière n-2 taux de pondération 40%

6. Critères financiers

Les résultats des ratios financière s'incrusteront dans les grilles de cotation à l'intérieur de fourchettes prédéterminées. S'il est utile de rappeler que les ratios doivent être évalués dans le temps ; il est tout aussi utile de rappeler qu'ils doivent également être rapprochés de la norme admise dans le créneau d'activité objet examiné.

Les arbitrages et compromis introduits nécessairement dans la délimitation des différentes fourchettes ne doivent pas dispenser l'analyste d'apporter les commentaires indispensables à chaque cas étudié. %

Tableau n°03 : critère financière des fourchettes prédéterminées des ratios

Ratio de trésorerie	Fourchettes					
	C1	C2	C3	C4	C5	C6
Fonds de roulement	Sup a 1,2	Sup a 1,1 Inf a 1,2	Sup a 1 Inf a 1,1	Sup a 0,9 Inf a 1	Sup a 0,8 Inf a 0,9	Inf a 0,8
Besoin en fonds de roulement	Inf a 0,8	Sup a 0,8 Inf a 0,9	Sup a 0,9 Inf a 1	Sup a 1 Inf a 1,1	Sup a 1,1 Inf a 1,2	Sup a 1,2
Trésorerie	Sup a 1,3	Sup a 1,2 Inf a 1,3	Sup a 1,1 Inf a 1,2	Sup a 1 Inf a 1,1	Sup a 0,9 Inf a 1,1	Trésorerie négative

Ratios	Fourchettes					
	C1	C2	C3	C4	C5	C6
Degré d'amortissement	Inf a 10%	Sup a 10% Inf a 20%	Sup a 20% Inf a 40%	Sup a 40% Inf a 60%	Sup a 60% Inf a 80%	Sup a 80%
Structure de Financement	Inf a 35%	Sup a 35% Inf a 45%	Sup a 45% Inf a 55%	Sup a 55% Inf a 65%	Sup a 65% Inf a 75%	Sup a 75%
Liquidité Générale	Sup a 1,2	Inf a 1,2 Sup a 1,1	Inf a 1,1 Sup a 1	Inf a 0,9 Sup a 0,8	Inf a 0,9 Sup a 0,8	Inf a 0,8
Risque liquidatif	sup a 30%	Sup a 25% Inf a 30%	Sup 20% Inf a 25%	Sup a 10% Inf a 15%	Sup a 10% Inf a 15%	Inf a 10%
Risque d'exploitation	Sup a 30%	Sup a 25% Inf a 30%	Sup a 20% Inf a 25%	Sup = 0% Inf a 10%	Sup = 0% Inf a 10%	FR < 0

Source : document de manuel général de la banque

6.1. Disposition diverses

- La cote du risque emprunteur est révisée en situation normale une fois par an. Le client doit pour ce faire régulièrement remettre ses états financiers.

- Hormis les entreprises relevant de dispositifs particuliers et celles non-astreintes à la production de documents normalisés, toutes les entreprises clientes doivent être cotées.
- La cotation du risque ne concerne que les entreprises ayant bouclé au moins un exercice comptable.
- La cotation finale du risque est arrêtée par le groupe régional d'exploitation pour les dossiers qui relèvent de ses pouvoirs d'engagement. Les directions centrales sont chargées d'arrêter celles des dossiers relevant des pouvoirs d'un comité de crédit central et plus.

6.2. Segmentation de la cote de risque

Une segmentation particulière à l'intérieur des classes de risque 2, 3 et 4 a été introduite à l'effet de conférer une meilleure pertinence des notes obtenues.

Tableau n°04 : la segmentation de la cote de risque

Cote du risque 0	Note	Fourchette	Position
CRE < 1,5	1	-	-
1,5 ≤ CRE < 2,5	2	1,5 ≤ CRE < 1,8	A
		1,8 ≤ CRE < 2,2	B
		2,2 ≤ CRE < 2,5	C
2,5 ≤ CRE < 3,5	3	2,5 ≤ CRE < 2,8	A
		2,8 ≤ CRE < 3,2	B
		3,2 ≤ CRE < 3,5	C
3,5 ≤ CRE < 4,5	4	3,5 ≤ CRE < 3,8	A
		3,8 ≤ CRE < 4,2	B
		4,2 ≤ CRE < 4,5	C
4,5 ≤ CRE < 4,5	5	-	-
CRE > 6	6	-	-

Source : document de manuel général de la banque

6.3. Evolution de la cotation

CRE	N-1	N	Evolution
L'entreprise et son activité	2,60	2,60	=
L'entreprise et son management	3,30	3,70	-
L'entreprise et ses finances	3,24	3,33	+
Global	3,34	3,18	+

Dans l'optique d'aboutir à une meilleure appréhension du risque emprunteur, la canevas affiche un état comparatif des éléments d'évaluation de la cote du risque pour les exercices N-1 et N.

Conclusion

L'évaluation d'un projet d'investissement passe nécessairement par plusieurs étapes, de la notification d'engagement jusqu'à l'acceptation ou le banquier décidera si le projet est réalisable ou non.

Le banquier comme tous les investisseurs, évalue ses investissements en fonction du risque et du rendement. Ensuite, il vérifiera les risques directs du projet du secteur d'activité afin de déterminer s'ils sont acceptables ou non par rapport au rendement généré par son placement.

Chapitre IV

Introduction

Ce chapitre constitue une illustration des techniques d'étude et d'analyse développées dans les trois chapitres précédents. Pour approfondir nos connaissances en matière d'octroi de crédit, nous allons essayer de découvrir le service le plus important au sein d'une banque qui est le service crédit. Afin de compléter notre étude, et dans le but de présenter une étude satisfaisante, on va exposer un cas pratique réalisé au niveau de la BADR agence «359 » Amizour concernant le Financement par un crédit d'exploitation.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

Cette section a pour objet de présenter la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) d'une manière générale, sa forme juridique, son organisation ainsi que ces missions et les prêts bancaires.

1. Historique de la banque BADR

La banque de l'agriculteur et de développement Rural est une institution financière nationale créée par le décret n82 – le 13 mars 1982. La BADR est une société par action au capital social de 2 200 000 000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques des conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition et ce dans le respect du secret bancaire. En vertu de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds de public des opérations d'octroi des crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion.

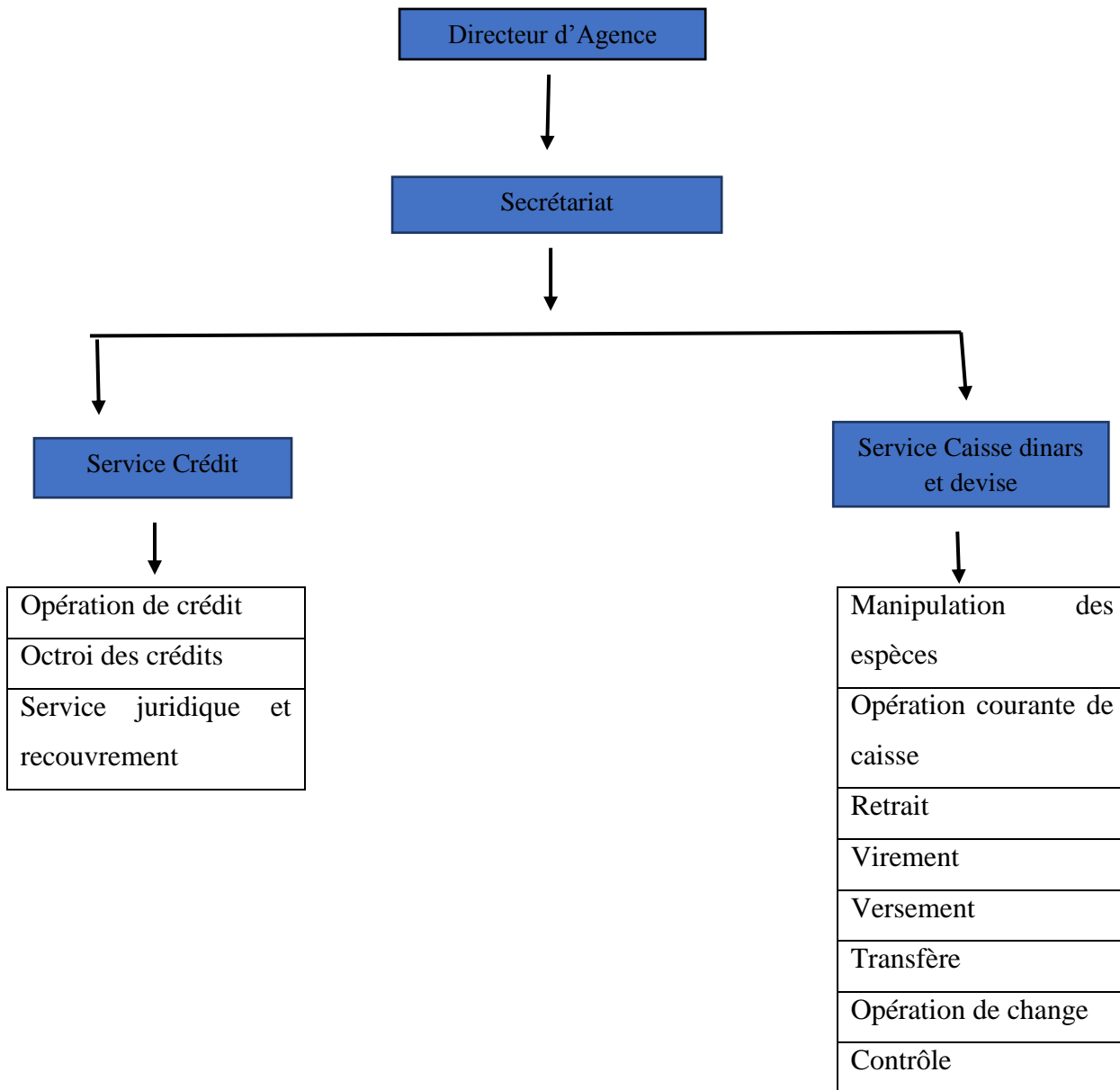
Depuis 1999, le capital social de la BADR a été augmenté en dépassant le seuil de 33 000 000 000 DA. BADR est une banque publique qui a pour mission le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. La BADR est constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement plus de 290 agences et 41 directions régionales et plus de 7000 cadres et employés actifs au sein des structures centrales régionales et locales. De par la densité de son réseau et l'importance de son effectif ; la BADR est classée par le « BANKERS ALMANACH » (Edition 2001) première banque au niveau national, 13^{ème} au niveau africain et 668^{ème} au niveau mondial sur environ 4100 banques classées. C'est un établissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue, au fil du temps et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités.

1.1 Présentation de l'agence BADR N°359 d'Amizour

L'agence BADR N°359 d'Amizour est 14^{ème} des agences de la BADR Bejaia 06000. qui a été créé avec la création de la banque agriculture et de développement rural le 31 mars 1982 qui est issue de la restructuration de la BNA Ayant son sièges social au 17 boulevard colonel Amirouche. Alger. La BADR d'Amizour contribue d'une manière remarquable a développement de la vie économique de tout région d'Amizour et les communes de rattachement dont le rayon d'exploitation est très vaste (Amizour, El kseur, Feraoun, Barbacha, kendiria, Fenaia, Beni djelil, Semoune Etc.)

L'agence exerce toutes les activités d'une grande banque. Elle est représenté par : Mr ziri Djamel en sa qualité de directeur d'agence.

Schéma n°01 :L'organigramme de l'agence N°359 Amizour



Sources : Document interne de la banque pour l'année 2020

2. Les objectifs et les missions de la BADR

La BADR a plusieurs objectifs par excitation conformément aux lois et règlement en vigueur De toute opération bancaire et par l'octroi de prêt et de crédit sous toutes formes,

La BADR a pour objet de contribuer :

- Au développement du monde agricole.
- A la promotion de l'activité agricole artisanale et agro-industrielle.
- A la promotion économique du monde rurale elle est notamment charge de mettre en œuvre ses propres moyens ainsi que aux fournies par l'état en vue d'assurer le financement conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Des structures et des activités de toutes natures attachées au secteur agricole.
- Des structures et des activités de l'artisanale traditionnelle en milieu rural.

Concernant les principales missions de la BADR on peut citées :

- Le traitement de toute personne de crédit de change et la trésorerie.
- L'ouverture de compte à toute personne faisait la demande
- La réception des dépôts a vue et a terme.
- La participation a la collecte de l'état.
- La contribution au développement du secteur agricole
- L'assurance de la promotion des activités agricoles agro-alimentaire, agro-industrielle et artisanes.

Section 2 : Présentation du dossier d'étude de projet

Le financement d'un investissement nécessite au préalable une étude approfondie du projet en question. Le banquier s'engageant sur plusieurs années, il s'appuie sur une documentation la Plus large possible afin d'apprécier l'ensemble des aspects juridiques, comptables, Économiques, financiers et humains se rapportant au projet.

Nous présentons dans cette section, les étapes permettant l'octroi d'un crédit D'investissement, de l'étude de la demande de crédit à la prise de décision par la banque La banque BADR a plusieurs crédits on citée :

- dispositif aide "CNAC".
- dispositif aide ANSEJ,

- dispositif aide ANGEM,
- crédit habitat rural crédit Ettahadi.
- crédit R'fiG.
- crédit R'FiG fédératif.
- crédit Ettahadi fédératif.

Dont notre travail est consacré pour l'entreprise laitière (usine) qui octroie un crédit nommé Ettahadi Fédératif secteur agroalimentaire

1. Définition du crédit Ettahadi fédératif

Ettahadi est dénommé fédératif est destiné aux opérations de transformation et stock qui concernée les population suivante transformation de produit agricole, conditionneur de produit agricole, stockeur de produit agricole transformation de la tomate industrielle , production de lait , production de semence de pomme de terre , fabrication de pâte alimentaire et couscous , conditionnement et exportations de datte , production de miel , production de produit du terroir , création d'unité d'élevage et centre d'engraissement .

2. Dossier à fournir

Personnes physique / morale :

- Demande de crédit
- Extrait de naissance
- Facteur pro-forma Devis
- Situation fiscale
- Cahier de charge valide et attestation de validation
- Permis de construction (pour bâtiments d'exploitation)
- Acte de propriété ou de concession
- Étude techno-économique établie par un bureau spécialisé agréé par le BNEDER
- Autorisation des services de l'hydraulique pour forage
- Agrément sanitaire(en cas de nécessité)

Personnes morale et personne physique même pièce qui sont :

- Bilan fiscaux des 3 derniers exercices + dernier rapport du commissaire aux comptes + situation intermédiaire de l'année en cours
- Copie conforme des statuts
- Copie conforme de l'agrément (pour la coopérative)
- Procès-verbal de désignation d'un représentant disposent du pouvoir de contracté un emprunt (société et coopérative)

En sus il sera exigé par la banque les documents suivants :

- Pour les unités de transformation de produits agricole d'origine animale :

Contrat ou convention entre l'unité et les éleveurs précisant la quantité a livré

- Agréments sanitaire des bâtiments d'élevage délivrés par les services vétérinaires de l'état.

3. Caractéristiques du prêt bancaire

- Type du prêt : CMT 01-27 : CMT ETTAHADI Fédératif Agricole

CLT 02-27 : CLT ETTAHADI Fédératif Agricole

- Série du prêt : CMT : 379 : CMT ETTAHADI
- Montant du prêt : Minimum : 1 000 000 DA Maximum : 2 000 000 000 DA
- Type / dure du diffère : CMT : 01 à 02 ans CLT : 01 à 05 ans
- Durée du prêt :
 - CMT : Minimum : 03 ans Maximum : 7 ans avec 01 à 02 ans diffère
 - CLT : Minimum : 08 ans Maximum : 15 ans avec 01 a 05 ans de diffère
- Amortissement : Dégressif
- Organe de décision : Selon délégation de pouvoirs.

3.1. Date limite d'utilisation

CMT : de 06 à 12 mois maximum à partir de la mise en place du crédit

CLT : de 06 à 24 mois maximum a partir de la mise en place du crédit

Apport personnel : Pourcentage a définir du montant total du projet :

Minimum 10% du cout du projet pour une superficie \leq 10 hectares

Minimum 20% du cout du projet pour les exploitations de plus de 10 hectares.

Taux de bonification / taux d'intérêt :

- **CMT** : 5.25% bonifie comme suit : a la charge du client
 - 0 % les 05 premières années
 - 1 % les 6^{eme} et 7^{eme} années
- **CLT** : 5.25% bonifie comme suit : a la charge du client
 - 0% les 05 premières années
 - 1% les 6^{eme} et 7^{eme} années
 - 3% la 8^{eme} année et 9^{eme} années
 - A partir de la 10^{eme} année, intérêt non bonifie (5.25%)

3.2. Garanties et réserves bloquantes et non bloquantes**➤ Garantie et réserves bloquantes**

- Hypothèque légal grevant le droit réel immobilier résultant de la concession ainsi que l'engagement de l'hypothèque sur la construction à édifier sur le terrain concède.
- Caution solidaire des associées ; des coopérateurs ou des membres de groupements légalement constitue.

➤ Garantie non bloquantes

- Nantissements des équipements.
- Gage du matériel roulant
- Assurance multirisque avec subrogation au profit de la banque.

4. Illustration par un cas pratique

A. Cas d'un projet de crédit d'investissement

Entreprise SPA laiterie X, structure émettrice Direction du financement des grands des entreprises son activité la production de lait et dérivés crédit « ETTAHDAI Fédératif »

Type de prêt ou de crédit	Montant (4)	Validité (5)	Date limite d'utilisation	Durée d'amortissement	Diffère partiel
CLT ETTAHADI Fédérateur	76 200 000		01 an	05 ans	03 ans

Garanties bloquantes : souscription de DAT (dépôt à terme) de 76 200 000 DA

Réserves bloquantes : Situation fiscale et parafiscale apurée ou avec échéancier

Réserves non bloquantes : DPAMR avec subrogation au profit de la banque

Observation :

- Ce crédit est destiné à l'acquisition des génisses pleines
- L'agence doit veiller au renouvellement de DAT jusqu'à extinction du crédit
- S'assurer de l'existence de l'agrément sanitaire et du contrat de fédération pour chaque éleveur.

4.1. Présentation du projet

La SPA X laiterie spécialise dans la production de lait elle exige au minimum sept actionnaire. Le champ d'activité est un plan d'action en matière d'assistance aux élevages a été élaboré il s'agit notamment de :

- Programme d'approvisionnement des élevages bovins laitier en aliment concentré.
- Financement d'achat de fourrages grossiers, de semences fourragères de matériel laitier et autre intrants agricole sous forme d'avance sur fourniture de lait cru.
- Programme d'achat de génisses pleines pour les éleveurs de bovins laitiers sous forme d'avance sur fourniture de lait cru

La mise en œuvre du programme d'achat de génisses pleines pour les éleveurs de bovins laitiers avec un financement sur crédit bancaire à taux bonifié à 100% nécessite une approche particulière et vise d'abord à recenser les besoins des éleveurs bovins laitiers en cheptel et sélectionner ceux qui satisfont les conditions d'éligibilité à l'avance financière. Un projet de convention est élaboré entre GIP lait/SPA laitier. Cette convention vise à apporter des aides aux éleveurs en finançant l'achat de génisses pleines sous forme d'avance financière sur la fourniture de lait cru.

4.1.1. Effets escomptes sur le plan Economique

- Satisfaction et couverture d'une bonne partie des besoins locaux en lait et produits dérivent du lait.
- Diminution de l'importation en lait poudre
- Régularité des fournitures de lait cru et fidélisation des élevures.
- Intégrations des techniques d'élevages modernes
- Régulation du marché
- Mise d'un produit laitier de qualité à la disposition de consommateurs.
- Création d'emploi.

4.1.2. Financements

Montant globale de l'investissement projet GIP lait/ SPA laitier

- Achat de 254 génisse pleines de race laitiers amélioré pour un montant de 300 000.00 DA l'unité soit 76 200 000.00 DA
- Nombre d'emplois a créé : 01 poste de travail pour 5 vaches laitières soit 50 postes d'emploi
- Financement : Crédits Bancaire BADR avec Taux bonifié à 100%

5. L'étude économique

Dans un premier temps nous étudierons la faisabilité et la rentabilité économique du programme chez l'éleveur. Nous tiendrons compte d'un objectif de production de 7500 litres de lait par an et par vache pour savoir la rentabilité de l'élevage d'une vache laitiers. Dans un deuxième temps nous étudierons la faisabilité du projet de financement des génisses pleines et les capacités de remboursement par les éleveurs.

- **Charge :**

- ✚ Alimentation :

- Besoin concentré par jour : 06 kg
- Besoin annuel : 21.90 quintaux
- Prix unitaire du Q de concentré : 3 500 00 DA
- Coût annuel de l'aliment concentré : 76 650 00 DA
- Coût prévisionnel alimentation : 155 490 DA
- Besoin en foin VA par jour 12 Kg
- Besoin annuel 43.80 quintaux
- Prix unitaire du Q de foin 180 000 DA
- Coût annuel de l'aliment concentré 7 884 000 DA
- ✚ Frais vétérinaires : 5 000 DA
- ✚ Assurance : 15 000 DA
- ✚ Main d'œuvre (01 ouvrier 05 vache) : 56 160 DA
- ✚ Frais d'exploitation : 5000 DA
- ✚ Remboursement d'avances : 60 000 DA
- ✚ **Total charge brutes : 296 650,00 DA**

- **Recettes :**

- ✚ Lait cru : 25 litres x 300 jour = 7500 litres
42 DA x 7500 litres = 315 000,00 DA
- ✚ Veaux / velles : 01 par ans = 100 000 ,00 DA

Total production brute : 415 000,00 DA

- **Revenu net attendu par vache laitière :**

415 000,00 DA – 296 650,00 DA = 118 350,00 DA

- **Revenu net annuel attendu pour les éleveurs par la mise en place du programme (254 vaches laitières)**

118350,00 DA x 254 vaches = 30 060 900,00 DA

5.1. Capacités de remboursement de l'avance financière

- Montant de l'avance financière par génisse : 300 000,00 DA
- Durée de remboursement de l'avance : 60 mois
- Montant du remboursement mensuel : 300 000,00 DA / 60 mois = 5000,00 DA par mois
- Prix principale du litre de lait : 30,00 DA

- Equivalant du remboursement mensuel en lait :
5000,00 DA / 30,00 DA = 166,66 litres.
- Part de la production journalière à retenir au titre de l'avance :
166,66 litres / 30 jour = 5,56 litres de lait

5.2. Valeur actuelle nette (VAN) et taux de rentabilité interne (TRI)

La valeur actuelle nette (VAN) est utilisé pour déterminer si un investissement est rentable ou non. Un investissement rentable est un investissement qui accroît la valeur de l'actif économique, c'est à dire qui crée richesse. En d'autres termes, il faut que les recettes générées par le projet soient supérieure au coût de l'investissement. Pour calculer la valeur actuelle nette (van) deux types de flux sont donc nécessaires. Le premier est le montant de l'investissement initial qui inclut toutes les charges relatives a la réalisation du projet : c'est le coût de l'investissement. Ensuite, il faut évaluer le cash flow génères par ce même investissement pour toutes les périodes futures : ce sont les recettes. Cette phase est très importante et souvent difficile. En effet, la conjoncture économique évoluant sans cesse, le cash flow peuvent varier de manière importante. Ces cash flow doivent être actualises en date 0, permettant ainsi de connaitre la valeur actuelle des flux futurs. Cette actualisation est indispensable car un dinar d'aujourd'hui ne vaut pas un dinar de demain.

Le TRI ou taux de rentabilité interne d'un investissement est le ratio plus important pour un investisseur Il permet de calculer la rentabilité annuelle d'un capital investi dans un projet à la fois pour prendre une décision d'investissement basée sur les revenus futurs de l'investissement comme de calculer précisément la rentabilité d'un investissement réalise.

La formule de la VAN = $\sum \frac{\text{valeur } i}{(1+\text{taux})^i}$

Ou n'est le nombre de flux de trésorerie et i correspond au taux d'intérêt ou d'actualisation.

Le TRI est base sur la VAN. On peut le considérer comme un cas spécial de VAN, ou le taux de rendement calcule est le taux d'intérêt correspondant a la valeur actualise nette 0.

Tableau n°04 : taux de rentabilité interne

	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Investissement	76 200 000,00				
Charge de fonctionnement	60 109 100.00	60 109 100.00	60 109 100.00	60 109 100.00	60 109 100.00
Recettes	105 410 000.00	105 410 000.00	105 410 000.00	105 410 000.00	105 410 000.00
Flux financier actu a 6.75%	42 436 440.28	39 753 105.65	37 239 443.23	34 884 724.34	32 678 898.68
Valeur Actuelle nette	-33 763 559.28	5 989 545.93	43 228 989.16	78 113 713.50	110 792 612.18
Taux de rentabilité interne (%)	Le taux qui annule la VAN est de 52.01%				

Source : document remise de la banque

Commentaire : le taux de rentabilité interne est de 52.01 %. Le taux de capitalisation étant de 6.75% nous remarquons que l'entreprise a une très bonne performance d'investissement.

Tableau n°05 : plan de trésorerie

Désignation	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	Total
Fourrage	78840								78840
Concentre	6388	6388	6388	6388	6388	6388	6388	6388	76650
Frais vétérinaire	500	500	500	500	500	500	500	500	6000
Insémination	500			500					1500
Remboursement	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	60000
Total dépense	97324	17984	17984	18484	17984	17984	17484	18484	296650
Vente lait	18750	18750	18750	18750	18750	18750	18750	18750	225000
Prime à production	7500	7500	7500	7500	7500	7500	7500	7500	90000
Total recettes	26250	26250	26250	26250	26250	26250	26250	126250	415000
Solde période	- 71074	8266	8266	7766	8266	8266	7766	108266	118350
Solde cumule	- 71074	62808	54543	46777	- 30245	- 22479	1818	118350	118320

Source : doucement de l'entreprise.

Consommation :

- Concentre 21 ,90 quintaux * 3 500 DA = 76 650,00 da
- Fourrages : 43,80 quintaux * 1800 DA = 78 840 ,00 da
- Frais vétérinaire = 5000,00 da
- Remboursement avance = 300 000,00 da / 5ans = 60 000,00 da

Recettes :

- Vente de lait : 7500 litres * 30,00 DA = 225 000 da
- Prime de lait : 7 500 litres * 12 da = 90000,00 da
- Veau = 100 000,00 da

Tableau n°06 : Montage financier

MODE DE FINANCEMENT

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	0.00%	
Numéraire		
Nature		
Concours définitif		
Crédit bancaire	100,00%	76 200 000
Total	100,00%	76 200 000

Source : document de l'étude économique de la banque

5.3 Echancier de remboursement des investissements et amortissements (termes de Références technico-économiques)

Tableau n°07 : tableau d'amortissement du crédit bancaire

Montant de crédit	76 200 000				
Durée de crédit	5				
Taux de crédit bancaire	6,75%				
Taux de bonification	100,00%				
Rubrique	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Principale	15 240 000	15 240 000	15 240 000	15 240 000	15 240 000
Reste à rembourser	60 960 000	45 720 000	30 480 000	15 240 000	0,00
Intérêt bancaire	5 143 500	4 114 800	3 086 100	2 057 400	0,00
Bonification	5 143 500	4 114 800	3 086 100	2 057 400	0,00
Intérêt a payé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisation au FG					
Cotisation a versé	15 240 0 00	15 240 000	15 240 000	15 240 000	15 240 000

Source : document remise de l'étude économique de la banque

Commentaire :

L'échéance de remboursement basent sur le taux d'intérêt bancaire de 6.75% bonifie a 100% durant les cinq années

B. Cas d'un projet d'acquisition d'équipement

Dans le cadre l'intension et du développement de la production laitière en vue de d'atteindre une autosuffisance alimentaire en lait. Un plan d'action en matière d'assistance aux élevages, un programme d'investissement a été mis en place pour permettre de renouveler les équipements vétustes de l'unité et d'en acquérir d'autre afin d'accroitre la production.

1. Effets escomptes sur le plan économique

- Satisfaction et couverture d'une très grande partie des besoins locaux en lait et produit dérivent du lait.
- Diminution de l'importation en lait de poudre.
- Régulation du marché.
- Mise d'un produit laitier de qualité à la disposition du consommateur.
- Création d'emploi

2. Financement

- Montant global de l'investissement projeté par GIPLAIT/SPE Laiterie Amizour pour l'acquisition des équipements : 145 000 000 ,00 DA
- Nombre d'emplois a créé : environ 70 postes d'emploi
- Financement : Crédit bancaire BADR.

Situation actuelle (départ) :

A. Produits :

Production

Les prévisions arrêtées à 29 100 000 litres détaillées comme suit :

- Lait pasteurise conditionne (LPC)	8 800 000 litres
- Lait fermente conditionne (LFC)	100 000 litres
- Lait cru conditionne	200 000 litres
- Valeur de production	
- Production vendue	682 815 000.00 DA
- Primes de compensation FNRDA	8 920 000.00 DA
- Valeur de la production	691 735 000,00 DA

B. Charge :**Matières et fournitures**

Les consommations en matière et fourniture sont évaluées en fonction des objectifs arrêtés en matière de production et des prix actuels suivants :

- Poudre de lait 0% de matière grasse : 159 00 DA le kilogramme
- Poudre de lait 26% de matière grasse : 159.00 DA le kilogramme
- Polyéthylène : 225.00 DA le kilogramme
- Lait de vache : 30.00 DA le litre

Valeur des matières et fournitures

- | | |
|-------------------------------------|-------------------|
| - Poudre de lait 0% de matière | 178 080 000,00 DA |
| - Poudre de lait 26% de matière | 292 560 000,00 DA |
| - Polyéthylène | 39 285 000,00 DA |
| - Lait de vache | 20 000 000,00 DA |
| - Autre matière et fourniture | 32 400 000,00 DA |
| - Valeur des matières et fourniture | 562 325 000,00 DA |


Services extérieurs

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| - loyer et charge locatives | 617 000,00 DA |
| - Entretien et réparations | 5 700 000,00 DA |
| - Assurances | 700 000,00 DA |
| - Honoraire | 1 500 000,00 DA |
| - publicité | 200 000,00 DA |
| - Déplacements et réceptions | 300 000,00 DA |
| - PTT | 900 000,00 DA |
| - cout des services extérieurs | 9 917 000,00 DA |

Frais de personnel

- | | |
|----------------------|------------------|
| - Moyenne mensuelle | 3 400 000,00 DA |
| - Frais de personnel | 40 800 000,00 DA |

Autre charge

- Impôts et taxes	180 000,00 DA
- Frais de conseil	200 000,00 DA
- Frais financière	200 000,00 DA
- Frais divers	900 000,00 DA
- Dotation aux amortissements	6 000 000,00 DA
- Cout des autres charges	7 480 000,00 DA
 Total des charges :	620 522 000,00 DA

Résultat d'exploitation

- Productions	691 735 000,00 DA
- Charge	620 522 000,00 DA
Résultat positif :	71 213 000,00 DA

3. Valeur actuelle nette (VAN) et taux de rentabilité interne (TRI)**Tableau n° 08 : Taux de rentabilité interne**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Investissement	145 000 000			
Charge de fonctionnement	614 522 000	1 539 151 000	1 539 151 000	1 539 151 000
Recettes	691 735 000	1 796 656 000	1 796 656 000	1 796 656 000
Flux financier	77 213 000	257 505 000	257 505 000	257 505 000
Flux Financier actualise (6.75)	72 330 679	225 969 539	211 681 067	198 296 081
Valeur actuelle nette	-72 669 321	153 300 218	364 981 284	563 277 365
Taux de rentabilité interne %	Le taux qui annule la VAN est de 59.83%			

Commentaires : le taux de rentabilité interne est de 59,83% le taux de capitalisation étant de 6,75% nous remarquons que l'entreprise a une très bonne performance d'investissement.

Chapitre IV : Montage et étude pratique d'un dossier de crédit au sein de la banque

- **Montage financier**

MODE DE FINACEMENTS

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	0,00%	
Numéraire		
Nature		
Concours définitif		
Crédit bancaire	100,00%	145 000 000,00
Total	100,00%	145000 000,00

4. Programme d'investissement

Nombre	Désignation	Cout actualise DA
	Equipement de	Production et des utilités
01	Ligne de pasteurisation	15 000 000
01	Conditionneuse a lait	13 000 000
01	Triblender	2 000 000
01	Ecrémeuse	3 000 000
01	Laveuse	5 000 000
01	Chaudière a vapeur	8 000 000
01	Station de refroidissement	45 000 000
01	Station de traitement des eaux	15 000 000
	S/total équipement de production	106 000 000

Equipement agro-élevage :

10	Cuves de réfrigération	5 000 000
02	Compteurs volumétrique	1 000 000
01	Groupe électrogène	500 000
01	Bac de réception avec pompe	1 000 000
	S/total équipement agro-élevage	7 500 000

Aménagement

Chapitre IV : Montage et étude pratique d'un dossier de crédit au sein de la banque

01	Aménagement centre de collecte	1 500 000
	S/total aménagement	1 500 000

Equipement de laboratoire

01	Delvotest et lactodensimètre	500 000
01	Kit de contrôle	1 000 000
	S/total équipement laboratoire	1 500 000

Transport et manutention

02	Camionnette avec citerne	4 000 000
02	Camion frigorifique 3.5 tonnes	7 000 000
01	Camion frigorifique 05 tonnes	5 500 000
01	Tracteur routier	12 000 000
	S/total transport et manutention	28 500 000
	Total investissement projetés	145 000 000

Situation Finale (arrivée)

A. produits :

Production

Les prévisions arrêtées a 75 582 000 litres détaillées comme suit :

-	Lait pasteurise conditionne	74 880 000 litres
-	Lait fermente conditionne	234 000 litres
-	Lait cru conditionne	468 000 litres
-	Valeur de production	
-	Production vendue	1 773 488 000.00 DA
-	Primes de compensation FNRDA	23 168 000.00 DA
-	Valeur de la production	1 796 656 000,00DA

B. charges :

Matières et fournitures

Les consommations en matière et fourniture sont évaluées en fonction des objectifs arrêtés en matière de production et des prix actuels suivants :

- Poudre de lait 0% de matière grasse : 159 00 DA le kilogramme
- Poudre de lait 26% de matière grasse : 159.00 DA le kilogramme
- Polyéthylène : 225.00 DA le kilogramme
- Lait de vache : 30.00 DA le litre

Valeur des matières et fournitures

- Poudre de lait 0% de matière 463 008 000,00 DA
- Poudre de lait 26% de matière 760 656 000,00 DA
- Polyéthylène 102 035 000,00 DA
- Lait de vache 75 816 000,00 DA
- Autre matière et fourniture 51 946 000,00 DA
- Valeur des matières et fourniture 1 453 461 000,00 DA

Services extérieurs

- loyer et charge locatives 700 000,00 DA
- Entretien et réparations 5 000 000,00 DA
- Assurances 1 000 000,00 DA
- Honoraire 1 500 000,00 DA
- publicité 200 000,00 DA
- Déplacements et réceptions 300 000,00 DA
- PTT 900 000,00 DA
- cout des services extérieurs 9 600 000,00 DA

Frais de personnel

- Moyenne mensuelle 6 120000,00 DA
- Frais de personnel 73 440 000,00 DA

Autre charge

- Impôts et taxes 450 000,00 DA
- Frais de conseil 500 000,00 DA
- Frais finance 500 000,00 DA
- Frais divers 1 200 000,00 DA
- Dotation aux amortissements 15 000 000,00 DA
- Cout des autres charges 17 650 000,00 DA

Total des charges : 1 554 151 000,00 DA

Résultat d'exploitation

- Production 1 796 656 000,00 DA
- Charges 1 480 711 000,00 DA

Résultat positif : 242 505 000,00 DA

• Critères d'appréciations

	En dinars	En pourcentage
• Montant globale	145 000 000,00	100,00%
• Subvention état	00,00%
• Prêt bancaire	145 000 000,00	100,00%
• Autofinancement	00,00%

		Evolution en %
Revenu disponible départ	71 213 000,00	100 %
Revenu disponible Final	242 505 000,00	240 %

Tableau n°10 : Tableau d'amortissement du crédit bancaire De la 1^{ère} a la 7^{ème} année

Montant du crédit	145000000						
Durée du crédit	15						
Taux de crédit bonifie	3.5%						
Rubrique	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06	Année 07
Reste à rembourser	145000000	145000000	145000000	145000000	145000000	145000000	145000000
Intérêt bancaire bonifie	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000
Intérêt a payé	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000
Cotisation a versé	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000	5075000

Sources : document remis de la banque

Commentaire : l'échéancier de remboursement est établi sur la base d'un crédit a taux bonifie (3.5%) sur une durée de 15 années avec un diffère de paiement de 7 années.

Section 3 : Etude de la rentabilité des projets

Dans cette section en présente l'étude de rentabilité des projets en utilisant les critères de rentabilité afin de pris de décision sur la rentabilité des projets.

A. Cas d'un projet de crédit d'investissement

Tableau n° 11 : Calcul du valeur actuelle nette et taux de rentabilité interne

	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Investissement	76 200 000				
Charge de fonctionnement	60 109 100	60 109 100	60 109 100	60 109 100	60 109 100
Recette	105 410 000	105 410 000	105 410 000	105 410 000	105 410 000
Flux financier actualise 6.75	42 436 440.28	39 753 105.65	37 239 443.23	34 884 724.34	32 678 898.68
Valeur actuelle nette	-3 763 559.72	5989 545.93	43228 989.16	78113713.50	110792611.5
Taux de rentabilité interne	Le taux qui annule la VAN est 52..01%				

Source : Elabore par les étudiants réalisateurs de mémoire

➤ **Calcul de flux de trésoreries**

Le taux d'actualisation émet par la banque est de 6,75%. Les cash-flows représentes la capacité de remboursement de l'entreprise on constate que l'activité de l'entreprise génère des flux de trésorerie largement suffisants pour honorer ses engagements financiers vis-à-vis de la banque.

Flux de trésoreries = Cash-flow net $(1 + \text{taux d'actualisation})^{-n}$

Tableau n°12 : Cash-flows actualisé et cumule

Année	0	1	2	3	4	5
Investissement	76 200 000					
Flux non actualisé (cash-flow)		45300900	45300900	45300900	45300900	45300900
Coefficients d'actualisation	$(1+0.0675)^{-n}$	0.936	0.877	0.822	0.770	0.721
Flux financier actualisé		42436 440.28	39753105.65	37239443.23	34884724.34	32678898.68
Cumule flux financier actualisé		42 436 440.28	82189545.93	119428989.2	154313713.5	186992612.2

Source : Etabli par nos soins à partir des documents comptable.

Commentaires

Les cash flows durant les cinq années été positif, la trésorerie de l'entreprise est positive se que signifie que elle possède suffisamment des ressources permanent pour faire face au financement des investissements et détienne une marge sécuritaire lui permet de couvrir ces besoin de fond de roulement et de rembourser une partie de ses dette.

1. Calcul des critères de rentabilité

Nous allons calculer quelque paramètre de rentabilité afin d'avoir une idée plus profond sur la rentabilité de projet.

1.1. Calcule de la valeur actuelle nette (VAN)

La VAN est l'un des critères de décision, un outil que l'on utilise lorsque l'on cherche à déterminer la pertinence du projet d'investissement, et la méthode de calcul est la suivante :

$$VAN = \sum \text{cash-flow actualisés} - \text{Investissement initial}$$

$$VAN = 186992612.2 - 76\,200\,000 = 110\,792\,612,2$$

L'année 01:

$$VAN^1 = \text{cash-flow actualisé} - \text{Investissement initial} = 42\,436\,440.28 - 76\,200\,000 = 33\,763\,559.72$$

L'année 02:

$$VAN^2 = \text{cash-flow actualisé}^2 + \text{van}^1 = 39\,753\,105.65 + (-33\,763\,559.72) = 5\,989\,545.93$$

L'année 03:

$$VAN^3 = \text{cash-flow actualisé}^3 + \text{van}^2 = 37\,239\,443.23 + 5989545.93 = 43\,228\,989.16$$

L'année 04:

$$VAN^4 = \text{cash-flow actualisé}^4 + \text{van}^3 = 34\,884\,724.34 + 43228898.16 = 78\,113\,713.5$$

L'année 05:

$$VAN^5 = \text{cash-flow actualisé}^5 + \text{van}^4 = 32678898.68 + 78\,113\,713.50 = 110\,792\,612.21$$

Commentaires :

La valeur actuelle nette du projet est positive, ce qui signifie qu'il est rentable. Ainsi, le montant total des cash-flows a pu récupérer le montant de l'investissement initial, d'une part et générer un surplus de trésorerie de 110 792 612.21.

1.2. Calcul de l'indice de Profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité c'est un critère complémentaire de la VAN, il se définit comme le rapport entre la valeur actualisée des flux monétaires encaissés et le montant investi (I_0) initialement, il mesure la rentabilité et du projet en DA d'investissement initial.

$$\text{IP} = \text{somme des flux actualisés} / \text{montant initial du projet } (I_0)$$

$$\text{IP} = 186992612.2 \div 76\,200\,000 = 2.45$$

Commentaire :

Le projet d'investissement a dégagé un indice de profitabilité de 2.45 DA, c'est-à-dire que chaque dinar investi rapportera 1.45 DA, dont 1DA va être remboursé et 1.45 DA représente le gain que procure le projet d'investissement ; puisque l'IP est supérieur à 1 DA donc, le projet doit être accepté.

1.3. Calcul de délai de récupération

Le délai de récupération est le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial à partir des flux nets de trésorerie du projet.

Des donnée de tableau des cumulés actualisés, le montant initial investi est récupérer entre la premier année et la deuxième année.

Par l'utilisation de la méthode d'interpolation linéaire on a obtenu :

1 année —————> 42436440.28

DR —————> 76 200 000

2 année —————> 82189545.93

$$DR - 1/2-1 = (76\ 200\ 000 - 42436440.28) \div (82189545.93 - 42436440.28)$$

$$DR - 1 = 33763559.72/39753105.65$$

$$DR - 1 = 0.84$$

$$DR = 1.84 \text{ (1 ans, 10 mois et 2 jours).}$$

Les résultats obtenus attestent que le montant investit dans 1 ans, 10 mois et 2 jours, puisque la durée de récupération de la dépense initiale est inférieure à 5 ans, cela encourage l'entreprise à investir dans un tel projet. De même la banque n'hésite pas de lui prêter de l'argent, car la société à lui rembourser dans les délais.

Cependant, le projet est jugé comme étant moins risqué puisque le temps de récupération du capital représente la moitié de la durée globale du projet (soit 5 ans).

1.4. Détermination du taux de rentabilité interne (TRI)

Le TRI est le taux qui rendre la VAN nulle, c'est-à-dire le taux à lequel la VAN égale zéro.

On conclut que quand le taux d'actualisation est élevé la VAN s'approche à zéro, et pour calculer le TRI il faut accroitre le taux d'actualisation :

- Avec un taux d'actualisation de 52%, 60% :

Tableau n°13: Evolution prévisionnelle du taux de rentabilité interne (TRI)

Désignatio n	1	2	3	4	5	∑ flux actualise
Flux non actualise	45300900	45300900	45300900	45300900	45300900	
Coefficient (1+0.52) ⁻ⁿ	0.657	0.432	0.284	0.187	0.123	
Flux actualise	29803223.68	19607384	12899594.74	8486575.49	5583273.34	76 380 051.25
Coefficient (1+0.6) ⁻ⁿ	0.625	0.390	0.244	0.152	0.095	
Flux actualise	28313062.5	17695664.06	11059790.04	6912368.77	4320230.48	68 301 115.85

Source : établi par nos soins à partir des documents comptable.

VAN = la somme des Flux actualisés – investissement initial

Pour un taux d'actualisation : $T_1 = 52\% \rightarrow VAN = 76\,380\,051,25 - 76\,200\,000 = 180\,051,25$

Pour un taux d'actualisation : $T_2 = 60\% \rightarrow VAN = 68\,301\,115,85 - 76\,200\,000 = -789\,884,15$

A l'aide de la méthode d'interpolation linéaire on peut calculer le TRI :

TIR (52%) $\rightarrow VAN = 180\,051,25$

TIR (? %) $\rightarrow VAN = 0$

TIR (60%) $\rightarrow VAN = -78\,988\,84,15$

$TIR - 0,52 / 0,60 - 0,52 = (0 - 180\,051,24) / (-789\,884,15 - 180\,051,25)$

$TIR - 0,52 / 0,08 = -180\,051,24 / -807\,893,4$

$TIR - 0,52 = 0,08 * 0,02228650572$

TIR = 52.01%

Commentaire

On conclut qu'à partir de ce taux (52,01%) la VAN est nulle et l'entreprise commence à générer de bénéfice. Le TRI du projet est au dessous de taux d'actualisation de l'entreprise, l'investissement peut être réalise.

2/ tableaux d'amortissement de crédit bancaire

Montant de crédit	76 200 000				
Durée de crédit	5				
Taux de crédit bancaire	6,75%				
Taux de bonification	100,00%				
Rubrique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Principale	15 240 000	15 240 000	15 240 000	15 240 000	15 240 000
Reste a rembourse	60 960 000	45 720 000	30 480 000	15 240 000	0,00
Intérêt bancaire	5 143 500	4 114 800	3 086 100	2 057 400	0,00

Source : document remise de la banque

2.1 Calcule le reste a rembourse : crédit initial – principal ⁿ

Année1 : $76\,200\,000 - 15\,240\,000 = 60\,960\,000$

Année 2 : $60\,960\,000 - 15\,240\,000 = 45\,720\,000$

Année 3 : $45\,720\,000 - 15\,240\,000 = 30\,480\,000$

Année 4 : $30\,480\,000 - 15\,240\,000 = 15\,240\,000$

Année 5 : $15\,240\,000 - 15\,240\,000 = 0$

2.2 Calcule d'intérêt bancaire

Intérêt = capitale initial * Taux d'intérêt

L'année 1 → $76\,200\,000 * 0,0675 = 5\,143\,500$

L'année 2 → $60\,960\,000 * 0,0675 = 4\,114\,800$

L'année 3 → $45\,720\,000 * 0,0675 = 3\,086\,100$

L'année 4 → $30\,480\,000 * 0,0675 = 2\,057\,400$

L'année 5 → $15\,240\,000 * 0,0675 = 1\,028\,700 - 1\,028\,700 = 00$

❖ La décision finale :

L'entreprise présente une structure financière équilibrée comme le démontre le dépouillement des bilans prévisionnels. Le banquier qui a mené l'étude du dossier du crédit de l'entreprise Est arrivé à la décision suivant :

- Octroyer un crédit de Soixante-seize million deux cent mille Dinar Algérien et Zéro Centime (76 200 000 DA).

- Une durée de remboursement de cinq ans (5 ans), avec un taux d'intérêt de (6,75%). Il s'agit d'une entreprise ayant de bonne perspective de développement et qui présente un intérêt certain pour l'agence BADR

B. Cas d'un projet d'acquisition d'équipement

Tableau n°14 : calcul du la valeur actuelle et le taux de rentabilité

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Investissement	145 000 000			
Charge de fonctionnement	614 522 000	1 539 151 000	1 539 151 000	1 539 151 000
Recette	691 735 000	1 796 656 000	1 796 656 000	1 796 656 000
Flux financier	77 213 000	257 505 000	257 505 000	257 505 000
Flux financier actualise	72 330 679	225 969 539	211 681 067	198 296 081
Valeur actuelle nette	-72 669 321	153 300 218	364 981 284	563 277 365

Taux de rentabilité	59.83%			
---------------------	--------	--	--	--

Source : Elabore par les étudiants réalisateurs de mémoire

➤ Calcul de flux de trésoreries

Le taux d'actualisation émet par la banque est de 6,75%. Les cash-flows représentes la capacité de remboursement de l'entreprise on constate que l'activité de l'entreprise génère des flux de trésorerie largement suffisants pour honorer ses engagements financiers vis-à-vis de la banque.

Flux de trésoreries = Cash-flow net (1+ taux d'actualisation)⁻ⁿ

Tableau n°15 : Cash-flows actualise et cumulés

Année	0	1	2	3	4
Investissement	145000000				
Flux non actualise		77 213000	257505000	257505000	257505000
Coefficients d'actualisation	(1+0.0675) ⁻ⁿ	0.936	0.877	0.822	0.770
Flux financier actualise		72330679.16	225969538.6	211681066.6	198296081.1
Cumule flux financier actualise		72330679.16	298300217.8	509981284.4	708277365.5

Source: Elabore par nous même

Commentaires

Les cash flows durant les cinq années été positif, la trésorerie de l'entreprise est positive se que signifie que elle possède suffisamment des ressources permanent pour faire face au financement des investissements et détienne une marge sécuritaire lui permet de couvrir ces besoin de fond de roulement et de rembourser une partie de ses dette.

1. Calcul des critères de rentabilité

Nous allons calculer quelque paramètre de rentabilité afin d'avoir une idée plus profond sur la rentabilité de projet.

1.1 Calcule de la valeur actuelle nette (VAN)

La VAN est l'un des critères de décision, un outil que l'on utilise lorsque l'on cherche à déterminer la pertinence du projet d'investissement, et la méthode de calcul est la suivante :

L'année 1

$$VAN^1 = 72\,330\,679.16 - 145\,000\,000 = -72\,669\,320.84$$

L'année 2:

$$VAN = \text{cash-flow actualisé}^2 + (-VAN^1) = 225\,969\,538.6 + (-72\,669\,320.84) = 153\,300\,217.8$$

L'année 3:

$$VAN^3 = \text{cash-flow actualisé}^3 + VAN^2 = 211\,681\,066.6 + 153\,300\,217.8 = 364\,981\,284.4$$

L'année 4:

$$VAN^4 = \text{cash-flow actualisé}^4 + VAN^3 = 198\,296\,081.1 + 364\,981\,284.6 = 563\,277\,365.5$$

$$VAN = \Sigma \text{cash-flows actualisés} - \text{Investissement initial}$$

$$VAN : 708277365.5 - 145\,000\,000 = 563277365.5$$

Commentaires :

La valeur actuelle nette du projet est positive, ce qui signifie qu'il est rentable. Ainsi, le montant total des cash-flows a pu récupérer le montant de l'investissement initial, d'une part et générer un surplus de trésorerie de 563277365.5.

1.2. Calcul de l'indice de Profitabilité (IP)

$$IP = \text{somme des flux actualisés} / \text{montant initial du projet } I_0$$

$$IP = 708277365.5 / 145000000 = 4.88$$

Commentaire :

Le projet d'investissement a dégagé un indice de profitabilité de 4.88 DA, c'est-à-dire que chaque dinar investi rapportera 3.88 DA, dont 1DA va être remboursé et 3.88 DA représente le gain que procure le projet d'investissement ; puisque l'IP est supérieur à 1 DA donc, le projet doit être accepté.

1.3. Calcul de délai de récupération

1 année \longrightarrow 72330679.16

DR \longrightarrow 145000000

2 année \longrightarrow 298300217.8

$$DR-1/2-1 = 145000000-72330679.16 / 298300217.8-72330679.16$$

$$DR-1 = 72669320.84 / 225969538.6$$

$$DR-1 = 0.32$$

DR= 1.32 (1ans, 3 mois et 25 jour). 1ans, 3 mois et 25 jour.

Commentaire :

Les résultats obtenus attestent que le montant investit dans 1 ans, 10 mois et 2 jours, puisque la durée de récupération de la dépense initiale est inférieure à 4 ans, cela encourage l'entreprise à investir dans un tel projet. De même la banque n'hésite pas de lui prêter de l'argent, car la société à lui rembourser dans les délais.

Cependant, le projet est jugé comme étant moins risqué puisque le temps de récupération du capital représente la moitié de la durée globale du projet (soit 4 ans).

1.3. Détermination du taux de rentabilité interne (TRI)

Le TRI est le taux qui rendre la VAN nulle, c'est-à-dire le taux à lequel la VAN égale zéro. On conclut que quand le taux d'actualisation est élevé la VAN s'approche à zéro, et pour calculer le TRI il faut accroître le taux d'actualisation :

Avec un taux d'actualisation de 53%, 65%

Tableau n°16: Evaluation Prévisionnelle du taux de rentabilité interne (TRI)

Désignation	1	2	3	4	Σ
Flux non actualise	77213000	257505000	257505000	257505000	
Coefficient $(1+0.53)^{-n}$	0.653	0.427	0.279	0.182	
Flux actualise	50466013,07	110002563,1	71897100,08	46991568.68	279357244.9

Coefficient (1+0.65) ⁻ⁿ	0.606	0.367	0.222	0.134	
Flux actualise	46795757,58	94584022.04	57323649,72	34741605,89	233445035.2

Source: Elabore par nous même

VAN = la somme des Flux actualisés – investissement initial

Pour un taux d'actualisation : T1 :53% → VAN = 27935244.9-145000000 = -117064755.1

Pour un taux d'actualisation : T2:65% → VAN = 233445035.2- 145000000 = 88445035.2

A l'aide de la méthode d'interpolation linéaire on peut calculer le TRI :

TIR (53%) → VAN = - 117064755.1

TIR (? %) → VAN = 0

TIR (65%) → VAN = 88445035.2

$TIR - 0,53 / 0,65 - 0,53 = (0+ 117064755.1) / (88445035.2 + 117064755.1)$

$TIR - 0,53 / 0.12 = 0.569631037$

TIR = 59.83%

Commentaire

On conclut ce taux (59,83 %) la VAN est nulle et l'entreprise commence à générer de bénéfice. Le TRI du projet est au dessous de ce taux d'actualisation de l'entreprise, l'investissement peut être réalise.

1/ tableaux d'amortissement de crédit bancaire

Montant du crédit	145000000						
Durée du crédit	15						
Taux de crédit bonifie	3,5						
Rubrique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Reste a	145000000	145000000	145000000	145000000	145000000	145000000	145000000

rembourser							
Intérêt bancaire	50 75000	50 75000	50 75000	50 75000	50 75000	50 75000	50 75000

Source : document remise de la banque

1. Calcule d'intérêt bancaire

Intérêt bancaire = Capital initial * taux d'intérêt

$$145000\ 000 * 3,5 = 50\ 75000$$

❖ La décision finale

L'entreprise présente une structure financière équilibrée comme le démontre le dépouillement des bilans prévisionnels illustré. Le banquier qui a mené l'étude du dossier du crédit de l'entreprise est arrivé à la décision suivante :

- Octroyer un crédit de Cent Quarante Cinq million Dinar Algérien et Zéro Centime (145 000 000 DA).

- Une durée de remboursement de quatre ans (15 ans), avec un taux d'intérêt de (3,5%). Il s'agit d'une entreprise ayant de bonne perspective de développement et qui présente un intérêt certain pour l'agence BADR.

A partir de l'étude du dossier de crédit d'investissement sollicité par l'entreprise X, il s'est avéré que cette dernière possède une activité stable, ce qui a été concrétisé par la réalisation du chiffre d'affaires croissant. Par ailleurs, l'étude a également révélé que le projet offre une multitude d'avantages sur le plan économique, c'est pourquoi la décision du banquier a été favorable.

Conclusion

L'évaluation d'un projet d'investissement se déroule en deux étapes : une étude technico économique et une étude de rentabilité. Ces deux études sont indissociables, puisque l'usage que le projet est techniquement viable et l'autre confirme que l'affaire est financièrement rentable.

Après avoir calculé ce qui est nécessairement essentiel pour l'évaluation de la rentabilité d'une entreprise, on a pu constater que l'entreprise qui a demandé le crédit est solvable et a

une capacité de remboursement suffisante lui permettant de rembourser ses crédit a long terme. Alors, la banque peut lui accorder le crédit demande tous en prenant en considération la prise de garanties en cas d'anomalie.

Conclusion

Générale

Conclusion générale

Tout au long de ce travail nous avons compromis d'apporter des éléments de réponse, que nous estimons primordial, à la question : « Quelle est la démarche entreprise pour octroi de crédit et quels sont les critères considérés par le banquier algérien pour la prise de décision ? »

Nous avons tenté de développer les points essentiels qui régissent sur la relation banque-entreprise en matière de crédit, depuis la détermination du besoin du demandeur du crédit jusqu'à la décision finale. D'abord, pour ce faire nous avons passé en revue sur les différents types de crédits proposés par l'établissement bancaire, puis on a évoqué les méthodes d'analyse qui sont adoptées pour l'étude des demandes de crédit, afin de faciliter la prise de décision engendrant des risques qui sollicitant des moyens de prévention. Enfin, pour illustrer les différentes étapes suivies par le banquier et mettre en place un crédit d'investissement, nous avons procédé à l'étude d'un cas pratique au sein du BADR Agence n°359 Amizour.

De notre partie théorique, il ressort que, toute initiative d'investissement mérite une étude approfondie de tous les aléas, qui pourront survenir dans le futur et qui auront des incidences sur le financement. Par conséquent, le banquier étant le premier responsable est tenu d'être attentif en procédant à l'octroi de crédit, il ne doit pas seulement se contenter de recueillir des garanties mais, il doit faire aussi, preuve d'une analyse objective de sa clientèle, afin de se prémunir des risques existants. Pour ce faire, il exigera du demandeur de crédit la présentation des documents comptables tels que les bilans et les tableaux des comptes de résultats, ainsi que, tout document jugé nécessaire pour mener son étude. Ensuite, il procède au diagnostic économique et financier de l'affaire qui lui permet de traduire la réalité des données comptables et comprendre leur évolution afin d'apprécier la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que, la rentabilité des projets d'investissement envisagés. Par ailleurs, le stage pratique réalisé au sein de la banque BADR, nous a permis de mieux comprendre la procédure du financement bancaire de l'investissement au sein de celle-ci. L'opération d'octroi de crédit nécessite des études sur plusieurs étapes : étude de réception des dossiers de crédit d'investissement et une étude de la rentabilité qui visent à conforter le banquier et assure que, le projet est techniquement réalisable et financièrement rentable. Le banquier procéda, dans un deuxième temps, à l'étude de la rentabilité et de la viabilité du projet d'investissement. L'entreprise demandeuse de crédit (La SARL X) détient une trésorerie positive durant la période 2014 à 2018, son activité est en amélioration continue et les capitaux qu'elle investi ont dégagé un certain niveau de profit qui l'ont rendu une entreprise rentable.

Conclusion générale

Ce projet est initié par le ministre de l'agriculture conformément au plan national de développement afin d'encourager la production locale en général et la production de lait cru en particulier.

Bibliographie

Ouvrages

- LASARY, K. « Evaluation et financement des projets ». Alger. Essalam, 2000. P. 6.
- BOUYAKOUB, Farouk. Op, cite. P. 252.
- Bolusset .Carole, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007, P50.
- LOBEZ, Frédéric. « Banque et marchés du crédit ». Finance, Paris, 1997. P. 157.
- BESSIS J, «gestion des risques et gestion actif passif des banques » Ed Dalloz, 1995, p. 15.
- AUGROS. J.C.QUERUEL. M, « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Economica, France, 2000, p15.
- MATHIEU, Michel, op, cit. p 154.
- Rouach, Michel, Nolleau, Gérard : « Le contrôle de gestion bancaire et financière ». Revue bancaire, Paris.
- BERNET-ROLLANDE, op cit, p129.
- Bolusset. Carole, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007, P.50.
- Wtterwulghe.R, Op.cit. p.127.
- Cohen. Elie, « gestion financière de l'entreprise et développement financier », éd EDICEF, France, 1998,P.203.
- Rousselot, Verdie. J-F, « la gestion de la trésorerie », éd DUNOD, Paris, 1999, P.138
- Rouyer.G, Choinel.G « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement » 3eme édition, éd Revue Banque, Paris, 1996, p.29.

Mémoire :

- B. CHANEZ, T. ZHIRA ; « financement bancaire d'un crédit d'investissement » ; Mémoire de fin de cycle ; 2018
- D.Faiza « Evaluation financier d'un projet crédit d'investissement » ; mémoire fin cycle ;2018
- [D.halim](#) « [Evaluation un projet](#) d'investissement » ; mémoire fin de cycle ; université Bejaia ; 2019.

Les textes réglementaires :

- Ordonnance n° 96-09 du 10 janvier 1996 relative
- L'article 407 du code de commerce
- L'article 644 du code civil
- L'article 882 du code civil
- Loi décret monnaie banque

Sites internet :

- [http:// www .Choix et évaluation de projet d'investissement. Com .](http://www.Choix-et-évaluation-de-projet-d'investissement.Com)
- [https://www.letudiant.f/document/l-investissement.com.](https://www.letudiant.f/document/l-investissement.com)
- <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist1.htm>.com consulté le 13/09/2015.
- [Http : //www.anseij.dz](Http://www.anseij.dz) (consulté le 28-07-2017).
- [http://www.banquefrance.Credits-de-tresorerie.com.](http://www.banquefrance.Credits-de-tresorerie.com)
- [https://www.banqueCreances-commerciales-affacturage.com.](https://www.banqueCreances-commerciales-affacturage.com)

Liste des tableaux

N° Tableau	Intitulé du Tableau	Page
Tableau N°1	Résumé des caractéristiques des principales sociétés.	38
Tableau N°2	les engagements de la banque sur les différents secteurs d'activité	57
Tableau N°3	critère financière des fourchettes prédéterminées des ratios	77
Tableau N°4	Calcule de taux de rentabilité interne	89
Tableau N°5	Le plan de trésorerie	90
Tableau N°6	Montage financier	91
Tableau N°7	Tableau d'amortissement du crédit bancaire	92
Tableau N°8	Calcule de taux de rentabilité interne	94
Tableau N°9	Montage financier	94
Tableau N°10	Tableau d'amortissement du crédit bancaire De la 1ere a la 7eme année	98
Tableau N°11	le calcul du valeur actuelle nette et taux de rentabilité interne	
Tableau N°12	calcule de flux de trésorerie	
Tableau N°13	Tableau de calcul de taux de rentabilité interne	
Tableau N°14	calcul du la valeur actuelle et le taux de rentabilité	
Tableau N°15	Calcule de flux financier actualise	
Tableau N°16	Calcul de taux de rentabilité interne	

Liste des figures

N°Figure	Intitulé de la figure	Page
Figure n°01	les investissements selon leur nature comptable	08
Figure n°02	Le rôle de la banque	32

Liste des schémas

N° Schéma	Intitulé de schéma	Page
Schéma n°01	L'organigramme de l'agence N°359 Amizour	82

Table des matières

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Généralité sur les investissements et les Crédits d'investissement...4	
Introduction au chapitre I.....	4
Section 1 : généralités sur les investissements.....	4
1. Définition de l'investissement	4
1.1. l'approche comptable	4
1.2. l'approche économique.....	4
1.3. L'approche financière.....	5
1.4. L'approche gestionnaire.....	5
1.5. L'approche stratégique.....	5
2. Typologie des investissements	5
2.1. Typologies de l'investissement selon leurs objectifs.....	5
2.1.1. Les investissements de capacité.....	5
2.1.2. Les investissements de remplacement.....	5
2.1.3. Les investissements de productivité.....	6
2.1.4. L'investissement collectif au social.....	6
2.1.5. L'investissement de développement.....	6
2.2. Typologies de l'investissement selon leurs natures comptables.....	6
2.2.1. Les investissements corporels.....	6
2.2.2. Les investissements incorporels.....	7
2.2.3. Les investissements financiers.....	7
2.3. Typologies de l'investissement selon la nature des relations entre investissement.....	8
2.3.1. Les investissements indépendants.....	8
2.3.2. Les investissements dépendant entre eux.....	8

2.3.3. Les investissements mutuellement exclusifs	8
2.4. Les déterminants de l'investissement.....	8
2.4.1. Demande anticipée	8
2.4.2. La rentabilité.....	8
2.4.3. La situation financière de l'entreprise.....	9
2.4.4. Les coûts des facteurs de production	10
2.4.5. Le taux d'utilisation des capacités productives.....	10
3. le rôle de l'investissement.....	10
4. Définitions d'un projet d'investissement.....	10
5. Les objectifs d'un projet d'investissement.....	10
5.1. Les objectifs d'ordre stratégique.....	10
5.2. Les objectifs d'ordre opérationnel.....	10
6. Les caractéristiques d'un projet d'investissement.....	11
6.1. Les dépenses d'investissement.....	11
6.1.1 Coût de l'investissement	11
6.1.2 Frais accessoires.....	11
6.1.3 Augmentation du besoin de financement de l'exploitation.....	11
6.2. La durée de vie d'un investissement.....	12
6.3. Les recettes nettes (cash-flows net).....	12
6.4. La valeur résiduelle.....	12
6.5. Le besoin en fonds de roulement(BFR).....	12
7. Modes de financement d'un projet d'investissement.....	12
7.1. L'autofinancement.....	12

7.2. Le recours à l'emprunt.....	12
7.3. Le crédit-bail	14
7.4. Les aides publics.....	14
7.5. Les aides locales.....	14
Section 2 : Les crédits d'investissements.....	15
2.1. Définition de crédits d'investissement	15
2.2. Les type de crédits d'investissement	15
2.2.1. Les crédits à moyen terme (CMT)	15
2.1.1.1. Les CMT réescomptable	16
2.1.1.2. Les CMT mobilisable	16
2.1.1.3. Les CMT non mobilisable	16
2.1.1.4. Le crédit à moyen terme non finançable.....	16
2.2.2. Le crédit à long terme	17
2.2.3. Les crédits spéciaux.....	17
2.2.3.1. Le crédit à l'emploi de jeune.....	17
2.2.3.2. Le crédit-bail « leasing »	17
Section 03 : les risques et les garanties des crédits d'investissement	17
3.1. Définition du risque	18
3.2. Les différents types de risques.....	19
3.2.1. Le risque de contrepartie.....	19
3.2.1.1. Le risque individuel	19
3.2.1.2. Le risque professionnel.....	20
3.2.1.3. Le risque général.....	20
3.2.1.4. Le risque pays.....	20

3.2.1.5. Le risque de liquidité.....	21
3.2.2. Les autres risques.....	21
3.2.2.1. Le risque de taux.....	21
3.2.2.2. Le risque de change.....	22
3.2.2.3. Le risque opérationnel.....	22
3.2.2.4. Le risque de fraude.....	22
3.2.2.5. Le risque de concentration	22
3.3. Définition des garanties	23
3.4. Typologies des garanties	23
3.4.1 Les garanties personnelles.....	23
3.4.1.1 Le cautionnement.....	23
3.4.1.2 L'aval.....	24
3.5.1. Les garanties réelles.....	24
3.5.1.2. L'hypothèque.....	24
3.5.1.3. Le nantissement.....	25
3.5.1.4. Le droit de rétention.....	25
3.5.1.5. Autres garanties.....	26
Conclusion Au chapitre I	26

Chapitre II : Généralité sur la banque – entreprise.....27

Introduction au chapitre.....	27
-------------------------------	----

Section 1 : Notion Notions de base sur les Banques et les entreprises	27
---	----

1. Généralité sur les banques.....	27
------------------------------------	----

1.1. Définition de la banque.....	27
-----------------------------------	----

1.2. Définition juridique.....	27
2. Le rôle de la banque	27
2.1. Le rôle économique de la banque	28
2.2. Mission de la banque	28
2.2.1. La collecte de dépôt	28
2.2.2. La distribution de crédit.....	28
3. Les différentes catégories de la banque.....	29
3.1. Banque centrale banque commerciale	29
3.1.1. La banque centrale.....	29
3.1.2. La banque commerciale.....	29
3.2. Banque généraliste banque spécialiste.....	29
3.2.1. Banque généraliste	29
3.2.2. Banque spécialiste.....	30
3.3. Banques de dépôt banque d'affaires.....	30
3.3.1. Banque de dépôt.....	30
3.3.2. Banque d'affaires.....	30
4. Différente forme d'activité des banques	30
4.1. Opération de banque	30
4.1.1. Réception des dépôts du dépôt	30
4.1.2. Distribution de crédits	31
4.1.3. Service bancaire de paiement	31
4.2. Les activités annexes	31
4.3. Les prises de participation	31
2. Généralité sur les entreprises	31

2.1. Notions de l'entreprise.....	31
2.2. Classifications des entreprises	32
2.2.1. Classification selon le critère économique.....	32
2.2.1.1. La nature de l'activité.....	32
2.2.1.2. Classifications selon la dimension.....	32
2.2.2. Classifications selon le critère juridique.....	32
2.2.2.1. Les entreprises individuelles.....	32
2.2.2.2. Les sociétés commerciales.....	32
2.2.3. Classification des entreprises selon la propriété du capital.....	32
2.2.3.1. Entreprises privées.....	32
2.2.3.2. Entreprises publique et société d'économies mixte.....	32
Section 2 : Financement bancaire des investissements.....	35
1. Définition de financements bancaire.....	35
2. La différente mode de financements.....	35
2.1. Le financement interne.....	36
2.1.1 L'autofinancement.....	36
2.1.1.1. Notion d'autofinancement.....	36
2.1.1.2. Déterminants de l'autofinancement.....	36
2.1.1.3. Avantages et inconvénients de l'autofinancement.....	37
2.1.2. L'augmentation des fonds propres.....	37
2.1.2.1. Emission d'actions aux profits des actionnaires existants.....	37
2.1.2.2. L'incorporation des réserves.....	37
2.1.2.3. Les comptes courants d'associés.....	38

2.1.3. Cession des éléments d'actifs.....	38
3.2. Le financement par endettement.....	38
3.2.1. Le financement bancaire des PME.....	38
3.2.1.1. Les crédits à court terme.....	39
3.2.1.2. Les crédits à moyen et à long terme.....	39
3.2.2. L'emprunt obligataire.....	39
4.1. Le taux de financements.....	39
4.1.1. Définition de taux de financement	39
4.2.1. Les principes de base de l'analyse du crédit.....	40
4.2.1.1. La sortie normale : liquidité de l'entreprise et crédits classiques.....	40
4.2.1.2. Durée limitée à quelques jours.....	40
4.2.1.3. Durée liée au crédit-clients.....	40
4.2.1.4. Durée liée à la campagne de production.....	40
4.2.1.5. Durée liée à la réalisation d'un investissement.....	41
4.3. Les problèmes de remboursement	41
4.3.1. Principe de remboursement.....	41
4.3.2. La limitation du risque du crédit.....	41
Section 3 : Relations banque entreprises.....	42
1-Besoins de l'entreprise.....	42
1.1. Besoins du cycle d'investissement.....	42
1.2. Les besoin d'exploitation.....	42
2-les avantages d'une relation banque-entreprise.....	42
3- Les inconvénients d'une relation banque – entreprise.....	42

Conclusion au chapitre	42
------------------------------	----

Chapitre III : Etude et gestion des risques d'un dossier de crédit d'investissement.....43

Introduction	au
chapitre
.....	43

Section 1 : règles directives de crédit et procédure de réception des dossiers de crédit d'investissement.....	43
--	----

1. Les règles de crédit.....	44
1.1. Règles de gestion du portefeuille.....	44
1.2. Règles de gestion des relations.....	44
1.3. Limites de risque sectoriel.....	44
1.4. Limites de risque extérieur.....	44
2. Risque maximum en fonction des fonds propres de la banque.....	45
3. Risque total envers un emprunteur unique en relation a la cotation du risque.....	45
4. Les directives de crédit.....	45
4.1. surface financière du client et de son garant.....	45
4.2. Evaluation des antécédents financiers.....	45
4.3. Evaluation des garanties et la priorité de rang.....	46
5. Situation particulier de financement.....	46
5.1. Prise de décision.....	46
5.2. Financement des équipements d'occasion.....	46
6. Accueil de la clientèle et dépôt des dossiers de crédit.....	47
6.1. Structure d'accueil.....	47
6.2. Réception de la demande de crédit.....	47
6.2.1. Introductions du dossier.....	47
6.2.2. Vérification des documents et délivrance de l'accusé de réception.....	48
6.2.3. Enregistrement des dossiers.....	48
6.2.4. Réclamation de documents complémentaires.....	48

6.2.5. Visite sur site.....	49
6.2.6. Délais de traitement.....	49
Section 2 : Procédures de mise en place des crédits accordés.....	50
1. concrétisation de la décision de financement.....	50
1.1. Notification de l'autorisation d'engagement.....	50
2. saisie de l'autorisation d'engagement.....	50
2.1. structures habilitées à saisir l'autorisation d'engagement.....	51
3.Instruction du dossier.....	51
3.1.Création de dossier.....	51
3.1.1. Donnée générale.....	51
3.1.2.Données particulières (spécifiques).....	52
3.1.3. Données relatives à la période de différé et la perception des frais.....	52
3.1.4. Données relatives à l'emprunteur et au paiement des échéances.....	52
3.1.5 Validation de la saisie des dossiers.....	53
3.2 Les garanties.....	53
3.2.1 Gestion des réserves.....	53
3.2.1.1. Saisie des réserves.....	53
3.2.1.2. Levée des réserves.....	54
3.2.2. Notification de la décision d'octroi.....	54
3.2.3. Editions et signature de la convention de prêt.....	54
3.2.3.1. Gestion comptable des garanties.....	55
3.2.3.2. Délivrance de main levée et substitution des garanties détenues.....	55
4. Gestion des crédits.....	55

4.1. Remboursement du prêt	56
4.1.1. Remboursement anticipé du prêt.....	56
4-1-2- Remboursement normal du prêt.....	56
4-1-3 Reconduction des crédits a court terme.....	57
5-Gestion des impayés.....	57
Section 3 : Cotation du risque emprunteur.....	57
1. Définition cotation du risque.....	58
2. Echelle de cotation.....	58
3. Cotes du risque emprunteur.....	58
4. Eléments d'évaluation.....	59
5. Critères d'évaluation.....	59
5.1. Critères d'évaluation de l'activité.....	59
5.2. Critères d'évaluation des finances.....	59
5.2.1. Les ratios d'équilibre.....	60
5.2.2. Les ratios de structure.....	60
5.2.3. Les ratios d'activité.....	60
5.2.4. Les ratios de rentabilité.....	63
5.3 le prévisionnel	65
5.3.1 Financement à court terme.....	65
5.3.2 Financement à moyen et long terme.....	65
5.3.3 Hiérarchisation de l'information financière.....	66
6. Critères financiers.....	66
6.1. Disposition diverses.....	66
6.2. Segmentation de la cote de risque.....	67
Conclusion au chapitre	67

Chapitre VI: Montage et étude d'un dossier d'octroi de crédit d'investissement au sein de la banque.....68

Introduction au chapitre68

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....68

1. Historique de la BADR69

1.1 Présentation de l'agence BADR N°359 d'amizour.....70

2. Les objectifs et les missions de la BADR.....71

Section 2 : Présentation du dossier d'étude71

1 . Définition de crédit ETTAHADI fédératif72

2.Dossier a fournir72

3. Caractéristique du prêt bancaire73

3.1. Date limite d'utilisation.....73

3.2. Garanties et réserves bloquantes et non bloquantes74

4. Illustration par un cas pratique74

4.1 Présentation de projet75

4.1.1 Effets escomptes sur le plan Economique75

4.1.2 Financement76

5. l'étude économique76

5.1 Capacité de remboursement de l'avance financier77

5.2 Valeur actuelle nette et taux de rentabilité interne77

5.3 Echancier de remboursement des investissements et amortissements (termes de Références technico-économique)78

Section 3 : Etude de la rentabilité de projet.....91

1. Calcule de critère de rentabilité.....91

1.1 calcule de la valeur actuelle net92

1.2	calcul de l'indice de profitabilité	93
1.3	délai de récupérations	93
1.4	Détermination du taux de rentabilité interne	94
1.5	Calcul des intérêts bancaires	96
	Conclusion au chapitre	100
	Conclusion générale.....	102

Résumé

Les entreprises ressentent toujours un besoin de financement afin de renouveler leurs investissements existants. Donc afin de satisfaire ce besoin, l'entreprise est amenée à recourir à des ressources externes. La banque joue un rôle très important dans le développement économique et met en relation d'intermédiaire avec les entreprises, son rôle principal est de financer les besoins à long terme et court terme de l'entreprise mais cette activité de crédit lui fait courir des risques non négligeables. Pour faire face à ces risques, le banquier doit rassembler tous les documents afin de mieux connaître l'entreprise désireuse d'investir. Pour accorder un crédit d'investissement, le banquier doit évaluer la rentabilité et la solvabilité du projet qui repose sur plusieurs critères (VAN, TIR, DRA et IP) et une étude de risque. L'octroi d'un crédit d'investissement au client, une étude détaillée, tout en prenant les risques liés à ce projet et des garanties en cas d'anomalie, le banquier aura à décider sur l'octroi, ou le non octroi du crédit.

Summary

Companies still feel a need for financing in order to renew their existing investments. So in order to meet this need, the company has to resort to external resources. The bank plays a very important role in economic development and puts in intermediary relationship with companies, it's with companies, its main role is to finance the long-term and short-term needs of the company but this credit activity puts it at risk not insignificant. To deal with these risks, the banker must gather all the documents in order to better understand the company wishing to invest. To grant an investment loan, the banker is subject to assess the profitability and solvency of the project which is based on several criteria (VAN, TIR, DRA and IP) and a risk study. The granting of an investment loan to the client, a detailed study while taking the risks associated with project and guarantees in case of anomaly, the banker will have decided on the granting or not granting of the credit.

